

# Quéne planificâcion po nosse lingädje walon ?

## Quelle planification linguistique pour le wallon ?

*Akes do coloke internacionâl di Châlerwè*  
*Actes du colloque international de Charleroi*

*23 di mäs' 1996*

*23 mars 1996*

Henriette Walter  
Nicolas Bach  
Liliane Jagueneau  
Bernard Cathomas  
Alain Viaut  
Michel Francard  
Lorint Hendschel

Commission « Langue » de l'Union culturelle wallonne

sous la direction de  
Lorint Hendschel  
UCW 1997

## Quéne planificâcion po nosse lingädje walon ?

Dispû saqwantès anneyes, li mouvment culturél walon tûze todi d' pus a çu qui pôreut esse fwêtu po mî fé viker nosse lingädje è l'an 2000 èt pus lon.

Tot à long di ci siéke ci, li walon a stî metu a l'oneur dins les oûves di nos scrîjheus, su les sinnes di nos teyâtes eyèt co dins les studiädjes des sincieus. D'èn ôte costé, nos veyans qui li nombe di djins qui s' siervèt po do bon do walon come usteye dins leu vikädje di tos les djoûs n'a nén lachî di baxhî, mâgré on mî dispû quékès anneyes.

Si nos volans qui nos efants âyèxhe co li tchance di câzer, djâzer, dvizer, pârlar li lingädje di leu pays, il est tins d'aler co ene miete pus lon.

Li prumîre response do mouvment walon, riprêzinté pa l'Union culturéle walone, a stî li *Projet culturel global*, qui cache a refwârçi li plâce do walon, do picard èt do gômet dins les médias, dins les scoles, divins nosse veye di tos les djoûs, etc.

Li deuzyinme response pôreut esse çu qu'on lome li rfondädje do walon : wêtu d'avu, a costé eyèt avou nos pârlers di tchâke pays, on scrît lingädje qui sereut li minme d'El Louvière a Mâmdî, èt di Auve à Tchestê.

Come ci prodjet la est pwärté eyèt disfindu pa des djintis ovris di tot plin des soces dins totes les cwânes di nosse pays, l'Union culturéle walone a metu su pîd ene comission po studyî l'ideye. C'est ci comission la qu'emantche enute on coloke internacionâl su li normalizâcion des lingädjes.

Li coloke qui nos vos î priyans vout êdî a vey pus clér, a tûzer pâjhîrmin, a comprinde çu qu'e-st-a djeu, les avantadjes come les arokes d'on parey prodjet.

On côp qui nos ârans bén compris les pondants èt les djondants, nos sârans mî tchwezi nosse prôpe vöye po fé passer nosse lingädje, pus vikant eyèt pus spitant qui mây, âzès djermeys di dmwin.

Bénvnûwe tertotes èt tertos !

## Quelle planification linguistique pour le wallon ?

Depuis quelques années, le mouvement culturel wallon réfléchit de plus en plus aux pistes d'action qui permettraient de faire mieux vivre notre langue en l'an 2000 et au-delà.

Tout au long de ce siècle, le wallon a été mis à l'honneur dans les œuvres de nos écrivains, sur les scènes de nos théâtres, dans les recherches de nos scientifiques. Cependant, nous constatons que le nombre de personnes qui utilisent réellement le wallon comme outil dans leur vie quotidienne n'a pas cessé de baisser malgré un récent regain d'intérêt.

Si nous voulons que nos enfants aient encore la chance de parler la langue de leur pays, il est temps d'aller un peu plus loin.

La première réponse du mouvement wallon, à travers l'Union culturelle wallonne, a été le *Projet culturel global*, dont l'objectif est de renforcer la place du wallon, du picard et du gaumais dans les médias, dans l'enseignement, dans la vie quotidienne, etc.

La deuxième réponse pourrait être ce qu'on appelle la normalisation du wallon : il s'agit de chercher à établir, à côté et en complément de nos différents dialectes locaux, une langue écrite qui serait la même de La Louvière à Malmedy et de Wavre à Neufchâteau.

Comme ce projet est porté et défendu par des militants de diverses associations de toutes les régions de notre pays, l'Union culturelle wallonne a mis sur pied une commission chargée d'étudier ce projet. C'est cette commission qui, aujourd'hui, organise un colloque international portant sur la normalisation linguistique.

Le colloque auquel nous vous convions a pour but de voir plus clair, de réfléchir posément, de comprendre les enjeux, les avantages de ce projet et les obstacles qui pourraient apparaître.

Une fois bien compris les tenants et les aboutissants, nous serons en mesure de choisir notre propre voie afin de transmettre notre langue, plus vivante que jamais, aux générations de demain.

Bienvenue à toutes et à tous !

# Quelle planification linguistique pour le wallon ?

par la Commission Langue de l'Union Culturelle Wallonne.

Voici un document de travail et de réflexion écrit en 1995 par la Commission Langue de l'Union culturelle wallonne en préparation du colloque de Charleroi du 26 mars 1996.

## 1. Note terminologique

1.1 Si la « planification linguistique » (ou « aménagement linguistique » ; anglais : *language planning*) a été pratiquée de tout temps, elle n'a encore qu'un demi siècle d'existence en tant que domaine d'étude ; sa terminologie est encore floue en français<sup>1</sup>, et de nombreuses définitions en ont été proposées (discussion de diverses définitions dans Cooper 1989 pp. 30-45). Comme il faut bien choisir, en voici une fort large : la planification linguistique est « une série d'actions qui ont en commun d'être préméditées et de viser des buts particuliers concernant l'usage de la langue dans la communauté » (Baylon 1991, p. 177).

1.2 À l'intérieur de ce domaine, on distingue classiquement deux terrains d'action :

1.2.1 La planification du statut social de la langue (anglais : *status planning*), l'utilisation d'une langue pour des fonctions données, p. ex. faire en sorte qu'une langue soit officielle, soit utilisée dans les médias, soit un sujet ou un média d'enseignement, etc. L'Union culturelle wallonne (UCW) a lancé un projet qui entre typiquement dans la catégorie de la planification du statut de la langue : le Projet culturel global (PCG) (UCW 1994a). En Catalogne, on a popularisé le mot *normalització* pour désigner une planification volontariste du statut social de la langue : on considère qu'il est anormal qu'une langue ne serve pas dans tous les domaines de la vie. Il faut donc « un ensemble d'actions préméditées » afin de renverser la vapeur (Generalitat de Catalunya, 1983).

1.2.2. La planification du corpus (anglais : *corpus planning*), qui comprend :

- a. l'orthographe : établir une orthographe pour une langue qui n'en a pas encore ;
- b. la standardisation ou normalisation : établir une norme supradialectale ; car une des tâches principales de la théorie de la planification linguistique est « d'établir des principes linguistiquement fondés pour la création de nouvelles langues littéraires [= écrites] et communes là où il n'en existe pas encore » (Tauli 1968, p. 21). Dans ce document, nous appellerons « normalisation » ce processus consistant à établir une langue écrite commune qui donne forme à l'unité sous-jacente d'un ensemble de dialectes ;
- c. le vocabulaire : développer la terminologie (p. ex. par la néologie) et la stylistique d'une langue pour que celle-ci soit au diapason du développement économique, social, technique et culturel du pays.

1.3 Dans la pratique, il est impossible d'agir dans un domaine sans devoir tenir compte des autres. Par exemple l'introduction d'une langue dans les médias (planification du statut) a une influence sur le vocabulaire de cette langue (apparition et diffusion de néologismes). Le fait même qu'on établisse une orthographe pour une langue montre que cette langue a changé de statut (elle devient langue écrite), etc.

<sup>1</sup> On parle aussi de « réforme » linguistique, de « normalisation » linguistique, d'« aménagement » linguistique, de « politique » linguistique, etc.

1.4 La planification du statut (voir 1.2.1) est le thème général du PCG. Le rôle de la

commission est uniquement d'étudier la planification du corpus (voir 1.2.2) et la manière dont une telle planification pourrait s'appliquer dans le cas du wallon.

## 2. Comment une langue se normalise-t-elle ?

2.1 Dans certains cas, il peut y avoir une normalisation apparemment « naturelle », une évolution (politique, économique...) qui fait qu'un dialecte d'une langue finit par s'imposer aux autres. Jean GERMAIN (1993) a bien montré pourquoi un tel phénomène ne s'est pas encore produit en Wallonie ; comme GERMAIN l'annonce lui-même et comme nous le verrons au chapitre 4, la constatation de départ (« Il n'existe pas et n'a jamais existé de koinè en Wallonie ») doit cependant être nuancée.

On peut d'ailleurs se demander s'il existe un seul exemple de « normalisation naturelle » : l'existence même d'une norme écrite supradialectale est contre nature ; quand, dans une certaine aire linguistique, un certain dialecte a acquis le statut de norme par rapport aux autres, c'est toujours le résultat d'un effort délibéré. « Il faut garder à l'esprit que toutes les langues littéraires et toutes les langues standards basées sur elles sont déjà, dans une mesure plus ou moins grande, des créations arbitraires délibérées » (Tauli 1968, p. 22) ; voir également p. ex. le rôle de l'Académie française dans la définition du français standard (Cooper 1989 ; Lodge 1993) ou le rôle de l'imprimeur Caxton dans l'émergence de l'anglais standard (Kay 1993, pp. 52-54).

2.2 Dans certains cas, on peut choisir délibérément un dialecte donné comme langue écrite normalisée, parce qu'il est jugé plus central et/ou plus riche, plus beau, plus prestigieux, plus pur, etc. C'est la solution adoptée, p. ex., pour l'asturien : la région située entre les villes d'Avilés, Xixón et Uviéu est le centre économique, démographique, linguistique et historique de la Principauté des Asturies. On a donc choisi le dialecte de cette région comme langue commune (Viaut 1992). Cette solution simple ne semble pas pouvoir convenir chez nous, car la Wallonie n'a pas de centre réel, où se croiseraient poids culturel, démographique et linguistique dominants ; il est d'ailleurs probable que les gens s'y opposeraient ; cette solution est peu

démocratique et elle finit souvent par créer des frustrations aux périphéries.

La troisième façon est de bâtir une langue composite à partir des dialectes existants ; comment ?

2.3 On peut songer à bâtir une langue wallonne « pure », c.-à-d. concrètement, la plus éloignée possible du français, le voisin par rapport auquel nous nous sentons toujours forcés de marquer notre déférence et notre différence. C'est la solution adoptée, p. ex., pour la normalisation du norvégien (fin du XIX<sup>e</sup> s.), qu'on voulait démarquer du danois (Calvet 1987 pp. 184-188 ; Gundersen 1984). L'avantage est que l'on obtient une langue à l'originalité très marquée. L'inconvénient est qu'on peut obtenir une langue wallonne... que la plupart des gens ne comprennent pas.

2.4. Une deuxième solution est de s'appuyer sur une orthographe qui permet diverses prononciations. C'est la voie choisie, entre autres, pour l'occitan (Nouvel 1975, pp. X-XV et XXII-XXIV ; Bec 1986, pp. 108-110) ou le poitevin (Gautier 1993, pp. 17-37 ; voir ici même la contribution de L. Jagueneau). L'avantage est un très grand respect de la variété linguistique, de la langue parlée, puisqu'à un seul mot écrit correspondent plusieurs prononciations dialectales (ex. : le mot occitan *jorn* peut se prononcer, si on écrit en orthographe Feller : *djour*, *djoun*, *jour*, *dzour*, *tsour*, *tsoun*, etc.<sup>2</sup> ; le mot poitevin *cotea* peut se prononcer : *cotia* ou *cotê*). L'inconvénient est que l'orthographe Feller, justement, est le plus souvent utilisée de manière exagérément phonétique ; elle pourrait pourtant se prêter à un usage moins dialectologique. Adapter plus ou moins le système Feller risque cependant de dérouter les Wallon(ne)s qui savent déjà s'en servir.

2.5 La troisième voie, celle des Romanches (Holker 1990, Lia Rumantscha 1989 ; voir ici même la contribution de B. Cathomas) p. ex., est de choisir, chaque fois que c'est nécessaire,

<sup>2</sup> « Noter chacune de ces divergences articulatoires oblige le lecteur à un effort d'adaptation confinant au malaise, obstacle presque insurmontable à l'intercompréhension écrite, non soutenue par le contexte situationnel de la langue parlée. L'expérience a d'ailleurs prouvé que les sujets parlants cristallisent sans difficultés leurs prononciations spécifiques autour d'une seule et même image graphique. » (Bec 1986, p.109)

la forme la plus fréquente. L'avantage est que l'on obtient une langue qui a l'air absolument naturelle, qu'on pourrait situer comme un dialecte. L'inconvénient est qu'on instaure ainsi une « dictature de la majorité » qui peut également créer des frustrations dans les régions non centrales (« centre » étant pris ici dans un sens très large).

2.6 Avant de se lancer dans un choix, il est peut-être bon de se dire qu'il n'y a pas de solution linguistiquement parfaite. Toutes ont leurs avantages et leurs inconvénients. Il n'y a que des solutions plus ou moins bien adaptées à une situation donnée. D'où la nécessité de comprendre ce qu'est notre langue et ce que nous voulons en faire. Il ne s'agit pas seulement de l'analyser linguistiquement (différences dialectales, richesse du vocabulaire, syntaxe...). Il faut aussi comprendre le contexte dans lequel elle se trouve, des points de vue historique, social, politique, culturel, légal, etc. Il faut enfin savoir ce que l'on veut en faire. À ce propos, il faut malheureusement constater que

s'il y a pléthore d'études *dialectologiques* sur le wallon, le picard et le gaumais, les études *sociolinguistiques* (qui parle wallon ? quand ? dans quelles circonstances ? pourquoi ? combien de locuteurs actifs ? quelle est l'image du wallon ?) sont rares.

### 3. Pourquoi normaliser le wallon ? (indispensable détour par la « planification du statut »).

3.1 Pour qui, pour quoi, dans quel contexte et par quels moyens veut-on établir et diffuser une norme supradialectale écrite pour le wallon ?

À quoi le wallon *écrit* sert-il aujourd'hui ? Voici quelques unes des fonctions possibles d'une langue et une estimation de l'utilisation du wallon dans ces domaines :

Langue officielle...	<i>pas du tout</i>
Langue judiciaire, administrative...	<i>pas du tout</i>
Langue de communication, journalisme...	<i>très peu (prose non narrative très peu développée)</i>
Langue scientifique...	<i>pas du tout</i>
Langue d'enseignement...	<i>pas du tout</i>
Sujet à l'école...	<i>très peu</i>
Langue littéraire...	<i>oui</i>
etc.	

3.2 Comme on le voit par ce petit tableau, le wallon écrit sert essentiellement dans une fonction littéraire. Or, la mode actuelle pour le wallon veut que les auteurs accordent beaucoup d'importance à la « musique » d'un dialecte donné et s'en écartent le moins possible (la poésie rejoignant ici la phonétique expérimentale et la vivisection dialectologique). On peut donc imaginer que, dans l'état actuel des choses, seule une minorité d'écrivains désireraient utiliser une langue écrite commune.

Dans le futur, par contre, si une norme commune devait se répandre, le public potentiel de n'importe quelle oeuvre s'en trouverait décuplé, ce qui constituerait un puissant incitant pour les auteurs... et les éditeurs. Aujourd'hui déjà, pour des oeuvres telles que des bandes dessinées, il serait nettement plus avantageux (économiquement parlant) d'utiliser une langue écrite commune que tel ou tel dialecte.

3.3 D'autres fonctions que la littérature sont également immédiatement concernées. On peut penser p. ex. au vaste domaine de la prose non narrative : articles de journaux et revues, livres d'école, annonces, courrier, documents officiels, etc.<sup>3</sup> Or, dans ce domaine, nous ne sommes pas entièrement dépourvus. Le wallon dispose d'ores et déjà d'embryons de prose non narrative dans les domaines légal (Seret et Josserand 1983), grammatical (Mahin 1984-1993 ; Viroux R. 1982-1996), journalistique (Charly Dodet, chronique hebdomadaire « Inte di nos-ôtes seûye-t-i dit », *Vers l'Avenir-Huy* ;

<sup>3</sup> On fonde souvent la distinction entre un *dialecte* et une *langue* sur l'existence ou non d'une prose non narrative : « Est identifié comme langue tout parler ayant de la prose non narrative (dialectique). » (Trudo 1993). C'est également un critère de classification pour les langues régionales et minoritaires dans l'Union européenne (*Echos du Parlement européen*, Paris, n° 82, 3/93).

revues *Djâzans walon*, *La Dépêche de Wallonie*, *Couttouloudjoû !*), historique (Viroux J.), botanique (Mahin 1983-1984), médical (Mahin 1982), religieux (traduction de *L'imitation de Jésus-Christ* par J. Bosly, de deux évangiles par J. Mignolet ou de nombreux extraits bibliques par d'autres, ordinaire de la messe...), etc. Ces fonctions écrites devraient être développées dans nos revues, sur nos affiches, dans notre courrier, etc. L'écrit ne ferait ici que rattraper son retard sur l'oral : il est clair que, dans nos conversations wallonnes, nous parlons plus souvent de football, de politique, d'environnement, de cuisine, de bâtiment, de transport, etc. que nous ne faisons des vers.

Il faut d'ailleurs noter que l'utilisation du wallon pour la prose non narrative était beaucoup plus fréquente à la fin du XIX<sup>e</sup> s. et au début du XX<sup>e</sup>, époque où les revues wallonnes étaient souvent rédigées entièrement en wallon et où l'on écrivait des articles scientifiques en wallon (ex. : *Li manôye à vî payis d' Lidje*, Lequarré 1906).

Une revue de qualité rédigée au moins partiellement dans un wallon commun pourrait être mieux diffusée à l'échelle de toute la Wallonie linguistique que les revues actuelles, souvent liées à une région donnée.

3.4 D'un point de vue didactique, un wallon écrit commun pourrait constituer un puissant moteur pour faciliter l'introduction du wallon dans toutes les écoles : il est techniquement, pratiquement et économiquement impossible de publier, par exemple, un petit dictionnaire pour enfants dans 30 dialectes. Le publier dans 4 ou 5 dialectes coûte encore 4 ou 5 fois plus cher que le publier dans une forme écrite commune. Afin de concilier unité et diversité, on peut facilement concevoir, p. ex., des lexiques (ou des livres d'exercices, etc.) indexés sur les formes écrites communes mais reprenant également les principales formes dialectales.

3.5 À quoi cela sert-il ? À rien. À rien, dans la mesure où le français remplit aussi bien ces fonctions et même mieux dans l'état actuel des choses. À rien, à un détail près : on peut se demander si une langue peut survivre en n'étant utilisée, oralement, que dans des situations informelles et, dans l'écrit, uniquement en littérature.

Si l'on veut que le wallon vive — c.-à-d. si l'on veut que le peuple wallon puisse encore se servir de cet instrument irremplaçable : sa

langue — il faut qu'il ait une place dans tous les aspects de notre société actuelle ; ses fonctions doivent être étendues.

Or, dans tous les domaines *écrits* évoqués ci-dessus (sauf peut-être, pour certains auteurs, en poésie), il est moins important de décrire narcissiquement une prononciation que de faire passer un message, qui doit être compris le mieux possible par le plus de gens possible. Une langue écrite commune trouve donc son utilité.

S'agit-il d'un pari ?

Oui, si l'on considère que nous ne sommes même pas sûrs de la survie à moyen terme du wallon.

Non, dans la mesure où cette extension des fonctions du wallon sera justement grandement facilitée par l'existence même d'une forme écrite commune.

3.6 Enfin, et ce n'est pas le moins important, l'existence d'une norme écrite commune pourrait également constituer un atout d'un point de vue symbolique. En donnant corps à l'unité sous-jacente de nos dialectes, une langue wallonne écrite commune relèverait le prestige du wallon aux yeux de ses utilisateurs eux-mêmes ; elle permettrait une meilleure défense et une meilleure illustration de notre langue chez nous et au niveau international.

Michel Francard (Francard 1993), comparant la vitalité actuelle de la langue luxembourgeoise (standardisée) face à la décrépitude quasi totale du wallon à Tintange, fait remarquer ceci : « Au passage, l'on mesure la pertinence des mesures de standardisation proposées pour assurer un avenir au wallon, dont la diversité s'accommode difficilement d'une diffusion au-delà d'une communauté restreinte ».

## 4. La planification linguistique en wallon : déjà une vieille histoire ?

4.1 Si l'on s'en tient à notre définition de départ de la planification linguistique (travail conscient sur le langage, dans son orthographe, dans sa normalisation et dans la néologie), on constate que le wallon a déjà fait l'objet d'une planification linguistique relativement intense, tantôt inavouée, tantôt ouverte, souvent contrée, parfois réussie, mais jamais inscrite dans un plan global à long terme.

4.2 Dans le domaine de l'orthographe, le XIX<sup>e</sup> s. a vu éclore plusieurs projets structurés et cohérents, notamment ceux de Ch. N. Simonon (1845), de H. Forir (1845) et de tous les concurrents malheureux de Jules Feller<sup>4</sup>. Le nombre de ces projets mort-nés indique l'ampleur du malaise ressenti face à l'anarchie orthographique qui régnait alors. Il fallait — déjà — une normalisation.

L'orthographe Feller, établie en 1900, est le plus bel exemple de planification linguistique à peu près réussie en Wallonie. Le système, adopté sur concours puis porté par la Société de Langue et de Littérature wallonne (SLLW) jouant son rôle normatif d'académie, s'est répandu chez les dialectologues et les écrivains au point d'être aujourd'hui le seul système orthographique admis pour le wallon.

Le succès de cette réforme linguistique doit cependant être nuancé. Presque depuis le début, cette orthographe qui fait le bonheur des dialectologues, a fait l'objet de contestations diverses, raisonnées ou pas (« trop difficile », « trop phonétique », « pas assez phonétique », « trop proche du français », « trop éloignée du français », etc.). Cette orthographe n'est quasiment pas utilisée chez les Picards et les Gaumais, pour qui elle est théoriquement également conçue. Elle est toujours restée vague sur certains points, ce qui irrite les esprits friands de normes, mais est peut-être justement une des raisons de son succès. Le résultat pratique actuel de ce flou normatif est que, s'il existe un corps de règles générales admis partout, chaque sous-région, chaque revue, applique son propre sous-système : de l'orthographe utilisée dans la revue *Singuliers* (province du Luxembourg) à celle utilisée dans *Les Cahiers wallons* (Namur), en passant par *El Bourdon* (Charleroi), il y a plus que des nuances.

Parmi les projets visant à réformer certains points de détail d'un système qui a déjà pas mal évolué depuis son introduction, on peut citer les propositions de la Commission « Langue » de l'UCW (UCW 1992, pp. 13-15) ou le système proposé par le sociolinguiste Michel Francard (Francard 1994, pp. 49-58). Il est encore beaucoup trop tôt pour savoir si ces projets d'adaptation rencontreront une certaine approbation dans le groupe tout compte fait

<sup>4</sup> Emile Lempereur (Lempereur 1987) ne compte pas moins de 20 projets d'orthographe wallonne entre 1787 et 1901!

assez réduit des personnes utilisant réellement le wallon comme langue écrite<sup>5</sup>.

Depuis Feller, d'autres systèmes ont été utilisés : celui de Lallemand est resté tout à fait confidentiel ([1983]) ; celui de Mahin (1995) sera discuté plus loin.

4.3 Dans le domaine de la néologie également, le wallon a déjà fait l'objet d'un certain travail de planification. Le précurseur est probablement H. Forir (1784-1862), qui a émaillé son dictionnaire (Forir 1875) de néologismes (techniques, scientifiques...) souvent intéressants et de formes wallonnes qui sont sans doute des hypercorrectismes.

A la fin du XIX<sup>e</sup> s. et dans le premier tiers du XX<sup>e</sup>, la création néologique est admise et courante chez les auteurs. On verra naître une véritable « langue littéraire liégeoise » (Piron 1939) qui n'hésitera pas à recourir à la néologie ou à l'emprunt pour s'enrichir et se parer d'ornements de plus ou moins bon aloi.

Mais cette créativité néologique est restée limitée aux cénacles littéraires. Une fois de plus, il a manqué une planification du statut social du wallon, une véritable politique visant à proposer ces créations à l'usage, seul maître du sort des mots.

Le coup d'arrêt à cette créativité débridée sera marqué dans les années 1930, avec l'émergence d'une génération de dialectologues et d'écrivains qui vont se poser comme arbitres de ce qui peut et ne peut pas être fait avec la langue wallonne et créer une autre manière de langue littéraire dont nous reparlerons plus loin (voir 4.4).

<sup>5</sup> Le plus gros échec de l'orthographe wallonne, c'est qu'elle n'est utilisée, comprise et maîtrisée que par une infime minorité de la population : dialectologues, écrivains, lectorat des revues presque toutes littéraires, soit quelques milliers de personnes, tout au plus, sur une population de plus de trois millions d'habitants. Cet échec ne tient évidemment pas à l'orthographe Feller elle-même; il renvoie à un échec social beaucoup plus grave du mouvement wallon, qui n'est jamais parvenu à imposer ou qui n'a même jamais pensé à exiger une véritable *alphabétisation* du peuple wallon dans la langue de son pays. Et nous retombons sur la planification du statut, sans laquelle la planification du corpus est absolument inutile...

Dans le domaine de la néologie depuis 1930, on peut encore citer l'oeuvre bizarre et méconnue de Lallemand, qui a créé de nombreux mots afin, notamment, de traduire les écritures saintes.

Aujourd'hui, chez les plus jeunes auteurs, il existe une volonté de se replacer dans l'actualité et de tenir compte du temps passé depuis 1940 — le plus étonnant, c'est qu'on doive même mentionner ce fait, comme si c'était extraordinaire, et non la chose la plus normale qui soit !

Enfin, il existe à l'heure actuelle une tendance à réutiliser le wallon dans des domaines dont il était exclu depuis l'entre-deux-guerres, notamment en journalisme (dans les revues *Djâzans walon* ou *La Dépêche de Wallonie*, par exemple). Ici aussi, tout naturellement, on est amené à élargir, quand c'est nécessaire, le vocabulaire wallon par des néologismes ou des emprunts<sup>6</sup>.

4.4 Enfin, dans le domaine de la normalisation, de l'unification de divers dialectes en une langue écrite, diverses tentatives partielles ont déjà eu lieu. Il semblerait que certains philologues comme Grignard, Feller, Hicter y avaient songé. Le seul à franchir le pas et à faire une proposition concrète et éphémère a été Grignard au début de ce siècle (Fauconnier 1993).

Le « Projet de Dictionnaire général de la Langue wallonne » était une tentative beaucoup plus ambitieuse. Le but direct des auteurs n'était pas l'unification des dialectes écrits mais la collecte de tout le vocabulaire de la langue wallonne. Mais par sa conception même (indexation sur les formes liégeoises), ce projet menait tout droit à la constitution d'une langue littéraire à base liégeoise<sup>7</sup>. Ce projet a échoué à la lettre AP après 36 ans de travaux.

<sup>6</sup> Dans la langue parlée, non figée, la création de néologismes n'a jamais vraiment cessé; néanmoins, avec la disparition des derniers unilingues et le renforcement de l'hégémonie du français, il est clair que de nombreux locuteurs wallons sont bien obligés d'emprunter un mot au français et ne peuvent plus nommer une nouveauté avec le bagage linguistique wallon dont ils disposent.

<sup>7</sup> Le *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne*, de Charles Grangagnage, (1845-1880) était déjà bâti de la même manière : les formes du namurois et du Hainaut étaient indexées sur les formes liégeoises.

Était-il possible, à l'époque, d'établir une langue commune à base liégeoise ?

D'un point de vue sentimental, subjectif, la conscience collective des locuteurs wallons identifie bien le dialecte liégeois ; il s'accompagne de divers préjugés généralement positifs : c'est « le plus beau » des parlers wallons, c'est « le plus riche », « le plus prestigieux », « le plus vivant ». Malheureusement, c'est aussi, pour les autres, « celui qu'on ne comprend pas »... ce qui aurait probablement posé problème.

Objectivement, le dialecte liégeois jouissait à l'époque du projet de dictionnaire général d'une position privilégiée : à ce moment, les autres dialectes wallons commençaient à peine à être écrits ou n'avaient encore qu'une vie culturelle intermittente et peu prestigieuse, alors que le liégeois avait déjà 3 siècles d'une tradition littéraire foisonnante et ininterrompue derrière lui ; il était en outre quasiment le seul à disposer de livres normatifs (dictionnaires, grammaires). Sociolinguistiquement parlant, il représentait et représente de plus en plus, dans les faits, la norme pour tout le domaine est-wallon<sup>8</sup>.

Aujourd'hui encore, il suffit de consulter l'*Agenda culturel de l'UCW* pour se rendre compte que le liégeois reste porteur de la vie culturelle la plus intense et la mieux structurée de la Wallonie.

Néanmoins, la situation a bien changé : les autres dialectes ont également établi leur tradition littéraire, tous sont illustrés dans des dictionnaires, des revues, voire des outils pédagogiques, par des sociétés, par une vie culturelle plus ou moins permanente, etc. De plus, il existe en Wallonie une méfiance souvent exagérée à l'égard des tendances hégémoniques, même imaginaires, d'où qu'elles viennent. Enfin, la situation linguistique du dialecte liégeois n'a pas changé : il est excentrique et considéré comme trop éloigné de

<sup>8</sup> On en trouve un signe dans la pièce fameuse *Tâtî l' Pèrikî* (E. Remouchamps, 1885) : les citadins parlent évidemment la langue de Liège; mais l'écrivain juge utile de faire parler les serviteurs un peu simplets et rustauds dans un dialecte est-wallon mixte de l'Ardenne ou du Condroz - tout sauf liégeois. A une hiérarchie sociale (citadins/campagnards; « *lès-âgneûses ni sont nin trop sûtèyes* », dit Tâtî) correspond une hiérarchie linguistique (wallon de Liège/wallon de l'Ardenne).



leur parler quotidien par les personnes pratiquant un dialecte géographiquement éloigné de Liège. Il ne semblerait plus possible, ou au moins très difficile, de lancer aujourd'hui un processus de normalisation basé uniquement sur le liégeois.

Une autre tentative de procéder à une certaine normalisation du wallon s'est produite en 1927 au Neuvième Congrès de Littérature et d'Art dramatique wallons. Au cours des débats, A. Doutrepoint a proposé aux écrivains de commencer à emprunter des mots à d'autres dialectes que le leur. Mais la formulation de cette proposition était timide, tortueuse, assortie de nombreuses conditions, dite du bout des lèvres, presque à regret ; elle est restée sans écho.

Il faut reparler ici de la langue littéraire utilisée depuis 1930-1950. Vers cette époque, « sous l'influence de Jean Haust et d'Elisée Legros qui, dans leurs critiques, vont traquer impitoyablement toutes les infidélités au parler local, va se dégager une sorte de loi qu'on pourrait formuler de la manière suivante : *chaque écrivain a le devoir d'écrire dans son dialecte natal et ne peut s'en écarter sans le signaler* » (Germain 1993).

L'écrivain devait se limiter, désormais, à décalquer fidèlement, dans le lexique comme dans la phonétique et la morphologie, une seule manière de parler : le « pur » wallon (même francisé) d'un village ou d'une ville vers 1940, lieu fantasmagique un peu considéré comme le paradis perdu, seule source de pureté et de validité du wallon (toute autre interprétation étant rejetée) ; cette langue littéraire est « archaïsante » et « hyperdialectalisée », destinée à un « public choisi, d'initiés ou de philologues » (Germain 1993).

En ce qui concerne le statut du wallon écrit, il est apparemment très favorable, puisque les écrivains de cette génération se donneront pour mission de créer une littérature de très haute qualité et de portée universelle (le but a d'ailleurs été atteint dans plusieurs cas) ; malheureusement, cette littérature est aussi une sorte de joujou archaïsant, figé et élitiste — parce qu'à usage d'un cercle très réduit de dialectologues et d'écrivains, seuls à même de lire le wallon et de s'imposer la gymnastique de comprendre toutes les variations dialectales mises en évidence jusqu'à l'absurde dans l'orthographe. En effet, le wallon oral, lui, tel que pratiqué quotidiennement, est abandonné à

son sort<sup>9</sup> : celui d'être rogné, de plus en plus vite, par la langue dominante. Il n'a plus qu'à se replier dans des situations informelles de moins en moins nombreuses ; la diglossie est érigée en dogme bétonné. Il n'est jamais question d'apprendre aux Wallons à lire « leur » littérature. Paradoxe étonnant : au moment même où l'on crée cette littérature « de portée universelle », les auteurs, souvent, ne croient plus pouvoir parler la langue dans laquelle ils écrivent et les Wallons en sont, de fait, tenus à l'écart (universelle pour qui, cette littérature ?). En effet, on se refuse à faire quoi que ce soit pour enrayer la chute vertigineuse du nombre de locuteurs (ne parlons même pas d'apprendre à lire !) et la dégradation interne de la langue par influence du français.

Malgré ses immenses réussites, surtout en littérature et en dialectologie, cette idéologie aujourd'hui à bout de souffle aura probablement été le principal frein à toute évolution de la langue wallonne depuis 1940.

À l'heure actuelle, principalement mais pas exclusivement chez les plus jeunes écrivains, il existe de toute évidence une tendance à rejeter la langue littéraire héritée et imposée<sup>10</sup>.

Malgré ces interdits, les écrivains pratiquant des formes partielles de normalisation ont toujours été nombreux : Michel Renard (1829-1904), de Braine-l'Alleud, écrivait dans une koinè des dialectes du Brabant wallon ; Jean de Lathuy (1906), de Gembloux, utilise un vocabulaire composite. Dans le domaine liégeois, c'est depuis le XVIII<sup>e</sup> s. déjà que des écrivains verwiétois, hesbignons, condruziens, etc. ont tendance à gommer leurs particularismes locaux et à écrire en wallon de Liège ville (Germain 1993) : c'est le cas, par exemple, de Marcel Hicter (Joachim 1995) ou de Léon Warnant, pour ne citer que deux auteurs de ce siècle (Germain 1993). On n'en finirait plus avec la

<sup>9</sup> De même que toutes les productions écrites qui ne se plient pas à ce programme.

<sup>10</sup> Imposée dans la mesure où ses créateurs sont aussi ceux qui ont longtemps contrôlé les principaux appareils d'édition, de critique et de lobbying dans la vie culturelle wallonne. Probablement de manière inconsciente, cette génération aura tout fait pour prolonger ses propres a priori ; il est devenu extrêmement difficile de se faire entendre et de se faire publier si l'on s'écarte trop des dogmes littéraires et des tabous sociolinguistiques établis dans les années 1930-1950.

liste des écrivains qui ont fait de même dans chaque province, surtout avant 1930 ou dans ces dernières années, soit pour se plier au prestige supposé d'une autre variété dialectale que la leur, soit en espérant toucher un public élargi.

Dans un autre domaine, les animateurs du mouvement du « walon è scole » savent pertinemment (même s'ils n'osent pas toujours l'avouer) qu'il leur est tout bonnement impossible d'adapter leurs rares outils pédagogiques aux infinies variations de détail qui parcourent chaque province : ils sont obligés, par la force des choses, d'enseigner le wallon du centre urbain qui s'est trouvé assez riche ou assez puissant pour produire des dictionnaires, des livres, des cassettes, etc.

Bref, à l'heure actuelle il existe une tendance de plus en plus nette à cristalliser des wallons écrits communs autour des grandes villes (Liège, Namur, Charleroi, La Louvière). Quant aux plus jeunes écrivains, quand bien même ils le souhaiteraient, ils éprouvent beaucoup de difficultés à écrire dans « un seul dialecte », si ce n'est celui d'une ville, mis en forme dans des dictionnaires ou par une tradition littéraire antérieure. Un autre signe de cette tendance : le *Lexique namurois* de Lucien Léonard (SLLW 1989) fait actuellement l'objet d'un travail de reclassement dans l'ordre alphabétique alors qu'il est, dans sa forme originale, classé par thèmes. Mais ce dictionnaire est normalisé, en ce sens que la morphologie sud-namuroise (par ex. *tchantè, boudji, studyi*), ressentie comme excentrique, est remplacée par une morphologie namuroise standardisée (*tchanter, boudjî, studyî*).

Enfin, divers auteurs ont proposé des projets structurés de normalisation des dialectes wallons en une seule langue écrite ; ils seront passés en revue à la section 5.

4.5 En conclusion, on voit que l'histoire de la langue wallonne, au moins depuis la fin du siècle dernier, est parcourue par une sorte de désir de normalisation, souvent inavoué, et en tout cas frustré jusqu'à présent : les tentatives les plus sérieuses ont échoué, sont restées ignorées ou ont été combattues.

Il y a pourtant normalisation, surtout autour des centres urbains, d'abord dans l'écrit mais probablement de plus en plus dans l'oral également : la société rurale statique (vivre, naître, mourir au même endroit) est définitivement révolue et les contacts des locuteurs entraînent des interférences

linguistiques de plus en plus nombreuses. Dans l'écrit, les écrivains ont tendance à s'appuyer sur un corpus de textes déjà existant (tradition littéraire, dictionnaires, grammaires...) pour créer leurs œuvres nouvelles.

Rien ne sert de se fermer les yeux : la normalisation du wallon est inexorable... Du moins elle le sera si le nombre de locuteurs cesse de baisser. Or, comme nous l'avons vu dans la section 3, une normalisation volontariste, accomplie sans trop tarder (sinon, il n'y aura plus rien du tout à normaliser), pourrait être un des éléments qui contribueront à stopper le mouvement de recul du wallon.

## 5. Quelques projets de normalisation présentés jusqu'à aujourd'hui pour le wallon

5.1 On peut compter qu'à ce jour, quatre projets concrets en vue de normaliser le wallon écrit ont été rendus publics.

Le projet de Paul BAY (1956) était de choisir comme langue commune un dialecte jugé « central » et « pur » (méthode « centraliste », voir 2.2) : celui d'une région comprise entre Dinant et Ciney, centre géographique approximatif du domaine wallon.

Le projet de Jean GERMAIN (1989) était de bâtir une langue composite (méthode du choix des formes majoritaires, voir 2.5) comprenant d'ailleurs deux variétés ; le projet considérait en outre que certains signes orthographiques pouvaient se prononcer de plusieurs manières (voir 2.4).

Le projet de Laurent HENDSCHEL (1990, 1993) se veut dans la continuité du précédent (méthode du choix des formes majoritaires), mais avec une unification complète, et en incorporant également des signes orthographiques pouvant se prononcer de plusieurs manières.

Le projet de Lucien MAHIN (1993, 1994, 1995) s'appuie d'abord sur une orthographe autorisant plusieurs prononciations (voir 2.4) ; de plus, les formes jugées « les plus wallonnes » ou les plus différentes du français sont préférées même quand elle sont minoritaires (voir 2.3).

5.2 Il ressort de tout cela que les voies le plus souvent étudiées sont celles décrites aux points 2.4 (une seule orthographe = plusieurs

prononciations) et 2.5 (formes majoritaires), surtout si l'on ajoute à ces propositions déjà concrètes divers articles rédigés sur le même sujet, p. ex. Slangen 1990 ou Fauconnier 1990.

5.3 À ces quatre projets, il faut pourtant encore ajouter une cinquième possibilité, que personne à notre connaissance n'a jamais théorisée ni même présentée noir sur blanc, mais qui est un peu dans l'air du temps. Il s'agit de l'établissement de quatre langues sous-régionales correspondant aux quatre principaux groupes dialectaux.

Il serait inutile de *prévoir* un mouvement qui est visiblement déjà bien entamé dans certaines régions : l'aire du liégeois proprement dit déborde de plus en plus (dans l'écrit) sur l'est wallon ; on constate le même phénomène pour le namurois dans le centre wallon ; la région du Centre est de plus en plus homogène dialectalement ; on pourrait probablement en dire autant pour la région de Charleroi...

Le rôle de la commission n'est certainement pas d'empêcher un tel mouvement.

Cependant, la commission estime préférable de tabler, parallèlement, sur un mouvement plus large, impliquant toute la Wallonie linguistique. En effet :

- dans les régions plus fragmentées et intermédiaires de l'ouest- ou du sud-wallon, et même dans les régions périphériques des deux autres domaines, il semble clair qu'il ne serait ni plus ni moins compliqué d'utiliser un wallon écrit commun à l'ensemble de la Wallonie qu'un wallon normalisé à l'échelle provinciale, qui présenterait tous les « inconvénients » d'une normalisation sans les « avantages » ;
- établir quatre wallons écrits provinciaux signifierait une rupture de l'unité linguistique du domaine wallon ; en effet, il n'existe pas de « frontière » entre les dialectes du wallon, mais des passages progressifs, des enchevêtrements de traits linguistiques. Établir formellement plusieurs langues écrites normalisées, c'est séparer à la hache des parlers qui n'étaient pas nettement limités. La variété dialectale totale telle que nous la connaissons aujourd'hui, même peu pratique et déroutante, a au moins le mérite d'habituer le lecteur persévérant aux subtiles nuances dialectales qui parcourent le domaine wallon. Établir quatre langues sous-régionales pourrait donner lieu

à la création d'un sentiment de différence tangible entre la « langue namuroise », la « langue ardennaise », etc. Ce système nous ferait perdre de très précieuses années dans la prise de conscience d'une wallonitude qui dépasse nos frontières provinciales ;

- si l'on établit des langues écrites normalisées pour Liège, Namur, Charleroi et l'Ardenne, pourquoi pas également pour le Centre ? Pour le Brabant ? Ou pour toute autre région qui se sentirait assez forte pour assurer seule les tâches d'édition, d'animation, etc. ?
- à ce jeu, seules les régions les plus riches et les plus influentes pourraient survivre ; on assisterait probablement à la disparition des dialectes les moins bien soutenus — et donc à la disparition de leurs richesses (mots, grammaire, expressions...) ;
- les mouvements d'uniformisation actuellement observés équivalent parfois à un appauvrissement et une francisation.

## 6. Principes

La commission estime que les principes généraux suivants devraient être respectés pour l'établissement d'une langue wallonne écrite commune :

6.1 Rien ne devrait se faire d'une manière autoritaire ou académique. Toute solution devrait émerger d'un débat. C'est pour faciliter ce débat que la commission a tenu à proposer quelques solutions concrètes possibles (voir sections 7, 8, 9 et 10).

6.2 Chacun doit évidemment rester libre d'écrire le dialecte de son choix — inversement, rien ne justifierait qu'on interdise à ceux qui le désirent d'utiliser un wallon écrit commun tel qu'esquissé par la commission.

6.3 Les Wallon(ne)s sont trop frileux vis-à-vis de la normalisation ; il faut penser à l'avenir et non au passé. Nous ne vivons plus à l'époque où l'on pouvait naître, vivre et mourir en n'entendant quasiment que le wallon d'une seule région, d'une seule ville, voire d'un seul village. Si nous parvenons à transmettre le wallon aux générations actuelles et futures, il est plus que probable que leur attachement à cette langue sera d'abord un attachement au wallon avant d'être un attachement à des particularités locales de moins en moins marquées.

6.4 Il faut savoir dépasser les obstacles apparents ; tout est possible en cette matière. Les exemples anciens (slovaque...) et récents (asturien...) abondent pour montrer qu'une langue en recul peut redevenir vivante grâce, *entre autres*, à un effort de normalisation.

6.5 Une langue est une richesse à gérer ; c'est un jardin, un arbre fruitier : si l'on veut continuer à en manger les fruits, il faut l'entretenir et non la laisser à l'abandon. Il est légitime d'adopter une attitude volontariste en matière de langue.

6.6 Une langue écrite commune est utile dans la mesure où l'on veut multiplier les textes devant être diffusés sous une seule forme dans toute la Wallonie linguistique pour des raisons symboliques, économiques, didactiques, etc.

6.7 Il s'agit de créer une *forme écrite*, que chacun pourrait lire, comprendre, prononcer à sa manière et reconnaître comme étant bien wallonne — même si elle diffère du wallon utilisé quotidiennement par chacun. Il s'agirait d'une langue écrite qui ne serait attachée à

aucun endroit particulier mais les représenterait tous et appartiendrait à chacun.

6.8 L'établissement de cette langue devrait signifier un enrichissement pour tous. Du point de vue du vocabulaire, p. ex., une telle langue commune devrait intégrer les apports de toutes les régions.

6.9 Si le projet présenté ici reçoit l'approbation de l'UCW et de ses diverses composantes, celles-ci doivent encourager l'utilisation et l'illustration de la forme écrite commune en Wallonie et au niveau international.

6.10 Que l'on préfère utiliser tel ou tel dialecte ou une langue commune pour écrire une lettre, une pièce de théâtre ou un dictionnaire, le but est identique. Il n'y a pas d'opposition entre l'attachement au dialecte local et la dynamique commune, il y a complémentarité. Nous ne devons sacrifier aucune voie imaginable afin de continuer à faire vivre le wallon.

6.11 Ce projet ne concerne que le wallon : nous ne prétendons pas englober le picard et le gaumais de Wallonie et rompre ainsi l'unité de leurs domaines linguistiques respectifs.

## 7. Concrètement : le vocabulaire du wallon commun

7.1 Le vocabulaire de tous les dialectes et sous-dialectes doit être considéré comme formant un trésor commun appartenant à tous.

Les écrivains, journalistes, locuteurs... ne doivent plus hésiter à emprunter aux autres dialectes de la langue wallonne tous les mots, toutes les expressions qu'ils jugeront utiles. En cas de vide lexical, p. ex., la commission estime qu'il vaut mieux emprunter un mot à un autre dialecte wallon que de l'emprunter au français. L'emprunt peut aussi se faire pour des raisons purement stylistiques (recherche d'un synonyme) ou, subjectivement, par souci esthétique.

7.2 Chaque région a des richesses à apporter au trésor commun. Les personnes adaptant des oeuvres d'un dialecte à l'autre, p. ex. des pièces de théâtre, des chansons, etc. devraient changer le moins possible l'oeuvre originale, quitte à intégrer des expressions ou des mots n'existant pas dans le dialecte d'arrivée, moyennant adaptation phonétique et morphologique, et dans la mesure où le mot ou l'expression

semblent compréhensibles partout, ce qui est presque toujours le cas, ne fût-ce que grâce au contexte.

7.3 Les différents mots wallons de même sens utilisés dans des dialectes différents peuvent être considérés comme des synonymes : *mannèt* = *niche* = *mâssî* = *yôrd* ; *kichârde* = *ôrteye*, etc. De cette manière, toutes les régions apportent leurs richesses au trésor commun, qui se trouve considérablement enrichi.

Certains mots wallons ont évidemment plus d'un sens : *bouter* = (1) *poûssî*, *tchôker*, (2) *mète* ou (3) *travayî*, *ovrer* ; *brêre* = (1) *criyî* ou (2) *tchûler*, *plorer*. Ce qui ne pose aucun problème, puisque c'est une caractéristique de nombreux mots dans n'importe quelle langue et à l'intérieur des dialectes wallons (ex. : *abeye* = (1) *rade*, *reud* ou (2) *djinti*, *qu'ouveure bén*, *qui travaye bén*).

7.4 Il est difficile de *décréter* que, du jour au lendemain, le vocabulaire de la langue wallonne ne forme plus qu'un seul et même ensemble. Nous ne pouvons que conseiller. Au moins devrait-on petit à petit s'habituer à considérer que chacun peut puiser dans le trésor commun et à ne plus critiquer les écrivains qui utilisent des mots de différents dialectes.

## 8. Concrètement : la néologie

8.1 La commission estime essentiel de reconnaître que le wallon n'est pas figé dans le rôle de langue du cœur capable seulement d'évoquer les réalités du passé ; il s'agit d'une langue vivante dont il ne faut absolument pas entraver l'enrichissement lexical. Il ne faut pas craindre d'utiliser le wallon, dans la langue écrite comme dans la langue orale, pour évoquer le quotidien de la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Il se peut dès lors que des néologismes soient nécessaires. Comme toute langue, le wallon peut et doit s'enrichir soit par l'emprunt adapté à la morphologie et à la phonologie wallonne (surtout dans le domaine du vocabulaire international, commun à toutes les langues romanes et à certaines langues germaniques) soit par la création de néologismes à partir de racines wallonnes.

8.2 La commission propose de jouer le rôle d'office des néologismes afin de :

a. récolter les néologismes entendus ou lus ;

b. étudier leur pertinence (est-il nécessaire ? ; n'existe-t-il pas déjà un mot wallon dans l'un ou l'autre dialecte ?) et leur valeur ;

c. les répandre — car un néologisme ne devient un mot vivant que si les locuteurs l'utilisent ;

d. répondre aux questions posées par les locuteurs : comment pourrait-on dire en wallon... ?

## 9. Concrètement : l'écriture du wallon commun

9.1 Si l'on excepte le projet BAY, scientifiquement faible, peu et mal argumenté, nous avons vu que les propositions les plus récentes et les plus poussées en vue d'établir une langue wallonne écrite normalisée s'accordent sur le point essentiel : une langue commune devrait être bâtie à partir des quatre dialectes afin de mettre en valeur les richesses de chacun et de respecter le plus possible la diversité. Un autre point d'accord important est que, dans les trois propositions, on retrouve le souci d'adoucir le rigorisme hyperphonétique dans l'utilisation qui est souvent faite de l'orthographe Feller.

9.2 Dans les projets présentés, les dosages de ces éléments sont différents : on a plus souvent recours aux formes majoritaires chez GERMAIN et HENDSCHEL ; moins souvent au diasystème (une orthographe = plusieurs prononciations) ; rarement aux formes les plus pures. Le projet MAHIN, quant à lui, propose d'emblée plusieurs graphies nouvelles ou reprises des systèmes d'écriture antérieurs à l'orthographe Feller ; il a ensuite recours aux formes jugées « les plus wallonnes » ; ce n'est qu'en dernier lieu qu'il fait appel aux formes majoritaires.

Dans tous les cas, ces trois éléments doivent entrer en jeu dans des proportions plus ou moins grandes.

9.3 *La commission estime qu'il faut recourir, autant que possible, à des graphies permettant plusieurs prononciations.*

Ces graphies peuvent être déroutantes au départ ; elles nécessitent, de la part des personnes maîtrisant déjà l'orthographe Feller (lecture et écriture), un temps d'adaptation et d'apprentissage. Mais nous croyons que l'utilisation d'un diasystème est le meilleur moyen de préserver, d'encourager et de

respecter la prononciation de chacun suivant sa région.

9.4 Étant donné le choix de départ de la commission, quelques exemples de graphies « interprétatives » sont passés en revue ci-dessous :

<i>Notation en orthographe Feller et prononciation :</i>	<i>Notation commune proposée :</i>
• <b>ôte</b> [o:t] <b>ôte</b> [õt] <b>ôte</b> [ut] <b>ôte</b> [õt]	<b>ôte</b>
Étant entendu que les mots <i>ôte</i> , <i>tchôd</i> , <i>hôt</i> ... peuvent facilement se prononcer comme on veut.	
• <b>pëtët</b> [pətə] <b>pîtît</b> [pɪtɪ] <b>pëtît</b> [pətɪ]	<b>pîtît</b>
Même remarque. Le « i » n'est d'ailleurs nulle part prononcé pur.	
• <b>lârd</b> [a:] <b>lârd</b> [ɔ:] <b>laurd</b> [o:] <b>lôrd</b> [o:]	<b>lârd</b>
Comme le projet GERMAIN le suggérait déjà, il est simple d'utiliser une seule graphie pour recouvrir les 3 prononciations possibles. Cette idée est d'ailleurs également défendue par les autres projets de normalisation ; écrire : <i>lârd</i> permettrait à chacun de prononcer comme il le désire. Il s'agit en plus d'un élément de reconnaissance graphique typiquement wallon. Certains ont proposé d'utiliser comme signe une lettre plus proche du système français et plus facilement accessible, techniquement parlant. Ce problème d'accessibilité est annulé par les ordinateurs et ne se pose pas, par définition, dans un manuscrit. Seules les machines à écrire posent problème, mais leur usage est de plus en plus réduit. Ce signe est utilisé depuis bien longtemps en est-wallon (où il recouvre d'ailleurs déjà des prononciations différentes, notamment [ɔ:], [o:] et [a:]) et ne semble plus poser problème. Du point de vue du diasystème à établir, c'est le signe qui convient le mieux, puisque les deux autres lettres (« â » et « ô ») sont utilisées dans d'autres mots avec d'autres valeurs. Le signe « â » a donc une valeur quasi-univoque : dans un dialecte donné, il est presque toujours prononcé de la même manière, sauf quelques exceptions facilement reconnaissables.	
• <b>léd</b> [e:] <b>léd</b> [ɛ:]	<b>léd</b>
• <b>èspwér</b> [ɛ:r] <b>èspwêr</b> [ɛ:r] + [ɛr] [ɔ:r], etc.	<b>èspwêr</b>
• <b>asdjamléye</b> [ɛ:j] <b>asdjamléye</b> [ɛ:j] + [ɛj], etc.	<b>asdjamléye</b>
Il est souvent difficile de différencier, dans la prononciation, toutes les nuances qui vont du <i>é</i> long au <i>ê</i> long, voire quasiment à <i>â</i> long. Un seul signe <i>ê</i> peut facilement recouvrir toutes ces prononciations, sans empêcher qui que ce soit de prononcer cette lettre comme il le veut.	
• <b>tchapê</b> [ɛ, e] <b>tchapia</b> [ja]	<b>tchapea</b>
Le projet GERMAIN évoque la possibilité de réutiliser une graphie courante au Moyen Âge pour écrire cette série wallonne : <i>tchapea</i> (Remacle 1948, pp. 51-52). Écrire ces deux finales (qui coupent la Wallonie linguistique en deux parties strictement égales) sous une seule forme permet de ne pas privilégier une région par rapport à une autre ; les deux prononciations sont ainsi possibles.	
• <b>industriye</b> [i:] <b>industrêye</b> [ɛj] <b>industrêye</b> [ɛ:j] <b>industrîe</b> [i:]	<b>industreie</b>
Les équivalents du français « -ie » coupent la Wallonie en deux, avec des formes en « -èye » à l'est et une partie du sud, et des formes en « -îye » ailleurs. Nous proposons de noter arbitrairement la terminaison sans accent, pour indiquer qu'elle peut se prononcer de plusieurs manières.	
• <b>passådje</b> [atʃ] <b>passêdje</b> [ɛtʃ] <b>passådje</b> [a:tʃ]	<b>passådje</b>
• <b>fwârt</b> [a:] <b>fwart</b> [a] <b>fwért</b> [ɛ:] <b>fwèrt</b> [ɛ]	<b>fwârt</b>
• <b>place</b> [a] <b>plèce</b> [ɛ]	<b>plâce</b>
Cette graphie indique une prononciation [a:] ou [a] (en général au centre, à l'ouest et une partie du sud) ou [ɛ] — [ɛ:] — [ɛ:] (est et une partie du sud). Cependant, dans le deuxième cas ( <i>fwért</i> ), la graphie choisie ne représente pas toutes les variations dialectales (les formes non diphtonguées de l'ouest et une partie du sud : <i>fôrt</i> , <i>foûrt</i> ) mais seulement la majorité d'entre elles (formes diphtonguées de l'est, du centre et du sud).	
• <b>houyeû</b> [hujø] <b>ouyeû</b> [ujø]	<b>houyeû</b>
Le « h » est prononcé à l'est et pas ailleurs, tout simplement. Il existe aussi au sud, au centre et dans certaines régions de l'ouest, où il empêche la liaison, comme en français ( <i>dès houyeûs</i> ). Si le « h » est écrit, toutes les variantes parlées restent possibles. Attention, il existe trois autres séries correspondant à	

des « h » à l'est (voir ci-dessous).	
• <b>pèchon</b> [ʃ] <b>pèhon</b> [h]	<b>pèxhon</b>
Privilégiant toujours des formes écrites permettant de respecter toutes les prononciations possibles, nous proposons de restaurer la graphie « xh » ( <i>pèxhon</i> , <i>baxhî</i> , <i>mèxhner...</i> ), également utilisée anciennement pour écrire certains « h » wallons. Déroutant ? Oui, mais on ne peut rejeter a priori cette solution sans avoir étudié ses avantages : principalement, elle permet de ne pas choisir. Elle permet de préserver la prononciation du dialecte est, qui pèse d'un poids culturel très important dans l'ensemble des dialectes wallons. Cette solution permet en outre de relier la langue wallonne actuelle à une tradition écrite bien plus ancienne que le système Feller, encore utilisée au XIX <sup>e</sup> s. et, aujourd'hui, dans de nombreux noms de lieux et de personnes.	
• <b>prîjon</b> [ʒ] <b>prîhon</b> [h]	<b>prîjhon</b>
L'utilisation de la forme « xh », bien attestée pour écrire l'ancien wallon, oblige par analogie à créer un graphème nouveau, non attesté, lui : « jh », pour recouvrir les couples <b>prîjon</b> — <b>prîhon</b> → <b>prîjhon</b> .	
• <b>skèter</b> [sk] <b>chèter</b> [ʃ] <b>hèter</b> [h]	<b>schèter</b>
Graphie proposée pour recouvrir les séries comme <i>skèter</i> (ouest) / <i>chèter</i> (centre, sud) / <i>hèter</i> (est) ou <i>diskinde</i> / <i>dichinde</i> / <i>dihinde</i> ; <i>skeûre</i> / <i>cheûre</i> / <i>heûre</i> ; <i>skinon</i> / <i>chinon</i> / <i>hinon</i> , etc. C'est le complément presque obligé de « h » ( <i>houyeû</i> , <i>cahute</i> ), « xh » ( <i>pèxhon</i> ) et « jh » ( <i>prîjhon</i> ) afin d'établir une équivalence absolue entre les séries [h] vs ø, [h] [ʃ], [h] vs [ʒ] et [h] vs [ʃ] vs [sk]. Le principal inconvénient, répétons-le, est que l'orthographe s'en trouve compliquée : d'un point de vue est-wallon, un même son peut s'écrire de 4 manières différentes suivant ce que prononcent les autres dialectes ; cependant, toujours d'un point de vue liégeois, c'est la preuve que le wallon commun respecte la prononciation « h » dans tous les cas, ce qui n'est pas vrai si l'on choisit les formes majoritaires (écrire : <i>houyeû</i> mais <i>pèchon</i> , <i>prîjon</i> et <i>dichinde</i> ) ; cette dernière solution est en revanche plus immédiatement simple. D'un point de vue ouest-wallon, ce signe nouveau « sch » est également une preuve visible que les formes dialectales typiques de la région sont respectées.	
• <b>fwin</b> [fwɛ̃] <b>fin</b> [fɛ̃]	<b>fwin</b>
• <b>afwêre</b> [afwɛːR] <b>afêre</b> [afɛːR, ɛR, ɛR]	<b>afwêre</b>
• <b>qwand</b> [kwã] <b>quand</b> [kã]	<b>qwand</b>
• <b>qwè</b> [kwɛ] <b>què</b> [kɛ]	<b>qwè</b>
Il s'agit ici de deux phénomènes différents : survivance d'un [kw] latin (le plus fréquemment à l'est) et développement d'un [w] derrière les consonnes labiales ou labiodentales (le plus fréquemment à l'ouest, au centre et au sud) ; ils existent tous deux partout en Wallonie à des degrés divers. Nous proposons de les noter systématiquement tout les deux, ce qui permet de préserver deux « originalités » du wallon, d'équilibrer les apports de chaque région et même d'intégrer des formes nettement minoritaires ( <i>dji fwè</i> , <i>ène afwêre</i> ) afin de montrer que le wallon commun n'est pas centraliste mais pluriel. Inconvénient : il faut apprendre que dans des groupes « consonne + w », le « w » se prononce dans certains mots et pas dans d'autres. À l'est, p. ex., il faut apprendre que <i>qwand</i> se prononce avec [kw] mais <i>fwin</i> se dit [fɛ̃] ; à l'ouest ou ailleurs, inversement, que <i>fwin</i> se dit [fwɛ̃] mais <i>qwiter</i> se dit [kite].	

## 10. Autres caractéristiques du wallon commun : morphologie, syntaxe...

10.1 Pour les cas où il est impossible de « recouvrir » la différence dialectale par l'orthographe (*tâbe* / *tâve* / *tôle* ; *gayole* / *gayoûle...* ; morphologie des verbes, etc.), il est important de choisir un principe directeur.

10.2 Dans tous les cas, on préférera les *formes majoritaires*, tout en tenant compte du fait

qu'elles doivent être *compréhensibles par chacun* (ce qui est en fait le critère ultime de validité d'une forme écrite commune) et, autant que possible, non ambiguë (confusion avec d'autres mots).

Il faut en tous cas éviter tout purisme de mauvais aloi consistant à privilégier systématiquement la forme ayant l'air la plus « purement » wallonne.

## 11. Li Tchant dès Walons<sup>11</sup>

Dans le prolongement du colloque de Charleroi, la commission a souhaité montrer à quoi pouvait ressembler, concrètement un texte en wallon commun élaboré selon les principes décrits plus haut. Nous avons choisi un texte symbolique : *Li Tchant dès Walons*. Ce chant, dont les paroles sont dues à Th. Bovy et la musique à L. Hillier, a été choisi en 1900 par la Ligue wallonne comme « chant national wallon »<sup>12</sup>, décision qui n'a jamais été entérinée par les autorités wallonnes après la fédéralisation du pays. D'abord rédigé en liégeois, le texte a été adapté par la suite dans divers dialectes. Malheureusement, les adaptations étaient, dans certains cas, assez éloignées de l'original, ce qui ne pouvait manquer d'entraîner une cacophonie quand cet hymne était chanté en chœur (un comble !), les Liégeois chantant p.ex. « Nouk ni s' hâgnêye qwand c'est qu'i vout fé l' bin » pendant que les Carolos entonnaient « Et sins l' criyî pa t't avô tous lès tchmins ». Nous avons donc tenté de lui donner une forme commune selon les principes exposés ci-dessus. Notons les points suivants :

- orthographe : en cas de divergences entre régions (p. ex. sur l'écriture du [k]), on choisit en général la forme majoritaire utilisée dans les dictionnaires, revues, etc. ;
- phonologie : utilisation de l'orthographe Feller modifiée selon les règles exposées plus haut, ce qui permet de représenter de manière plus abstraite de nombreuses prononciations possibles ;
- morphologie : choix des formes majoritaires ;
- vocabulaire et syntaxe : chaque couplet de cette version commune est, en fait, une réécriture d'une version dialectale différente : le couplet 1 à partir de la version originale liégeoise ; le couplet 2 à partir de la version ardennaise ; le couplet 3 à partir des versions ouest-wallonnes (Charleroi, La Louvière, Nivelles) ; et le couplet 4 à partir du namurois.

Ce texte fait en quelque sorte office de premier test : les Wallons sont-ils prêts à chanter certains mots appartenant à d'autres dialectes ? Se sentiraient-ils enrichis ? Sont-ils à même de

lire les ajustements orthographiques que nous proposons ? Trouveront-ils un avantage à pouvoir utiliser un seul et même texte pour chanter leur hymne ? Le principe consistant à lire un signe abstrait et à le prononcer dans son propre dialecte sera-t-il compris et accepté ? Il existe dans beaucoup de langues une expression marquant l'ignorance de l'avenir, et peut-être l'espoir. Dans la nôtre, c'est : *Li ci qui vikrè vièrè !*

### LI TCHANT DÈS WALONS

**1. Nos èstans firs di nosse pitite patreye  
Ca lådje èt lon, on djåse di sès èfants !  
À prumî rang on l' mèt po l'industreye  
Èt dins lès ârts èle riglatit ostant.  
Nosse tère èst pitite mins nos avans  
l' ritchèsse  
Dès omes sincieûs qu'anôblixhèt leûs noms.  
Èt nos avans dès libértés timpèsse :  
Vola poqwè qu'on-z-èst firs d'èsse Walons !**

**2. Qwand c'est qu'on s' mèt a lire nos lîves  
d'istwêre,  
I nos chonne qui nos plans nos ranêrer  
Èt nosse keûr martoke tot sondjant al glwêre  
Di nos parint qu'on n'âreut seû sbarer.  
Si nos vikans pâjhîres c'est zèls li câse :  
Il ont spotchî l'inn'mi dzo leûs talons.  
C'est dès vayants qu'on dit qwand on-z-è  
câse.  
Vola poqwè qu'on-z-èst firs d'èsse Walons.**

**3. On s' veut voltî inte frés dèl Waloneye  
Èt on-z-èst prêt' onk l'ôte a s' diner l' mwin.  
On fwèt plêji bén sovint sins qu'on l' deye  
Èt sins l' criyî pa t't avâ tos lès tchmins.  
Li tcharité qui mousse èl mâjhonète  
N'î va qu'al nut' avou mile précôcions.  
Li pô qu'on done, on nêl done qu'è catchète :  
Vola poqwè qu'on-z-èst firs d'èsse Walons.**

**4. Pitit payis, vos qu'a tant d' grandeu  
d'âme,  
Nos v's inmans bén sins qu' nos l' criyanxhe  
trop hôt !  
Qwand on v' discâze, âs ouy montèt nos  
lâmes,  
Èt nos sintans nosse keûr bate a gros côps.  
N'âyîz nén peû, seûyîz tofêr al fièsse :  
Di vos èfants, lès brès èt l' keûr sont bons.  
Èt nos avans les tchveas fwârt près dèl  
tièsse :  
Vola poqwè qu'on-z-èst firs d'èsse Walons.**

<sup>11</sup> Cette section de figurait pas dans la première version de ce texte distribuée avant le colloque de Charleroi.

<sup>12</sup> V. notamment *Li Tchant dès Walons po nos p'tits èt nos grands scolîs*, Criwe, Liège, 1984 ; ou R. Lejeune « Naissance d'un chant et d'un drapeau », *La Wallonie, le pays et les hommes*, Bruxelles, 1977-1979, pp. 481-488.



## Bibliographie

- BAY Paul 1956 : *Trésor dialectal et dialecte unique*, Spa.
- BAYLON Christian 1991 : *Sociolinguistique ; Société, langue et discours*, Paris.
- BEC Pierre 1986 : *La langue occitane*, Paris, PUF, Que sais-je ?
- CALVET Louis-Jean 1987 : *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Paris.
- coll. (Rint) 1991 : « Terminologie et développement. Actes du séminaire » dans *Terminologies nouvelles* n°6 - décembre 1991, Bruxelles, Réseau international de néologie et de terminologie.
- COOPER Robert L. 1989 : *Language Planning and Social Change*, Cambridge, Cambridge University Press.
- FAUCONNIER Jean-Luc 1990 : « Et si on regardait du côté des Grisons ? », dans *El Bourdon*, n 426 5/90.
- FAUCONNIER Jean-Luc 1993, « Adelin Grignard (1875-1942), l'initiateur de l'étude de l'ouest-wallon », dans *On fîesse lès sintes. Les fêtes calendaires dans la littérature en wallon carolorégien* (3).
- FODOR Istvan 1984 : « Quelques conclusions : comment les « esquimaux » développent-ils leurs parlars en langues littéraires », dans *Language reform ; history and Future*, edited by Claude HAGEGE et Istvan FODOR, 3 t., Hamburg.
- FORIR H. *Dictionnaire liégeois*, 1875.
- FRANCARD Michel 1993 : « Tintage : le village aux quatre langues (II) », dans *Singuliers*, Lutrebois, 3/1993.
- FRANCARD Michel 1994, *Dictionnaire des Parlars wallons du Pays de Bastogne*, Bruxelles.
- GAUTIER Michel 1993 : *Grammaire du poitevin-saintongeais*, Mongon.
- Generalitat de Catalunya 1983 : *Llei de Normalització Lingüística a Catalunya*, Barcelona.
- GERMAIN Jean 1989 : « Quel avenir pour nos dialectes ? L'exemple du rumantsch-grischun » dans *Toudi*, Quenast.
- GERMAIN Jean 1993 : « Une koinè wallonne ? », dans *Écritures, langues communes et normes...*, Genève.
- GUNDERSEN Dag 1984 : « On the development of modern Norwegian », dans *Language reform ; history and future*, edited by Claude HAGEGE and Istvan FODOR, Hamburg, 1983-1984.
- HAGEGE Claude 1983 : « Voies et destin de l'action humaine sur les langues », dans *Language reform ; history and Future*, edited by Claude HAGEGE et Istvan FODOR, Hamburg, 1983-1984.
- HENDSCHEL Laurent 1990 : *On walon po d'mwin*, chez l'auteur.
- HENDSCHEL Laurent 1993 : *Quelques propositions en vue de l'établissement d'une langue wallonne écrite commune*, chez l'auteur.
- HOLKER Klaus 1990 : « Peut-on sauver le romanche des Grisons ? Développement et avenir du rumantsch-grischun », *Revue des Langues romanes*, 1/1990, t. XCIV, Montpellier.
- JOACHIM Maurice 1995, « Exorcisme de la terre ancestrale aux carrefours de la terre et des hommes », dans *L'oeuvre en wallon de Marcel Hicter* (1918-1979), Liège.
- JOSSERAND Ch. & SERET R. 1989 : *Dèclarâcion dès Dreûts d' l'Ome po tos lès Payîs dè Monde* (Déclaration universelle des droits de l'homme), Criwe.
- KAY Billy 1993 : *Scots, the mither tongue*, Alloway Publishing, Darvel.
- LALLEMAND A., s.d. [1983], *Li walond avou aizance ; Toponimye Andennaize ; E djè Lrèwè-irè ô Dêrin Djoû*
- LEMPEREUR Emile 1987 : *El Bourdon*.
- LEQUARRE N. 1906 : « Li Manôye à vî Payis d' Lîdje », dans *BDW*, n 1 & 2, 1/1906
- Lia Rumantscha 1989 : *Qu'est-ce que le rumantsch-grischun*, Lia Rumantscha, Cuira.
- LODGE R. Anthony 1993 : *French : from Dialect to Standard*, Routledge, London.
- MAHIN Lucien 1984-1993 : *Ene bauke su lès bwès d' l'Ardène*, Ed. Scaillet, Montigny-le-tilleul ; t. I 1984 ; t. II et III 1993
- MAHIN Lucien 1993 : *Li r'fondu walon, lès pondants èt lès djondants*, chez l'auteur.
- MAHIN Lucien, 1994 : *Li r'fondu walon, li pouna èyèt li cova*, chez l'auteur.
- MAHIN Lucien 1995, *Waldim*, chez l'auteur.
- NOUVEL Alain 1975 : *L'occitan sans peine*, Assimil.
- PIRON Maurice 1939 : « Formation de la langue littéraire des écrivains liégeois », dans *Mélanges de linguistique romane offerts à Jean Haust*, Liège.
- REMACLE Louis 1948 : *Le problème de l'ancien wallon*, Liège.
- REMACLE Louis 1952 : *Syntaxe du Parler Wallon de La Gleize*, t. I : Noms et articles. Adjectifs et pronoms, Liège.
- SIMONON Ch. N. 1845, *Poésies en patois de Liège*, Liège.
- SLANGEN Marcel 1990 : « Une langue pour la Wallonie », dans *Nos langues et l'unité de l'Europe* (Actes du colloque), UCW.
- TAULI Valter 1968 : *Introduction to a theory of language planning*, Uppsala.

---

TRUDOT Claude 1993 : « La dynamique des langues en Europe : partie théorique, partie empirique », dans *Le plurilinguisme européen : théories et pratiques en politique linguistique*, Paris.

UCW 1992 : *Walo* +, Commission de normalisation de la langue UCW, Namur.

UCW 1993 : *Scrîre*, Commission littérature UCW, Liège.

UCW 1994a : *Projet culturel global*, UCW, Liège.

UCW 1994b : *Ordinaire de la messe*, Commission religieuse UCW, à paraître.

VIAUT Alain 1992 : « L'asturien, une langue en quête d'officialité », dans *Lengas ; revue de sociolinguistique*, n 32, Montpellier.

VIROUX Johan : *Eglîje romane abaciâle Hastîre*, Muséye èt Patrimwin.ne, Hastîre (traduction de J. Pirotte : *Eglise romane abbatiale d'Hastière*, Hastière, s.d.).

VIROUX Roger : « Grammére » dans *Novèles dès Walons Scrîjeûs d'après l' Banbwès*, Li Banbwès, 1982-1986.

# L'émergence des langues et leurs divers statuts en Europe

par Henriette WALTER

*Henriette WALTER est professeur de linguistique à l'Université de Haute-Bretagne. Elle dirige le laboratoire de phonologie à l'école pratique des Hautes Études et tient une rubrique dans « Libération Magazine ». Dans son livre « L'aventure des langues en Occident », elle nous rappelle qu'en Europe, les langues sont marquées aussi bien par ce qui les rapproche que par ce qui les distingue. Parmi ses autres livres à succès : « Le français dans tous les sens ».*

## Convergences et divergences

À jeter un coup d'oeil rétrospectif sur la manière dont les langues actuellement en usage en Europe ont émergé, se sont répandues, ou ont été délaissées, on observe souvent une alternance de périodes de convergence et de divergence. Tout en évitant d'entrer dans la controverse de l'indo-européen des origines — langue-mère unique ou différences originelles ? — on peut remarquer dès l'époque historique, des mouvements de balancier entre langue commune et diversification des usages. Cela se vérifie de façon très nette pour le grec, de façon plus diffuse pour les langues celtiques et avec des modalités diverses pour les langues issues du latin, les langues germaniques ou les langues balto-slaves. On pourrait observer des évolutions du même genre pour des langues d'autres familles, comme le hongrois ou le finnois, ou encore pour le basque, beaucoup plus anciennement implanté en Occident et qui a su résister à toutes les invasions (1). On se contentera, dans l'exposé qui suit, d'illustrer ce phénomène d'alternance par trois exemples : ceux du grec, du celtique et du latin.

## L'exemple du grec

L'histoire du grec a connu de multiples épisodes mouvementés. C'est la langue de l'Europe dont les attestations écrites sont les plus anciennes et c'est au prix d'une considérable simplification qu'on peut reconnaître, au cours des longs siècles de son évolution, quatre étapes significatives (2), en prenant pour point de

départ les environs de l'an 2000 av. J.C., avec l'invasion des Ioniens, des Éoliens et des Achéens.

Cette période archaïque est caractérisée par une grande diversité dialectale, connue surtout grâce au dialecte mycénien, apporté par les Achéens, et qui est le plus anciennement attesté, vers le XV<sup>e</sup> siècle av. J.C., dans des textes de comptabilité, en écriture non alphabétique. Les Achéens seront ensuite chassés par les Doriens, vers 1200 av. J.C. (3) et on peut alors reconnaître, parmi une multiplicité d'idiomes, quatre groupes principaux.

- l'arcado-chypriote, résultat probable de l'évolution de l'ancien achéen
- le dorien, langue des nouveaux venus
- l'éolien
- l'ionien-attique, qui s'est développé à partir d'Athènes et qui est attesté dans l'Odyssée, que l'on date du VIII<sup>e</sup> s. av. J.C. (4).

## Convergence

C'est à partir de ce dialecte ionien-attique que va se former, au IV<sup>e</sup> siècle av. J.C., sous le règne d'Alexandre le Grand, une langue commune ou koinè, où s'amalgament, au dialecte d'Athènes, des apports divers. Ayant acquis un certain degré d'unification, cette langue se répandra dans l'ensemble des colonies grecques pendant toute la période hellénistique, et cette unité linguistique qui ne sera pas détruite par la conquête romaine en -146 se maintiendra jusque vers le VI<sup>e</sup> siècle après J.C.

## Diversification

Mais les germes d'une nouvelle diversification étaient déjà présents, car la troisième période prend sa source lointaine dans l'établissement de la domination byzantine, qui débute en 330 ap. J.C. On assiste alors à une nouvelle fragmentation de cette langue grecque, privée de son centre directeur en Grèce, en une multitude de dialectes régionaux, encore fragmentés du fait des invasions successives : slave au VI<sup>e</sup> siècle, arabe au IX<sup>e</sup> siècle, normande au XII<sup>e</sup> siècle, vénitienne du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, et surtout turque, dont l'occupation a duré, selon les régions, entre quatre et huit siècles.

## Unification

L'indépendance de la Grèce (1830) amorcera un nouveau processus de convergence vers une langue unique, qui sera cette fois la cause de l'élimination progressive de la très grande majorité des dialectes régionaux, avec cinq exceptions notables, dont deux en Grèce, le tsaconien et le pontique, et trois hors de Grèce, le chypriote, dans l'île de Chypre, le cappadocien en Turquie, et les dialectes grecs de Calabre et des Pouilles en Italie du Sud (5).

L'apparente simplicité de la situation linguistique de la Grèce d'aujourd'hui, avec une langue commune unique, recouvre en fait une réalité plus complexe dont les racines remontent à l'époque d'Alexandre et qui a opposé pendant des siècles la katharevousa ou langue purifiée, à la langue du peuple ou démotique. C'est cette dernière qui a été promue au statut de langue officielle depuis 1976, sans pour autant que la katharevousa ait complètement disparu de l'usage. De plus, le grec parlé varie sensiblement d'une région à l'autre, sur le plan de la prononciation et surtout du lexique, où l'on retrouve des traces vivantes de l'ancienne diversité dialectale. Doit-on y voir la source possible d'une nouvelle fragmentation malgré la position apparemment monolithique de l'unique langue officielle ? On aurait alors le retour du balancier en faveur de la divergence après une période unifiée.

## Diversité des statuts des langues celtiques

Le statut actuel des langues celtiques est beaucoup plus diversifié.

On sait que la présence des Celtes est attestée entre la Bohême et la Bavière actuelles dès la fin du 2<sup>e</sup> millénaire avant notre ère, qu'elle s'est manifestée beaucoup plus nettement au milieu du 1<sup>er</sup> millénaire av. J.C. (1<sup>e</sup> période de l'âge du fer, à Hallstatt, en Autriche actuelle) et que les Celtes ont largement agrandi leur territoire entre le Ve siècle av. J.C. et la conquête romaine (2<sup>e</sup> période de l'âge du fer, dite de La Tène, en Suisse) (6).

On sait d'autre part qu'ils se sont déplacés en deux vagues, ce qui se manifeste dans le classement linguistique en goïdélisque (d'où le gaélique d'Irlande, d'Écosse, de l'île de Man) et le brittonique (d'où le gallois, le cornique et le breton avec ses variétés).

Alors qu'elles occupaient les deux tiers de l'Europe vers 300 av. J.C., les langues celtiques n'existent plus aujourd'hui que dans l'extrême ouest du continent et avec des statuts divers : l'irlandais, ou gaélique d'Irlande, est actuellement la première langue officielle de la République d'Irlande ; le gallois est reconnu comme langue officielle du Royaume-Uni depuis 1967 (par le Welsh Language Act), mais les autres langues celtiques (gaélique d'Écosse, cornique, manxois, breton) sont des langues régionales reconnues, mais sans statut officiel.

## Politiques linguistiques en faveur des langues celtiques

Face à l'anglais envahissant, les Irlandais ont pris des mesures afin d'organiser un enseignement viable de leur langue celtique qui, jusqu'à une date récente, présentait le gros défaut d'être diffusée dans des manuels scolaires selon trois variétés différentes (Connacht, Munster, Ulster). Les Irlandais ont donc procédé à des aménagements permettant de proposer dans ces ouvrages les éléments d'une langue plus uniformisée (7).

Pour le cornique, il faut en revanche déplorer que les personnes qui cherchent à faire revivre cette langue n'aient pas pu parvenir à un consensus. Il en résulte que l'enseignement de cette langue se trouve devant un important

obstacle à surmonter dû à la multiplicité des formes écrites, qui obéissent à trois orthographes différentes : une graphie moyenâgeuse traditionnelle unifiée, une autre graphie, fondée sur la prononciation restituée du XVe siècle, et une troisième, proche des principes de l'orthographe de l'anglais, qui prend pour point de départ le coranique parlé à la fin du XVIIIe siècle par ses derniers locuteurs (8).

Au contraire, le gallois a bénéficié de l'existence, depuis le milieu du XVIe siècle, d'une forme standardisée qui a connu une diffusion remarquable pour avoir été choisie pour la traduction de la Bible et du Book of Common Prayer de la religion anglicane. Cet élément, joint au fait que cette langue avait déjà une longue tradition littéraire, a dû contribuer à la situation privilégiée que connaît aujourd'hui le gallois parmi les autres langues celtiques. Cela lui vaut d'être, parmi les langues celtiques, la plus florissante (9).

En France, où seul le français est langue officielle, le breton bénéficie, comme les autres langues régionales, de programmes permettant d'une part un enseignement scolaire précoce entièrement en breton, dans les écoles Diwan, qui sont des écoles maternelles créées il y a environ vingt ans (10), de l'autre, un enseignement bilingue dans les établissements secondaires, non seulement en Bretagne, mais aussi à Paris, Créteil et Versailles (11). Enfin, il existe également un cursus complet de breton à l'Université de Haute-Bretagne depuis 1989.

La leçon à tirer de l'évolution du statut des diverses langues celtiques, c'est l'importance que peut revêtir la présence d'une forme littéraire traditionnelle séculaire (traduction en gallois de la Bible et du Book of Common Prayer), le rôle de l'unification et de la normalisation pour l'enseignement (uniformisation de l'irlandais dans les manuels scolaires) ainsi que le problème que constitue la recherche d'une base commune.

## **Le paradoxe du latin**

Avec l'aventure exceptionnelle du latin, nous retrouvons le phénomène d'alternance entre convergence et divergence. Théoriquement parti d'Italie comme la langue commune à toutes les légions romaines, mais comportant certainement déjà une certaine diversité, le latin parlé l'a très vite été par des bilingues, puis par des trilingues, ce qui a favorisé sa dialectalisation.

Mais ce qu'il faut souligner, c'est que le latin est une des rares langues du monde à avoir réussi la gageure de donner naissance à un grand nombre d'autres langues sans disparaître elle-même : elle a en effet prolongé sa propre vie en demeurant — avec le grec, il est vrai — une des sources principales d'enrichissement de chacune des langues romanes.

Par la suite, dans cette Europe profondément morcelée à l'origine, on a vu, dans chacun des États qui se sont lentement formés, l'une de ces langues s'élever au-dessus des autres pour s'imposer comme langue commune, parfois avant même la constitution d'un État.

Tel est le cas, par exemple, du Toscan, reconnu comme langue littéraire de valeur et diffusé largement dans la Péninsule plus de cinq siècles avant l'unité italienne. Mais il a fallu le hasard de la naissance à Florence de trois grands écrivains — Dante, Boccace et Pétrarque — pour que le toscan acquière un prestige incontesté. Et pourtant, un siècle auparavant, le sicilien avait déjà acquis ses lettres de noblesse en tant que langue poétique à la cour de Frédéric II de Hohenstaufen.

De même, la langue des troubadours du sud de la France ou le gallaïco-portugais ont été deux idiomes dont l'influence a dépassé les frontières de leurs pays respectifs au Moyen Âge. Mais il a fallu d'autres circonstances historiques pour que l'une de ces langues devienne langue privilégiée. La langue d'oc, au prestige littéraire incontesté n'a pas eu la chance de devenir la langue d'un État, tandis que dans la péninsule ibérique, c'est finalement un des effets inattendus de la Reconquête qui a fait du gallaïco-portugais, né dans le nord-ouest du pays, le portugais du nouveau royaume du Portugal tandis que le castillan émergeait et dominait au fur et à mesure qu'il progressait vers le sud, et que le catalan se répandait vers le sud-est, le long de la côte méditerranéenne.

Actuellement, le portugais a pratiquement éliminé tous les autres dialectes et reste la seule langue officielle du Portugal, mais la situation est plus diversifiée en Espagne : le castillan y est la langue officielle de l'État, mais quatre langues régionales (catalan, aranais, galicien et basque) ont également acquis le statut de langues officielles régionales en 1975 (12). Par ailleurs, d'autres variétés romanes, telles que l'asturo-léonais, l'aragonais ou l'andalou ne survivent qu'à grand peine.

## Les statuts des langues du domaine gallo-roman

C'est également le cas de la plupart des variétés du domaine gallo-roman, où seul le français a pu s'élever au niveau de langue officielle : en France, où il est la seule langue officielle, en Belgique, où il partage ce statut avec le néerlandais et l'allemand, au Luxembourg, où, selon la Constitution de 1948, aucune langue n'est officielle, mais où le français joue le rôle de langue nationale, au même titre que le luxembourgeois et l'allemand, tout comme dans le Val d'Aoste, en Italie, où il est admis comme langue officielle à côté de l'italien.

Aucune des autres langues gallo-romanes, pas même celles qui ont eu leur heure de grande gloire, comme par exemple la langue des troubadours (la langue d'oc, appelée *gallo-roman méridional*, *occitan*, ou encore, par abus de langage, *provençal*), n'a bénéficié du statut de langue officielle et elles connaissent toutes, à des degrés divers, des situations précaires, qui vont en s'aggravant depuis quelques décennies.

## Le sursaut des défenseurs du patrimoine linguistique

Mais devant la menace d'une disparition complète à plus ou moins brève échéance, de nouveaux moyens sont mis en oeuvre, d'une part pour recueillir des corpus chez les derniers locuteurs actifs, de l'autre pour amener de nouveaux adeptes à s'intéresser à ces langues régionales en danger imminent d'élimination.

Cette mobilisation des énergies tient compte de la nécessité d'aller à la rencontre des indifférents ou des amateurs inconscients, en prenant des mesures d'urgence, tout en leur proposant un accès facilité par des outils moins traditionnels.

La plupart des lexiques bilingues, par exemple, existent seulement dans le sens de la langue régionale vers le français mais très rarement dans le sens du français vers la langue régionale. Il est heureux qu'un dictionnaire français-provençal vienne de paraître aux éditions Edisud, comblant ainsi une lacune séculaire (13).

Par ailleurs, un petit manuel d'initiation au wallon liégeois à partir des proverbes apporte un mode d'accès inédit à cette langue (14).

C'est le même souci de renouvellement que l'on constate en Bretagne romane, où une bande dessinée a été publiée en gallo (15) et où vient de paraître un recueil (16) réunissant un condensé des données d'une centaine de lexiques précédemment parus, mais dans une nouvelle graphie simplifiée, et qui ne dédaigne pas de se rapprocher de l'orthographe française, déjà familière au lecteur. Il existe aussi, par exemple, un karaoké permettant aux débutants de gaélique d'Écosse d'améliorer leurs connaissances grâce aux chansons (17).

Des initiatives allant dans le même sens se sont manifestées un peu partout depuis quelques années en renouvelant les modes d'accès aux langues régionales par des présentations à la fois plus faciles, plus divertissantes et plus modernes.

## Les locuteurs potentiels

Mais il y a plus, et c'est ce qui me permet de terminer sur une note plus résolument optimiste, en signalant l'existence d'une situation, qui ne semble pas être unique, d'une personne ayant dépassé la soixantaine, née dans l'Hérault, de parents patoisants, qui n'avait elle-même jamais parlé le languedocien dans son enfance, mais qui l'avait constamment entendu. À l'occasion d'une réunion d'amis de son âge, elle s'est soudain mise à le parler sans trop d'hésitations et avec un plaisir évident. Ayant raconté l'anecdote à mes étudiants de gallo à Rennes, l'un d'entre eux m'a dit que c'était aussi son cas, et on me signale d'autres cas de ce genre en Provence.

Cela signifie peut-être qu'on peut conclure que tout n'est pas perdu : la situation des langues régionales est grave, elle n'est pas désespérée.

## Notes

1. HARITSCHELHAR, Jean, « Le basque, une langue résistante », VERMES (Geneviève), *Vingt-cinq communautés linguistiques de la France*, Paris, L'Harmattan, 1988, tome 1, *Langues régionales et langues non territorialisées*, 422 p., p.87- 104
2. CONTOSSOPOULOS, Nicolas G., « Los dialectos en la Grecia contemporánea », *Bulletin lexicographique*, Athènes, 1972, 12, p.51 -58, notamment p.54.

3. MARTINET, André, « Les Indo-Européens et la Grèce », *Diogène* 145, janv.mars 1989, p.3.
4. MEILLET, Antoine, *Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes*, Paris, Klincksieck, 1964, 564 p. rééd. 1966, 296 p., p.64-66.
5. DRETTAS, Georges, « Problèmes de la linguistique balkanique », *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris (B.S.L.)*, 82, 1, Paris, Klincksieck, 1987, p.257-281 ainsi que CONTOSSOPOULOS, Nicolas G., « Los dialectos en la Grecia contemporánea », *Bulletin lexicographique*, Athènes, 1972, 12, notamment p.54-55.
6. DILLON, Myles & CHADWICK, Nora, *The Celtic Realms*, Londres, Weidenfeld & Nicolson, (1e éd. 1967), 2e éd. 1972, Trad. française par Christian J. GUYONVARCH, Les royaumes celtiques, Paris, Fayard, 1974, 452 p., p.1-7, BN [usuels J 712 (6) ainsi que GRENIER, Albert, *Les Gaulois*, Paris, Payot, 366 p., p. 56-59 ainsi que DU ROSELLE, Jean-Baptiste, *L'Europe. Histoire de ses peuples*, Paris, Perrin, 1990, 705 p., p. 47-62 et LOCKWOOD, W.B., *Languages of the British Isles. Past and Present*, Londres, André Deutsch, 1975, p.23 BN [8° X 28920
7. WALTER, Henriette, *L'aventure des langues en Occident. Leur origine, leur histoire, leur géographie*, Paris, Robert Laffont, 1994, 498 p. (Préface d'André MARTINET), p. 82 83.
8. WALTER, Henriette, *L'aventure des langues ...*(réf. note 7), p.88-89
9. WALTER, Henriette, *L'aventure des langues ...*(réf. note 7), p.90
10. DENEZ, Per, « La langue bretonne. Mémoire de la répression », VERMES (Geneviève), *Vingt-cinq communautés linguistiques de la France*, Paris. L'Harmattan, 1988, tome 1, p. 105-132, notamment p.126-127.
11. WALTER, Henriette, *L'aventure des langues ...*(réf. note 7), p.99, encadré « L'enseignement du breton »
12. HERRERAS, José Carlos, « Le panorama linguistique espagnol », *La Linguistique*, 27, 1991, p. 75-85, notamment p.78 pour le catalan, p. 79 pour le galicien et p.78, note 1 6 pour le basque. Voir également HERRERAS, José Carlos, « L'Espagne, un pays plurilingue' dans HERRERAS, José Carlo (sous la dir.), 1992 *Situations linguistiques dans les pays de la Communauté européenne*, Lez Valenciennes, 14, 1992, Presses Universitaires de Valenciennes, 188 p., p.57-71 et plus particulièrement pour le basque, voir ROTAETXE (Karmele), « L'aménagement linguistique en Euskadi », *Politique et aménagement linguistiques*, sous la dir. de Jacques MAURIS, Québec Paris, Conseil de la langue française, Gouvernement du Québec-Le Robert, 1987, 210 p., p.160-210., notamment p. 162.
13. COUPIER, Jules, *Dictionnaire français-provençal*, Association Dictionnaire français-provençal, Edisud, 1995, 1511 p.
14. MEURICE, Émile, *S'initier au wallon liégeois par les proverbes et les expressions*, Liège, Centre de recherche et d'information du wallon à l'école, 1994, 175 p. (avec une cassette)
15. *Sus l'île noire*, traduction en 1993, sous la direction de Vonau BAUGE, de la bande dessinée *L'île noire* créée par HERGÉ en 1956
16. ôBRÉE, Bertran (sous la dir.), *Motier de galo, galo-francés e francés-galo / Dictionnaire de gallo, gallo-français et français-gallo*, Bertaeyn Galeizz, Le Bourg, 35160 Le Verjer, Brtègne Galése, 1995, 222 p.
17. Pour plus de renseignements, on peut s'adresser à Sheila GUNN, CLI, 5 Mitchell's Lane, Inverness IV2 3HQ (Tel.0463711792) ou à Gordon WELL, Clydebank College, Kibowie Road, Clydebank G81 2AA (Tel. 0419527771)

# Le luxembourgeois : langue transfrontalière non planifiée et en évolution permanente

Nicolas BACH

Nicolas BACH est animateur de l'Arelerland a Sprooch depuis la fondation de ce mouvement. Enseignant à la retraite, il est l'auteur de l'anthologie « Poètes luxembourgeois et allemands au pays d'Arton », Éditions de l'Académie luxembourgeoise, 1978.

## Préambule

Ni philologue, ni sociolinguiste, je me cantonnerai dans un rôle d'observateur profane. Je crois à la vertu des signes. Il se fait par une coïncidence qui me ravit que, dans les contacts que j'ai eu avec les organisateurs de ce colloque, mon patronyme est apparu sous trois visages différents : je ne suis pas apparenté à la dentellière et poétesse wallonne Andrée BACQ, je n'ai pas d'ascendants britanniques (BACK), je pourrais être de la même souche que le toponymiste Adolf BACH. Je ne suis pas vexé de la confusion sur mon nom ; je suis surtout honoré de la considération qu'on porte à ma personne. Il en va de même des langues de moindre diffusion : il est plus vital pour elles d'être respectées dans l'ensemble, peut-être disparate, de leurs variétés et de leurs nuances que d'être administrativement admises parce qu'elles seraient enfin normalisées, planifiées, codifiées. Le problème reste politique<sup>13</sup>.

## Le luxembourgeois est une langue

On a dit qu'une langue est un dialecte qui a une armée. En ce cas, le luxembourgeois est bien une langue. Je ne résiste pas au plaisir de lire la transposition humoristique que le sociolinguiste F. Hoffman a faite du drill militaire de l'armée luxembourgeoise. Ce drill se fait dans le style anglais avec des mots français. Et pourtant, c'est du luxembourgeois !

*Salü-o-Drapo*

*kopaaaaaaaaaaaa*

*ni*

*gaaaaaaaaaaaaaa*

*upp*

*poteeeeeeeeeeeee*

*amm*

*häng*

*dö*

*tua*

*häng*

*dö*

*tua*

*häng*

*ho*

*awoooooooooooo*

*maasch*

*oosch*

*duatt*

*oosch*

*duatt*

*oosch*

*duatt*

*oosch*

*duatt*

*kopaaaaaaaaaaaa*

*ni*

*hallt*

*ha*

*duaaaaaaaaaaaaaat*

*duatt*

*präsonteeeeeeeee*

*amm*

C'est par un cheminement historique paradoxal que la langue luxembourgeoise a conquis son statut : de l'État à la Nation<sup>14</sup>. La conscience d'être un peuple et de parler sa langue est née bien longtemps après la création — à Vienne en 1815 et pour de basses raisons de compensation diplomatique — d'un mini-état tampon entre la Prusse et la France, état que les Pays-Bas et la Belgique ont failli se disputer, et que nous revendiquions encore en 1919. Il paraît d'ailleurs que la reine Élisabeth, épouse du Roi Chevalier, avait commencé à étudier le luxembourgeois « au cas où ».

De plus en plus indépendant après 1839, le Grand-Duché deviendra en une lente maturation une espèce de petit paradis, pas seulement fiscal, et il considèrera son existence comme un miracle. Ce qui explique l'attachement quasi

<sup>13</sup> Hoffman F., *Dialekt, ein Politikum*.

<sup>14</sup> Trausch G., *De l'Etat à la Nation. Réalités et Perspectives*, 1989/3.



religieux que lui portent ses habitants : son hymne est une prière, l'Octave à Notre-Dame, de Luxembourg bien entendu, est une commémoration patriotique...

## Eis sprooch iwert all grenzen... Le luxembourgeois transfrontalier

Octave ! «Festival d'amour dont je suis le Lazare !»

Les luxembourgeophones belges d'Arlon et de Saint-Vith, allemands de Bitburg, français de Thionville assistent plus qu'ils ne participent au pèlerinage traditionnel. Avec des sentiments de frustration où le chagrin nostalgique de la séparation l'emporte sur l'envie que pourrait inspirer le bien-être des Luxos. Victimes des guerres et de la stratégie des chancelleries, les Mosellans devenus français au traité de Pyrénées en 1659, les Rhénans dévorés par la Prusse en 1815, les Arlonais attribués à leur corps défendant à la Belgique en 1839, se sentent Luxembourgeois par le souvenir et le langage. Langage un peu figé et qui souvent reste plus pur, plus riche dans le vocabulaire et dans la syntaxe. Plus le luxembourgeois central se planifie, plus il se démarque de ses formes lorraines, eifeliennes et arlonaises. Mais les échanges journaliers de frontaliers facilitent les remises à jour.

Des quatre luxembourgeois externes, c'est celui de l'Allemagne qui va le moins bien ; encore qu'il soit parlé sous des formes contaminées dans les milieux populaires. On s'étonne qu'il ne soit pas reconnu par le Bureau européen des langues moins répandues. Celui de Saint-Vith pose le même problème : plus la 3e communauté de Belgique sera germanophone, moins elle soutiendra le luxembourgeois, dont la survie sera vraisemblablement assurée par le contact quotidien des travailleurs frontaliers avec le Grand-Duché.

Quant à la situation des trois franciques mosellans, qu'on me permette de signaler aux spécialistes un risque de confusion entre les notions allemande de *Moselfränkisch* et française de *francique mosellan*. Les deux termes couvrent des concepts fondamentalement différents<sup>15</sup>.

Je m'attarde un peu plus sur le luxembourgeois de l'Arelerland<sup>16</sup>. Il s'est affirmé très tôt : en 1848, recevant par erreur une missive officielle en flamand, l'administration communale d'Arlon, qui était à même de répondre en français ou en allemand, envoya sa réplique en *lëtzebuergesch*.

Plus tard, on aura à déplorer l'attitude timorée, bien «belgicaine», de nos historiens et philologues. G. Kurth, germanophile intransigeant — on pouvait l'être avant 1914 —, n'a que condescendance pour le patois. Il essaya de ramener au prosaïsme le grand lyrique luxembourgeois Michel Lentz en dénonçant «ce rêve de parler à un auditoire plus vaste et dans une langue mieux instrumentée.»

A. Bertrand n'a guère été plus courageux. De nos jours, ses jérémiades patriotardes sonnent creux. «J'ai sacrifié ma langue à mon pays», «Die Sterbende Mundart»... Plus grave encore, dans sa «Grammatik der Areler Mundart», par ailleurs remarquablement structurée et rédigée — l'oeuvre a été officiellement couronnée —, il part d'une base falsifiée. Plutôt que de s'inspirer du dialecte arlonais, qu'il rejette comme vulgaire, il étale ses théories sur une koïnè personnelle artificiellement planifiée et qui bafoue certains aspects syntaxiques et phonétiques fondamentaux. Par exemple, il ignore l'article neutre (*äänt Haus, äänt Meedchen, äänt Buch*) actuellement encore en usage généralisé dans l'Arelerland. Le dialecte arlonais spécifique, auquel il aurait au moins pu faire allusion, est de nos jours en voie de disparition.

Un troisième arlonais (actuellement porte-traine de la francophilie dans un quotidien grand-ducal) avait fondé en 1960 un mouvement local au titre percutant et significatif : P.A.F. (Pour Arlon et son Folklore). Je me souviens d'un long exposé mielleux où il mettait en garde contre les dangers d'une trop grande promiscuité avec les Luxembourgeois. Pour lui, l'arlonais n'était qu'un dialecte informe d'une langue inexistante. Je lui ai coupé tout le pathétique de ses effets en montrant le *Fäierstëppeler*. Un dialecte qui s'écrit sur la monnaie est une langue officielle. Et si le luxembourgeois est une langue au Grand-Duché, pourquoi ne le serait-il pas en Belgique ?

<sup>15</sup> *Les parlers de France à travers le temps*. Exposition réalisée par le Service de traduction de la Commission européenne, 1995.

<sup>16</sup> *Eis Sprooch iwert all Grenzen, Arelerland a Sprooch*, 1979. *Firwat nit ?*, Mathey G., *Arelerland a Sprooch*, 1993.

## Histoire du luxembourgeois

### Origines

J'ignore pourquoi il y a des wallons différents mais je sais qu'il existe deux luxembourgeois car, au départ, il y a deux vagues d'invasions ethniques. Les isoglosses est-ouest (horizontales) montrent que l'Ardenne a été infiltrée relativement tôt par des Francs rhénans. Les isoglosses nord-sud (verticales avec saillant au levant) confirment un retour plus récent des Francs de France vers l'est. Il est donc faux de prétendre, comme on l'a fait longtemps à Arlon pour des raisons idéologiques, que les Luxembourgeois sont des Teutons venant de l'est. En tout état de cause, sans le creuset unificateur du Grand-Duché, devenu indépendant en 1839, il y aurait deux luxembourgeois comme il y a des wallons.

### Jusqu'en 1839

Que Charlemagne ait parlé une espèce de luxembourgeois, que les chartes aient été rédigées successivement en latin, en français puis en allemand est sans incidence sur la situation actuelle. Après 1789, la francisation systématique sous la République et l'Empire reste sans effet sur la langue populaire. Le régime hollandais (1815-1839 et au-delà) pratique une politique linguistique incohérente : il impose le néerlandais avant 1830, puis le français ou l'allemand au gré des intérêts politiques.

### 1839

Mais c'est après 1839 et en Belgique que les premiers écrivains luxembourgeois verront s'épanouir leur vocation. C'est le cas d'Antoine Meyer, mort belge, professeur de mathématiques à l'Université de Liège, étonnant poète satyriste. En 1847, le premier dictionnaire luxembourgeois de Gangler est couronné d'une médaille d'or de grand modèle par le roi des Belges Léopold Ier. On pourrait peut-être voir un effet de contagion entre les premières manifestations de l'écriture populaire wallonne et celle du *lëtzebuergesch*. Dès le début apparaît un souci de planification. Meyer complète son recueil d'une grammaire élémentaire et, dès 1841, Gangler, le père du premier dictionnaire, assortit un ouvrage poétique d'un avant-propos grammatical où il écrit : «Comme ses soeurs flamandes et hollandaises, la langue luxembourgeoise peut évoluer (donc être codifiée) et s'élever au rang de langue écrite car elle est un rameau de la

branche principale du tronc germanique... Même si elle se prête mieux aux compositions plaisantes qu'aux sujets plus graves.»

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le Luxembourg est devenu autonome (en 1867, le traité de Londres confirme sa neutralité permanente ; depuis 1859, il est raccordé au réseau ferroviaire, ce qui entraîne un prodigieux essor industriel). Les trois grands, Lentz, Dicks, Rodange, proclameront la spécificité luxembourgeoise.

Le premier est un lyrique, auteur de deux hymnes nationaux : le *Feierwon* (dont le refrain deviendra la devise *Mir wëlle bleiwe wat mer sin*) et la *Hémecht* (la Patrie), hymne à la mélodie prenante et au texte particulièrement noble, comparé aux rodomontades des chants nationaux voisins. La langue de Lentz est celle d'un citadin qui accepte les influences péri-urbaines et les néologismes. C'est une koiné avant la lettre.

Edmond de la Fontaine, dit Dicks, fils d'aristocrates, industriel et haut fonctionnaire, est aussi toponymiste et folkloriste. Ses opérettes, qui sont restées des classiques, informent à un double point de vue celui qui s'intéresse à la planification du luxembourgeois. Dicks a magistralement mis en scène le personnage du *Sproochmates*, type du fat fier-à-bras qui matraque l'interlocuteur d'adages, de proverbes et de dictons. Le peuple l'a rendu plus caricatural encore en le sublimant en *Sproochmates*, puriste matamoresque et correcteur inflexible du langage ordinaire. Type d'une telle notoriété qu'au Grand-Duché, tout linguiste planificateur devient l'objet de risée unanime dès qu'il s'écarte du bon sens.

Dicks a fait la part des choses dans une opérette célèbre, *d'Kirmesgäscht*, où défilent toutes les variantes dialectales de son époque. Les premiers chefs-d'oeuvre du répertoire wallon ont sans doute exploité la même veine. Planifions, codifions — Dicks a lui-même standardisé la trame de ses pièces — dénonçons les excès, mais n'allons pas nous priver de la riche palette des parlers locaux.

On doit à Michel Rodange, fils de paysan, instituteur, le chef-d'oeuvre de la littérature grand-ducale. Le *Rénert*, remarquable d'observation et d'expression, est bien plus qu'une nouvelle mouture du *Roman de Renart*. Les animaux y défilent, chacun étant conforme à son ethnotype et à sa langue régionale. Le premier à avoir vraiment compris Rodange et à avoir savamment disséqué son oeuvre est F. Leger, germaniste originaire de l'Arerlerland.

## Le XX<sup>e</sup> siècle et la question linguistique

Devant l'immigration de plus en plus massive, les progrès de la technique, le développement des médias, les pouvoirs publics interviennent discrètement par une sage politique de planification qui enregistre et contrôle les évolutions plutôt que de les organiser ou de les imposer. Passons en revue les grands repères chronologiques :

- 1896 : Scandale ! Le nouveau député socialiste C.M. Spoo, par ailleurs chrétien engagé et écrivain, parle luxembourgeois à la Chambre des Députés. La constitution de 1848 ne s'étant pas prononcée sur l'emploi des langues, on vote à la hâte une loi qui préviendra toute récidive. L'événement laisse la presse indifférente mais à Chicago le journal des émigrés luxembourgeois paraît sous un liseré de deuil noir. En 1912, Spoo fera adopter une loi — peu et mal appliquée — qui introduit la langue du peuple dans le programme des écoles primaires<sup>17</sup>.
- 1906 : Weber publie le 2<sup>e</sup> dictionnaire, auquel contribuent des enquêteurs de l'Arelerland.
- 1910 : Des étudiants fondent la « National Unioun » à l'initiative de Lucien Koenig, qui choisit le pseudonyme significatif de Siggy (= Sigefroid) vu Lëtzebuerg. Koenig avait vécu et étudié en Lorraine française où il a subi l'influence de Maurice Barrès. Les membres de l'Union nationale sont plutôt mouches du coche que groupe de pression. À la même époque, à la demande du gouvernement, Engelmann met au point un système orthographique cohérent, perfectionné ultérieurement par l'inspecteur N. Welter. C'est ce système que nous retrouvons dans les nombreuses publications d'avant 40. De nos jours encore, il oppose les anciens et les modernes.
- S'il est peu engagé à l'intérieur, le pouvoir politique est plus décidé face aux manoeuvres extérieures des francophiles et des germanophiles. Les impérialistes de l'Extension française avaient voulu organiser leur congrès de 1907 au Grand-Duché. Ils sont renvoyés à leurs chères études et se rabattent sur Arlon. Après la première guerre mondiale, la grand-duchesse Marie-Adélaïde perdra son trône pour n'avoir pas suffisamment été anti-prussienne. En 1939, pour prévenir

l'infiltration de « précurseurs » allemands, une loi réservera la naturalisation aux résidents connaissant la langue luxembourgeoise. Cette loi est encore en vigueur de nos jours, mais il y a des dérogations.

- 1940 : À la veille de l'annexion nazie, le luxembourgeois s'affirme de plus en plus comme tel dans les rues et dans les revues ; grâce au travail de la Section de Linguistique, de Folklore et de Toponymie de l'Institut Grand-Ducal, les études scientifiques se multiplient. Mais la question de l'orthographe et de la normalisation est prudemment éludée et les pouvoirs publics se gardent de prendre position.
- 10 octobre 1941 : Le destin du pays et de sa langue se joue en quelques jours. Le *Gauleiter* Simon a imprudemment concocté une enquête administrative qui prendra l'ampleur d'un referendum. Question posée : quelle est votre appartenance nationale, ethnique, linguistique ? Une notice infrapaginale stipule qu'à la dernière question, il est exclu de faire état du luxembourgeois, qui n'est qu'un avatar de l'allemand. Réaction quasi unanime : on répond « lëtzebuergesch ». De ce jour, le luxembourgeois a coupé le cordon ombilical et se démarque définitivement du Hochdeutsch. Tous les tracts des résistants sont rédigés dans la langue du pays (ils sont diffusés aussi dans l'Arelerland et en Moselle), la Grand-Duchesse parle luxembourgeois à la B.B.C., les épitaphes des victimes du nazisme sont rédigées en *lëtzebuergesch*...
- Après 1945 : La langue allemande n'est plus qu'un mal nécessaire. À la demande du Ministre Margue, Felten imagine une orthographe ahurissante, qui se démarque totalement des systèmes graphiques germaniques et qui est tellement excessive qu'elle ne sortira pas des tiroirs. Robert Bruch publie son célèbre « Précis populaire de Grammaire luxembourgeoise ». Joseph Hesse sort le remarquable « *Die Sprache der Luxemburger* ». Une nouvelle commission du 3<sup>e</sup> dictionnaire reprend les travaux d'avant-guerre. Elle se donne ses propres règles d'orthographe, qui seront officiellement entérinées en 1976. Le dernier fascicule du grand dictionnaire de 2 000 pages sort en 1975. Il sera suivi d'un volume de compléments. En 1972 renaît *Actioun Lëtzebuergesch*, qui sensibilise le grand public par son périodique « *Eis Sprooch* », actuellement muet suite à des dissensions internes.

<sup>17</sup> Hoffman F., *Sprachen in Luxemburg*, 1979.

- En 1984, une loi décrète enfin que la langue nationale des Luxembourgeois est le luxembourgeois. Seul l'article 4 avait posé problème :

Avons ordonné et ordonnons :

**Art. 1er. — Langue nationale**  
La langue nationale des Luxembourgeois est le luxembourgeois.

**Art. 2. — Langue de la législation**  
Les actes législatifs et leurs règlements d'exécution sont rédigés en français. Lorsque les actes législatifs et réglementaires sont accompagnés d'une traduction, seul le texte français fait foi. Au cas où des règlements non visés à l'alinéa qui précède sont édictés par un organe de l'État, des communes ou des établissements publics dans une autre langue que le français, seul le texte dans la langue employée par cet organe fait foi.

**Art. 3. — Langues administratives et judiciaires**

En matière administrative, contentieuse ou non contentieuse, et en matière judiciaire, il peut être fait usage des langues française, allemande ou luxembourgeoise, sans préjudice des dispositions spéciales concernant certaines matières.

**Art. 4. — Requêtes administratives**  
Lorsqu'une requête est rédigée en luxembourgeois, en français ou en allemand, l'administration doit se servir, dans la mesure du possible, pour sa réponse de la langue choisie par le requérant.

organisé des séminaires et formé les enseignants. S'inspirant de Hess, il manifeste un certain laxisme devant l'adoption de mots français par le vocabulaire usuel<sup>18</sup>. Ses principes inspirent les méthodes du Centre des Langues, créé après 1990 pour promouvoir l'étude du luxembourgeois par les immigrés et les étrangers<sup>19</sup>.

En mot de la fin, je cite la devise des Luxembourgeois. Significativement ou symboliquement, elle commence par le pronom personnel un peu pompeux de la langue officielle « *mir* » puis, par une pirouette subtile, elle laisse la porte ouverte au pronom populaire « *mer* » : *Mir wëlle bleiwe wat mer sin !*

## Situation actuelle... prospective

Résumons à gros traits les positions des trois pontifes Alain Atten, Lex Roth et Fernand Hoffman.

Le premier est le savant : il connaît tous les parlers locaux, il a recréé la langue des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, il s'est même intéressé aux dialectes wallons du pays de Bastogne. Il ne prétend pas inspirer les planificateurs.

Lex Roth est l'engagé qui manifeste une activité phénoménale : traduction de fables et de bandes dessinées, chroniques dans tous les médias, lettres de lecteur dans tous les quotidiens. Prêchant un retour aux valeurs linguistiques traditionnelles, il est aux yeux des critiques — le Grand-Duché n'en manque pas — le *Sproochmates* pur et dur.

Fernand Hoffman est plus nuancé. Son influence pédagogique reste marquante : il a

<sup>18</sup> *Eis Sprooch*, Erausgi vum der Actioun Lëtzebuergesch, 1972.

<sup>19</sup> *L wéi Lëtzebuergesch*, Centre de Langue, Luxembourg, 1993.

	<i>Wallon</i>	<i>Luxembourgeois dans l'Arelerland</i>	<i>Luxembourgeois au Grand-Duché</i>
<i>Langue officielle</i>	non	non	oui (« langue nationale »)
<i>Langue administrative, judiciaire</i>	non	non	oui (au même titre que le français et l'allemand). Usage <u>oral</u> , procédures spéciales.
<i>Langue de presse, de médias</i>	peu	pas du tout	Beaucoup : (1) une chaîne de télévision, des radios ; (2) annonces familiales ; (3) pub, entrefilets, films...
<i>Langue scientifique</i>	non	non	peu, sauf cas particuliers
<i>Langue d'enseignement</i>	non	non (sauf expériences pilotes au niveau maternel)	oui : exclusif au maternel et au début des primaires. Remplacé ensuite par l'allemand et le français
<i>Langue littéraire</i>	oui	oui	<u>oui</u> (romans, BD, poèmes, disques et cassettes)
<i>Langue de « convivialité »</i>	?	oui (dans les milieux « authentiques »)	oui de façon générale, mais on connaît l'allemand et le français
<i>Langue du culte</i>	peu (folklore)	non	oui de façon générale (avec de menues interventions en français, portugais, italien, allemand...)

# Écrire en langue régionale

## La normalisation graphique du poitevin-saintongeais

Liliane JAGUENEAU

*Liliane JAGUENEAU n'avait pu assister au colloque. Elle a tenu à envoyer cet article que nous reproduisons ; il est en effet intéressant de comparer nos démarches respectives à cause de la proximité des langues poitevine et wallonne, du point de vue de leur origine comme de leur statut.*

*Cet article a fait l'objet d'une communication au 4e Colloque de la Société d'Ethnologie et de Folklore de Saintes (23-24 octobre 1993) et a été publié dans le N° 189 de la revue Aguiaine — Le Subiet (Juillet-Août 1995) p. 9 à 24.*

*Liliane Jagueneau est professeur de philologie romane et de linguistique française à l'Université de Poitiers.*

Alors que depuis le dix-neuvième siècle, le regain d'intérêt pour les langues régionales s'est manifesté successivement, puis simultanément, par une recherche lexicographique, par la collecte de la tradition orale et par la création littéraire, un besoin de norme graphique est apparu récemment, à partir, précisément, de ces différentes orientations : comment écrire les termes qu'on veut consigner dans un glossaire ? Comment transcrire les contes et autres textes de littérature orale et ethnotextes recueillis en enquête ? Quelle orthographe, enfin, adopter lorsqu'on veut écrire pour un public assez large ? À ces préoccupations se sont ajoutées celles liées à la publication de revues, à l'enseignement... Il faut préciser qu'aucune de ces activités n'aurait sans doute suffi à faire ressentir comme nécessaire l'élaboration d'une norme graphique si l'« idéologie orthographique » française, sous l'empire de laquelle nous vivons, ne nous avait persuadés qu'une langue digne de ce nom doit avoir une graphie unique si elle veut être reconnue. Quoi qu'il en soit, la plupart des chercheurs et amoureux du poitevin-saintongeais ont admis que les nécessités de la communication imposent l'utilisation d'une norme graphique commune et que celle-ci pourra favoriser la reconnaissance du poitevin-saintongeais comme langue à part entière. Ils ont certainement raison en ce sens que la graphie d'une langue, même si ce n'est pas elle qui fait exister la langue, est malgré tout beaucoup plus qu'un outil : elle donne en effet une image de la langue, elle est un discours sur la langue, une interprétation de celle-ci, ni « simple codage », ni reflet naturel

de la parole, comme le souligne Vianney Pivetea dans *La Question graphique*.

Que des solutions différentes aient été adoptées par ceux qui ont cherché à élaborer une norme graphique ne nous étonnera donc pas, et pourra même révéler des intentions, ou des projets différents pour la langue régionale, en l'occurrence le poitevin-saintongeais. Avant de présenter ces divers systèmes graphiques, je rappellerai brièvement quels obstacles doit surmonter celui qui veut écrire en langue régionale et, dans la situation qui est celle du poitevin-saintongeais, quels objectifs se sont fixés les normalisateurs. Je préciserai ensuite quels choix ils ont fait, à partir d'un exemple, et montrerai quelles tendances leur sont communes, avant d'évoquer la spécificité de l'un d'entre eux.

### Les obstacles à surmonter

Ils sont de plusieurs ordres. Je n'insisterai pas sur ceux qui sont d'ordre « technique » (comment parvenir au système le plus économique ?), ni sur les problèmes liés au décalage entre les locuteurs/scripteurs du poitevin-saintongeais et les scripteurs-normalisateurs, pas plus que sur les questions de type psychanalytique qu'évoque Vianney Pivetea dans *La Question graphique*. Je me limiterai aux aspects proprement linguistiques et sociolinguistiques, à trois d'entre eux plus exactement :

A) *L'absence de norme linguistique de référence*, un atout en soi, puisqu'elle permet à toutes les réalisations d'avoir la même valeur, le même prestige, écarte cependant la solution de facilité qui serait d'écrire en suivant cette norme.

Notons toutefois qu'il ne suffit pas de constater l'absence d'institution officielle de normalisation linguistique (du type « académie ») pour pouvoir conclure à l'absence de « parler directeur », ce rôle pouvant être tenu par un parler central, par un parler qu'une production littéraire particulière a pu rendre plus prestigieuse ou par le parler de ceux qui recherchent une norme graphique. Nous considérons ici que cette norme n'existe pas pour le poitevin-saintongeais.

B) *Absence*, également, non de textes écrits, mais de *tradition graphique*. Ainsi la graphie a varié, de la *Gente Poitevinerie* à Burgaud des Marets, en passant par Drouhet, le *Manuscrit de Pons*, Gusteau... Si une histoire du texte poitevin-saintongeais reste à faire, il apparaît néanmoins que, du Moyen Âge à aujourd'hui, les constantes graphiques dont peuvent attester ces textes sont peu nombreuses et ne résolvent pas des problèmes nouveaux comme l'évolution, récente, des diphtongues. Ces systèmes graphiques sont en outre très marqués par les habitudes graphiques du français, par des modes comme la notation à l'italienne du [l] mouillé par « gl », et restent trop peu cohérents par rapport aux exigences actuelles, par exemple en ce qui concerne les coupes.

C) En fait, l'absence de norme graphique héritée des textes antérieurs pourrait se révéler elle aussi plutôt positive si la recherche d'un outil graphique adapté ne se heurtait à un troisième obstacle, nettement plus important, *la situation de diglossie* dans laquelle se trouve le poitevin-saintongeais, langue à peine reconnue, dominée par le français, et qui ne peut guère compter pour sa défense que sur le dynamisme et la foi de ses usagers, et très peu sur les pouvoirs publics, les médias, l'école. La situation de diglossie littéraire évoquée par Jean-Michel Eloy à propos du picard, dans *Écrire le picard, retournement de la diglossie et connivences*, pèse ici aussi de tout son poids. Cette situation est suffisamment connue pour que je me contente d'évoquer les conséquences qui en découlent pour les normalisateurs graphiques : elles apparaissent à travers les objectifs qu'ils se sont fixés.

## Les objectifs des normalisateurs

Je fais ici référence à cinq systèmes graphiques ou, si l'on préfère, à deux grands systèmes en précisant plusieurs des formes prises par ces systèmes, qui ont évolué dans le temps : autour de la S.E.F.C.O., c'est-à-dire publiés dans *Aguiaine* ou dans les glossaires, je citerai :

1 - le « système de graphie normalisée » de Jacques Duguet présenté par lui-même et Pierre Bonnaud dans *La Tribune du Parlange* du *Bulletin de la S.E.F.C.O.*, de septembre-octobre 1971, sous le titre : *Graphie normalisée et dictionnaire*. Le même système graphique se trouve appliqué dans le premier fascicule, Lettre A, du *Glossaire des Parlers Populaires de Poitou, Aunis, Saintonge, Angoumois*, réalisé par Jacques Duguet avec la collaboration des adhérents de la S.E.F.C.O., fascicule paru en 1978.

2 - L'« écriture moderne aguiaine », présentée par Pierre Bonnaud dans un article paru dans *Aguiaine* de novembre-décembre 1982, inspirée de la précédente mais présentant un trait particulier qui la distingue de toutes les autres.

3 - la graphie du *Glossaire des Parlers Populaires de Poitou, Aunis, Saintonge, Angoumois*, tome 1, paru à la S.E.F.C.O. en 1992. Ce glossaire, qui a été réalisé, avec la collaboration des adhérents de la S.E.F.C.O., par Ulysse Dubois, Jacques Duguet, Jean-François Migaud et Michel Renaud, utilise une graphie légèrement différente de celle du Glossaire de 1978.

Autour de l'Atelier Parlanjhe de l'U.P.C.P. s'est créé un autre système graphique dont je ne retiendrai que deux formes :

4 - celle qu'il revêt dans *Le Bia Parlange n° 1* paru sans date à Arantèle (vers 1980) au chapitre *Ine ortografe per le Parlange*, et qui est appliquée dans *Ecrivajhes, anthologie en poitevin-saintongeais* parue en 1985 à la Geste Paysanne.

5 - la graphie normalisée mise au point par la Commission Parlanjhe et qui est présentée et utilisée dans la *Grammaire du poitevin-saintongeais* parue en octobre 1993 à Geste-Éditions.

Quels sont les objectifs avoués par les auteurs de ces systèmes graphiques ?

A) Ils affirment vouloir mettre en évidence la *spécificité du poitevin-saintongeais par rapport au français*. Il faut comprendre cette volonté, commune à tous, comme une recherche de transparence par rapport à l'oral : « L'idéal serait une transcription phonétique », écrivent les auteurs du deuxième glossaire, à la suite du premier : « L'idéal est une transcription phonétique ». *Le Bia Parlange n° 1* souhaitait « respecter au mieux les différences de prononciation entre le parlange et le français ».

On voit que l'objectif avoué est ici à l'opposé de ce qui se pratique pour les langues officielles où, selon Chomsky, « La variation phonétique de surface n'est pas indiquée lorsqu'elle peut être prédite par une règle générale »<sup>20</sup>. La situation des langues, leur statut, influe fortement ici sur la fonction attribuée à l'écriture. Ainsi, pour Pierre Bonnaud, il faut rejeter un système graphique susceptible de contribuer à la francisation du poitevin-saintongeais, au profit d'un autre qui en souligne l'originalité, ni du « français écorché (...) ni de la langue d'oïl ni de la langue d'oc ». Il s'agit donc d'élaborer un système qui situe le poitevin-saintongeais à côté du français et non comme une déformation de celui-ci.

B) Tous veulent aussi pouvoir *être lus par un large public*, qui connaît le poitevin-saintongeais mais *n'a pas reçu de formation dans sa langue maternelle* ou par un public qui ne pratique pas le poitevin-saintongeais mais en a une connaissance orale passive suffisante pour le lire : dans les deux cas la graphie du français reste la référence, et on en conserve à des degrés divers certaines conventions, voire complications : « Il nous a fallu sacrifier à ces habitudes (celles acquises à la lecture du français) car nous avons eu le souci de ne pas décourager la curiosité du lecteur moyen » est-il écrit dans le *Glossaire* de 1992, et *Le Bia Parlange* avait reconnu que « il est impossible d'aller contre les habitudes graphiques du français : c'est dans cette langue que nous avons appris à lire et à écrire ».

L'impression de fatalité qui ressort de ces aveux doit cependant être beaucoup nuancée, d'abord parce que toutes les langues régionales ne la ressentent pas : ainsi l'occitan, fort d'une tradition graphique sur laquelle s'est appuyée sa graphie de référence, se détache beaucoup des habitudes acquises par la lecture du français ; ensuite parce que le poitevin-saintongeais lui-

même va s'affranchir, et en proclame haut et fort le projet, de bien des aberrations de la graphie française : la présentation de l'orthographe préconisée dans *Le Bia Parlange* commence par cette affirmation :

« L'orthographe du français est souvent aberrante : les mêmes lettres ne représentent pas toujours les mêmes sons, la part de l'étymologie (parfois erronée) y est importante », affirmation reprise sous forme de principe : « ne pas reproduire les difficultés ou incohérences du français et réduire la part de l'étymologie (fausses diphtongues au, ei, ai, redoublement des consonnes, etc) ». Pierre Bonnaud pour sa part évoque les « conventions irrationnelles du français » qu'il refuse de reprendre dans sa graphie : « Les irrationalités qui fourmillent dans l'orthographe française sont éliminées, telles les finales en x ». Les glossaires affirment avec modestie : « Toujours est-il que nous ne serons pas les premiers à nous tromper : l'orthographe française n'est pas exempte de ces bévues ».

## Les systèmes graphiques normalisés

Ainsi est tracé le cadre des objectifs communs aux normalisateurs du poitevin-saintongeais. Mais la mise en oeuvre de ces objectifs aboutit à des résultats partiellement différents, que fera apparaître le tableau ci-après, établi à partir des transcriptions du texte de Marcel Audurier (Cheingru), *L'arbllaese*, paru dans *Le Subiet* de septembre-octobre 1972, pris comme exemple dans l'article de Pierre Bonnaud. Après le texte en graphie de l'auteur, on trouvera donc la graphie de Pierre Bonnaud (pour la première moitié du texte, parue dans l'article précité), une autre établie par Ulysse Dubois et Michel Renaud selon les mêmes principes que le *Glossaire* de 1992, la transcription parue dans *Ecrivajhes*, et une dernière selon la graphie normalisée de la Commission Parlanjhe.

## Cinq transcriptions de *L'arbllaese* (Marcel AUDURIER)

**A1 - Graphie de Marcel Audurier (Cheingru), auteur. Patois de Coulonges-sur-l'Autize.**

*L'ARBIAISE*

<sup>20</sup>Cité par Henriette Walter dans *Quelle graphie pour le gallo ?* (Cf. Bibliographie).



*P'tit paragheot pieure sus san coutil. Le gars qui quemande au « dortoir » li a-t-allanghé ine tape, pasque, à la douche, le yitait pas san pyjhama. Tous les atres avant rigolé d'li ! Peurtant p'tit paragheot a pas pou d'l'éve ; chin li l'a traveursé la grand-rivière, deursé dret sus les z'ortailles avec l'éve frède au ras dau na ! Mais olé san peurma pyjhama pis sa peurmère douche chade...*



*Beule pas p'tit paragheot !...  
Te queneut la passe-rousse et le jhaunet daus veugnes...  
T'as dénighé l'aubré, l'émouchet pis la cossarde...  
T'as abeuché la tourte dau boué, calé ta tête dans la cracotte dau chavant, effourvaillé la frazaille...  
T'as pas pou d'l'aspic roughe qui s'enveuryoune dans les rouches...  
T'as ébeurné la couète à tout pien d'alans...  
T'as peurmené dans les goussets la lavruche et la gueurnoye.*



*T'as vu l'Arbiaise, thiette épouvessante bête de sorcère, nègre et jhane, qui traveurse les fiames ! De diène P'tit paragheot, te l'as vu queume i t'vouét !...  
T'as seuché l'harbe à l'oraghe, qui s'pendeurye au pianchet et qui avire la chaline...  
Te sais l'endret daus moussounères mais, tout queume les nics, t'o dis pas sos la latte pasque, raide, les z'us seriant quiaires, les potirons pardus...*

*Te queneus l'heure au soulail et l'as vu l'soulail paimpa l'éve sus la rivière...  
Te queneus la musse de leuvre, l'collet – ine mouain in pouce de jha –, la coqueuille de luma peurçaille peur fouère v'ni les peurdrix, l'aye dau lapinot tapé dans l'émorche, les trains dau baira, l'éthiurou et l'rat-liran...  
T'as bu l'poussié d'ranze et l'éve sus les kiouss...  
T'as matrouillé la corme varte, supé l'pinèt d'prunelle et soumaillé sus l'sarpoulet... et pis... et pis... ben raide cor d'atres ! ! !*



*Mais te queneussais pas l'pyjhama pis la douche chade !...*



*Pieure pu, P'tit paragheot. E ren, ren !... T'as vu l'Arbiaise !*

**A2 - Graphie de Pierre BONNAUD parue dans *Aguiaine*, novembre - décembre 1982 (début du texte).**

### L'ARBIAISE

*Petit parajhot ppleure su san couti. Le gâ qui quemande o « dortoir » li a-t-alanjhei ine tape, pasque, a la douche, le çhitai pa san pijhama. Tout lé z-atre avan rigolei de li. Peurtan, petit parajhot a pa pou de l'éve. Chin li, l'a traveursei la grande rivière, deursei dret su lé z-ortalle avec l'éve frède o ra do na ! Mé ol ei san peurma pijhama pi sa peurmère douche chade...*

*Beule pas, petit parajhot !  
Te queneu(s) la passe-rousse é le jhaunet dau veugne...  
T'a(s) dénijhei l'aubré, l'émouché pi la cossarde...  
T'a(s) abeuchei la tourte do boé, calei ta tate dans la cracote do chavan, efourvallei la frazalle...  
T'a(s) pas pou de l'aspi(c) roujhe qui s'enveurlloune dan lé rouche...  
T'a(s) ébeurnei la coète a tout plén d'alan...  
T'a(s) peurmenei dan té goussé la lavruche é la gueurnolle...*

*T'a(s) vu l'arbiaise, çhiète épouvessante bate de sorsère nègre é jhane qui traveurse lé fllame ! De diène petit parajhot, te l'a vue queume i te voé.*

**A3 - Graphie du Glossaire S.E.F.C.O. 1992  
(transcription réalisée Par U. DUBOIS et M.  
RENAUD)**

**L'ARBIÈSE**

*Petit parajhot plleure su san couti. Le gâ qui quemande au dortoir li a-t-alanjhé ine tape pasque, à la douche, le ghitait pas san pijhama. Tous les atres avant rigolé de li ! Peurtant petit parajhot a pas pou de l'éve ; chin li l'a traveursé la grand rivère, deursé dret su les ortails avec l'éve frède au ras dau na ! Mais ol est san peurma pijhama pi sa peurmère douche chade...*

*Bele pas petit parajhot !  
Te queneus la passe-rousse et le jhaunet daus vegnes...  
T'as dénijhé l'ôbré, l'émouché pi la cossarde...  
T'as abeché la tourte dau boué, calé ta tête dans la cracote dau chavan, éfourvaillé la frasaïe...  
T'as pas pou de l'aspi roujhe qui s'enverioune dans les rouches...  
T'as ébeurné la couète à tout pllin d'alans...  
T'as peurmené dans tes goussets la lavruche et la gueurnoille...  
T'as vu l'Arbièse çhète épouvessante bâte de sorcère, nègre et jhane, qui traveurse les flames ! De diène petit parajhot, te l'as vue queme i te voués.*

*T'as seché l'arbe à l'orajhe, qui se pendeurlle au pllanchè et qui avire la chaline...  
Te sais l'endret daus moussounères mais, tout queme les nics, t'o dis pas so la late pasque, rède, les us seriant cllèrs, les potirons perdus.  
Te queneus l'eure au soulail et t'as vu le soulail pumpa l'éve sus la rivère...  
Te queneus la musse de levre, le colet — ine mouin in pouce de jhat — la coqueuille de luma peursaïe peur fouère venir les peurdris, l'ail dau lapinot tapé dans l'émorche, les trins dau blléra, l'éçhurou et le raliran...  
T'as bu le poussi de ranze et l'éve su les cllous...  
T'as matrouillé la corme varte, supé le pinè de prunèle et soumaillé su le sarpoulé... et pi... et pi... bin rède cor d'âtres...*

*Mais te queneussais pas le pijhama pi la douche chade !... Plleure pu, petit parajhot, et rin, rin ! ...*

*T'as vu l'Arbièse !*

**A4 - Graphie de l'ATELIER PARLANGE,  
Ecrivajhes, 1985**

**L'ARBILLESE**

*Petit parajhot pllere su san couti. Le ga qui quemande o « dortoir » li at alanjhé ine tape, pasque, a la douche, le yitèt pa san pijhama. Touts lés àutres avant rigolé de li. Pertant petit parajhot at pa pou de l'éve ; chin li l'at traversé la grand rivère, dersé drèt su lés ortalls avec l'éve frède o ras do na ! Mé ol ét san perma pijhama pi sa permère douche chade...*

*Beles pa, petit parajhot !... Te queneus la passe-rousse é le jhonèt daus vegnes...  
T'as dénijhé l'obré, l'émouchét pi la cossarde...  
T'as abeché la tourte do boés, calé ta tate dan la cracote do chavan, éfourvallé la frasaïe...  
T'as pa pou de l'aspi roujhe qui s'enverlloune dan lés rouches...  
T'as éberné la couète a tout pllin d'alans...  
T'as permené dan tés goussets la lavruche é la guernolle.*

*T'as vu l'arbillèse, tchète épouvessante bate de sorcère, nègre é jhane, qui traverse lés flames ! De diène, petit parajhot, te l'as vu queme i te voè...*

*T'as seché l'arbe a l'orajhe, qui se penderlle o pllanchèt é qui avire la chaline...  
Te sès l'endrèt dos moussounères mé, tout queme lés nics, t'o dis pa so la late pasque rède lés us seriant cllèrs, lés potirons perdus.*

*Te queneus l'eure o soulall é t'as vu le soulall pinpa l'éve su la rivère...  
Te queneus la musse de levre, le colèt — ine moin in pouce de hat — la coquelle de luma perçaïe per foère veni lés perdris, l'all do lapinot tapé dan l'émorche, lés trins do blléra, l'éçhurou é le raliran...  
T'as bu le poussi de ranze é l'éve su lés cllous.  
T'as matrouillé la corme varte, supé le pinè de prunèle é soumallé su le sarpoulèt é pi é pi... bin rède core d'atres !  
Mé te queneussès pa le pijhama pi la douche chade !  
Pllere pu, petit parajhot, ét rin, ét rin !... T'as vu l'arbillèse.*

**A5 - Graphie de la COMMISSION  
PARLANJHE (Grammaire du poitevin-  
saintongeais, 1993)**

**L'ARBLLAESE**

*Petit parajhot pilleure su sun couti. Le ga qui quemande au dortoar li at alunjai ine tape pasque, a la douche, le çhitét pa sun pijhama. Tout lés àutres avant rigolai de li ! Prtant Petit parajhot at pa pour de l'aeve ; chin li l'at travrsai la grand-rivière, drsai drét su lés ortalls avéc l'aeve frède au rac dau naes ! Mé ol ét sun prmae pijhama pi sa prmaere douche chàude...*

*Bele pa Petit parajhot !...*

*Te queneüs la passe-rousse é le jhaunét dau vegnes...*

*T'as dénijhai l'aubrea, l'émouchét pi la cossarde...*

*T'as abechai la tourte dau boé, calai ta taete den la cracote dau chavan, éfourvayai la frzàie...*

*T'as pa pour de l'aspit roujhe qui s'envrlloune den lés rouches...*

*T'as ébrnai la couéte a tout pllén d'alans...*

*T'as prmenai den tés goussets la lavruche é la grnelle.*

*T'as vu l'arbllaese, çhète épouvessante baete de sorcère nègre é jhàune, qui travrse lés flames ! De diéne Petit parajhot, te l'as vu queme i te voé !...*

*T'as sechai l'arbe a l'orajhe, qui se pendrille au planchàe é qui avire la chaline...*

*Te sés l'endrét daus moussounéres mé, tout queme lés nics, t'o dis pa so la late pasque, reade, lés eüs seriant cllérs, lés potiruns pardus...*

*Te queneüs l'eüre au soulall é t'as vu le soulall punpàe l'aeve su la rivière...*

*Te queneüs la musse de levre, le colét — ine moén in pouce de jhàu —, la coquelle de luma prçàie pr foere veni lés prdris, l'all dau lapinot tapai den l'émorche, lés tréns dau blléràu, l'éçhurou é le ralurun...*

*T'as bu le poussi de runze é l'aeve su lés clloucs...*

*T'as matroullai la corme la corme varte, supai le pinét de prunéle é soumallai su le sarpoulét... é pi... é pi... bén raede core d'àutres ! ! !*

*Mé te queneüssés pa le pijhama pi la douche chàude !...*

*Pilleure pu, Petit parajhot, ét rén, ét rén !...  
T'as vu l'arbllaese !*

	A1	(1)	A2	A3	A4	A5
GRAPHIE DE	l'auteur : Marcel AUDURIER (Cheingru) Le Subiet, sept. oct. 1972	Jacques DUGUET Bull. S.E.F.C.O. sept. oct. 1971 et Glossaire S.E.F.C.O. 1978 (1)	Pierre BONNAUD Aguiaine nov. déc. 1982	DUBOIS , DUGUET, MIGAUD, RENAUD Glosaire S.E.F.C.O. 1992	Atelier PARLANGE Le bia parlange (s.d.) et Ecrivajhes 1985	Commision PARLANJHE Grammaire 1993 (2)
Segmentation	olé les atres les z ortailles	ol est les âtres les -	ol ei lé z-atre lé z-ortalle	o l'est - ol est lés âtres les ortails	ol ét lés atres les ortalls	ol ét lés àutres lés ortalls
Marques morpho-syntaxiques	à / a as avant tes goussets les peurdrix yitait infinitif 1 : -a	à / a as avant tes - ait - er	a / a a(s) avan té goussé - ai - à -è	à / a as avant tes goussets les perdris - ait - er	a / at as avant tés goussets lés peurdrix - èt - a -aï	a / at as avant tés goussets lés prdris - ét - àe
Notation des : • phonèmes consonnantiques	ghe, jh (paragheot, allanghé, pyjhama) y (yitait) thi (éthiurou) ? ? sorcère  allanghé thiette pas paragheot aspic	g, jh, j  çh, tch  dj, di, gui, i, ï c (+e,i)  - l - - t - pas - t aspi, aspic,	jh  çh  gh s (devant toute voyelle) - l - - t - pa - t aspi (c)	jh  çh  gh c (+e,i)  - l - - t - pas - t aspic, aspict	g, jh, j  tch, ch, ti qui ☉ (3) çh  dj, y c (+e,i)  - l - - t - pas - t aspi	jh  çh  gh c (+e,i)  - l - - t - pa - t aspit

		aspict'				
• semi-consonnes	ortailles pieure quiaire kiou	- ll pll - cll - cll -	- ll pll - cll - cll -	- il pll - cll - cll -	- ll pll - cll - cll -	- ll pll - cll - cll -
• r voyelle	peurma enyouryoune	- er -, - eur - - our -	- eur -	- eur -	- re - - er -	- r -
• voyelles simples	avec  au aubré coutil, pyjhama  us (« oeufs »)	avec  au au - i  eus	avec  o aubré i  ?	avec  au au - i  us	avéc  o obré i (sauf y pronom adv.) us	avéc  au au - i (sauf y pronom adv.) eùs
• diphtongues	âtres  arbiaise na ?	âtres, aîtres chevau è â es, iâ, â, ê	atre aù ai na ea, éa	âtres, aîtres  è na â, ia, è, é	aotres ao è na ia	àtres àu ae naes ea
• voyelles nasales	quemande ?	an en [ã]	an an	an en	an en	an en

(1) Cette graphie n'a pas donné lieu à une transcription de **L'Arbllaese**. Elle se distingue essentiellement de celle du glossaire 1992 par l'utilisation de « ill » pour noter [l] mouillé ~ [j] entre voyelles et de plusieurs graphies pour [g] palatalisé.

(2) La Commission Parlanjhe propose en outre une « graphie localisée » permettant de noter les variantes locales.

(3) Le nombre de graphies pour transcrire le [k] palatalisé a été réduit dans **Ecrivajhes**.

## Tendances communes aux différents systèmes graphiques.

Même si, à première lecture, il ressort de ce tableau une impression de grande diversité, il est assez difficile de caractériser chacun de ces systèmes par opposition aux autres. En fait, on peut estimer qu'ils se ressemblent plus qu'ils ne se distinguent les uns des autres. En effet :

1 - Tout d'abord tous adoptent une *segmentation moderne*, très différente de ce qui se pratiquait dans les textes anciens (et pas seulement dans les textes en langue régionale), mais aussi de ce qu'on trouve parfois dans des textes récents, par exemple « qu'i » écrit « qui » ou « olé » pour « ol ét ». Les habitudes graphiques acquises très tôt nous empêchent de mesurer pleinement combien les coupes que nous pratiquons résultent d'une analyse de la langue, très éloignées de ce qu'on obtiendrait si on se contentait de transcrire le flux oral, beaucoup moins segmenté que l'écrit, et segmenté autrement. L'accord réalisé sur ce point entre les différents systèmes graphiques rend d'autant plus évidente la différence entre eux et la graphie de l'auteur qui écrivait précisément « olé ». Le seul point de détail sur lequel subsistent des différences entre les systèmes est la notation des consonnes de liaison, à la frontière de mots.

2 - Les cinq graphies présentées sont, par ailleurs, *des graphies mixtes*, ou « pluri-systèmes », selon l'expression qu'emploie Nina Catach pour le français. En effet, elles utilisent, comme le français, à la fois des phonogrammes (notation des phonèmes), des morphogrammes (notation des marques morphologiques, présentes ou absentes à l'oral), et des logogrammes, signes de type idéographique représentant le plus souvent des mots courants comme des pronoms, des auxiliaires... de façon à les distinguer de leurs homophones. Cependant les cinq graphies normalisées présentées ici écartent la quatrième composante du système graphique français, les lettres étymologiques (vraies ou fausses). Et il faut remarquer que ce choix est à l'opposé de ce que Henriette Walter constate — et regrette — pour le gallo : la présence, « dans l'imaginaire de la plupart des gallésants [de] l'obsession que l'orthographe d'une langue se doit d'être compliquée parce qu'elle reflète des stades anciens de son évolution ».

Les graphies normalisées du poitevin-saintongeais sont donc des *graphies de compromis* entre plusieurs tendances :  
a) *Aucune n'adopte de solution phonétique extrême*, un consensus étant établi sur l'utilisation de la transcription phonétique exclusivement dans les travaux scientifiques. Même là, il faut savoir qu'il s'agit toujours d'une graphie simplifiée, qui ne retient des sons

que ce qui a une valeur, un sens, et élimine tous les détails, les « bruits » non porteurs d'information.

Aucune non plus ne choisit ce qu'on appelle parfois, à tort, une écriture « phonétique » et qui n'est en fait qu'une transcription approximative qui utilise les conventions graphiques du français.

b) Autre point commun : *aucune de ces graphies n'adopte sans remaniement une solution à la française*. Même l'auteur qui en est assez proche (cf gars, ghe, aille, elle, etc.) écrit, par exemple « é » le verbe *être* à la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif. Aucun des normalisateurs n'a envisagé de noter « pleure » comme en français, sachant que /p/+ /l/ se réalise toujours [pj], ou « parageot », puisque /ʒ/ peut être réalisé [ʒ] ou [ʒh] sans que l'un puisse s'opposer à l'autre. Le souci de distanciation par rapport au français est net dans tous les cas : ainsi, quand plusieurs graphies sont possibles, on a tendance à choisir celle qui marque la différence par rapport au français (par exemple « un » pour la nasale [õ] – [ã] – [ẽ]). Ainsi tous (sauf la première graphie de l'Atelier Parlange) notent le recul du point d'articulation des consonnes palatales (« ch » et « jh »), même si cette prononciation est moins sensible au nord et à l'ouest de notre domaine : de même, la palatalisation de [k] et [g] devant voyelle palatale est toujours notée, alors qu'il ne s'agit que d'une variante combinatoire. Et, comme on se l'était promis, on écarte certaines des complications de l'orthographe française : pas de « x », pas ou peu de « y », pas de consonnes doubles (sauf « ss »)..., tandis que des graphèmes non utilisés en français sont introduits : le « çh », par exemple, fait l'unanimité pour noter [k] palatalisé et « ll » la quasi-unanimité pour transcrire le [l] palatalisé passé ou non à [j].

c) La tendance inverse — *utilisation des conventions graphiques du français* — est néanmoins présente chez tous, conformément à leur souci de ne pas désorienter le lecteur : ainsi on reprend les digraphes « ou », « an », « ch »... plusieurs notations du son [k] (c, qu...).

3 – Les normalisations proposées montrent par ailleurs qu'une transcription phonétique étant souvent compliquée et inutile, *une graphie phonologique*<sup>21</sup> est nettement plus avantageuse,

<sup>21</sup>La graphie phonologique ne s'attache pas à noter le détail des variantes phonétiques, mais seulement la valeur de celles-ci dans le système de la langue qu'on écrit.

c'est-à-dire, à la fois plus économique et moins dévalorisante pour la langue qu'une accumulation de variantes parfois très proches phonétiquement l'une de l'autre, et susceptibles d'être perçues différemment par chacun, en fonction de sa propre prononciation. Ainsi on préfère : a) *noter systématiquement les « e » dits muets* sachant qu'ils peuvent être prononcés ou non et que les remplacer par une apostrophe aboutit non seulement à des incohérences mais aussi à donner l'impression (évidemment fautive) que l'oral populaire se caractérise par une « déformation ». Il faut souligner que ce point d'entente entre les systèmes normalisés les oppose à bien des graphies d'auteurs (cf celle de Marcel Audurier).

b) *noter par un graphème unique des réalisations phonétiques légèrement différentes*, mais ayant la même valeur. Ainsi « gh » notera toutes les réalisations palatales de [g] : [g], [gj], [dj], [dʒ], [j]... devant la voyelle palatale parce qu'elles ne peuvent servir à distinguer des mots différents.

L'enjeu est de taille, puisqu'un tel choix revient à faire passer la conscience d'une langue commune avant le particularisme local, et on comprend les hésitations, reculs et tiraillements que l'histoire de chacun des systèmes graphiques mettrait en évidence.

L'écriture des langues régionales tend cependant ici à rejoindre celle des langues officielles pour lesquelles, écrit Nina Catach en écho à Chomsky, « s'obstiner à noter le détail de surface est une erreur ». Le problème posé est évidemment celui de la fonction remplie par l'écriture de la langue régionale.

4 - Enfin, dernière tendance commune : tous utilisent des *marques morpho-syntaxiques* absentes à l'oral, en plus ou moins grand nombre : seul Pierre Bonnaud les supprime presque toutes (« s » du pluriel, « t » des verbes à la troisième personne du pluriel...) mais il conserve l'accord en genre du participe passé avec avoir, le « s » de la deuxième personne du singulier des verbes, sur lequel il ne se prononce pas, certaines consonnes finales qui n'apparaîtront à l'oral qu'au féminin (comme le « t » de « tout »). Ce que Pierre Bonnaud considère comme une marque de dépendance vis-à-vis du français peut être interprété autrement : on peut aussi y voir le souci de marquer la cohésion syntagmatique, c'est-à-dire de souder entre eux les éléments qui ont un lien grammatical fort (c'est l'interprétation qu'en donne le linguiste Jean Dubois pour le français, dans sa *Grammaire structurale du français*), et d'introduire ainsi à l'écrit une information souvent redondante, mais utile à la clarté du

message écrit qui ne peut, comme l'oral, s'appuyer sur les données de la situation de communication.

En reprenant cette habitude graphique du français, le poitevin-saintongeais s'inscrit évidemment dans l'ensemble des langues d'oïl (qui, comme lui, n'ont à l'oral qu'un petit nombre de marques morpho-syntaxiques), et si, d'aventure, le français et les autres langues d'oïl bouleversaient leurs systèmes d'écriture au point de ne plus écrire ces marques (en dehors des cas de liaison), les noter pourrait être une marque de romanité, la plupart des langues romanes ayant conservé ces marques héritées du latin. On voit que le débat dépasse largement l'aspect technique, pour déboucher sur la signification de la graphie qu'on choisit, sur ce qu'elle dit de la langue, sa place dans l'ensemble des langues parlées en Europe.

## Spécificité de la graphie normalisée de la Commission Parlanjhe

Les points communs entre ces différents systèmes sont, au total, si nombreux, que la spécificité de chacun n'apparaît pas toujours clairement. Sans entrer dans le détail, on pourrait dire que celui de Pierre Bonnaud se distingue surtout par sa « démorphologisation » de l'écriture et celui des glossaires de la S.E.F.C.O. par le souci de rester lisible pour le plus grand nombre.

Mais l'originalité du code graphique proposé par la Commission Parlanjhe est suffisamment importante pour être davantage précisée.

### A - *Manifester l'unité de la langue*

À un degré beaucoup plus élevé que les autres systèmes graphiques, il semble bien que le système graphique de la Commission Parlanjhe vise d'abord à faire apparaître l'unité de la langue derrière la diversité de surface. Ainsi, sur le plan phonologique, elle cherche à « couvrir » le plus grand nombre possible de variantes sous une notation commune qui montre leurs liens (diphthongue/réduction de diphthongue par exemple), ou adopte un graphème arbitraire qui représente l'ensemble des variantes (les différentes étapes de la palatalisation des occlusives devant voyelles palatales par exemple). On voit notamment le digraphe « ea » transcrire à lui seul les réalisations que les autres systèmes notent « ea », « ia », « â », « ê » ou « è », « é »... et « gh » se substituer à « dj », « y », « di », « gui », « i », etc.

Sur le plan morphologique, la notation par un signe distinct et unique de chaque personne verbale répond aussi à un besoin de cohérence : la langue n'est plus conçue d'abord comme le lieu de la diversité, même si celle-ci n'est pas effacée ; c'est la langue en tant que système qui est mise en évidence. Ainsi toutes les premières personnes verbales se distinguent par l'absence de marque, les deuxièmes par « s », les troisièmes par « t » ou « e » selon le groupe. Ce choix, inspiré des solutions graphiques du français, les systématise dans la mesure où il ne souffre aucune exception. Construire l'image d'une langue unie est certainement un des rôles remplis par l'écriture des langues, quelles qu'elles soient. Ce qu'il faut remarquer ici, c'est que cette perspective conduit en outre à des notations parfois tout à fait nouvelles, dans leur procédé même ; le « àe » de l'infinitif du premier groupe, que la graphie de la Commission Parlanjhe est la seule à adopter, diffère radicalement des autres digraphes utilisés par les autres systèmes. Il ne provient d'aucune tradition graphique régionale ni française ni romane, ni de l'étymologie. Il est en fait la juxtaposition de plusieurs réalisations possibles pour la terminaison de l'infinitif du premier groupe : [a], [e], aussi bien que la représentation figurée des diphthongues [aj], [ej], auxquelles le [e:] peut aboutir. Ce fonctionnement diffère de celui de digraphes comme « àu », qui évoque bien aussi une diphthongue et sa simplification en [a], mais sans que l'on puisse retrouver derrière le « u » de réalisation [u] ou [y].

Le risque de complication qu'Henriette Walter dénonçait chez les gallésants n'est pas évité ici, parce qu'est privilégiée la recherche d'une graphie qui modifie le regard qu'on porte sur la langue, « Retournement de la diglossie », pour reprendre l'expression de Jean-Michel Eloy à propos du picard, puisqu'il s'agit d'effacer la vision de la langue régionale comme morcellement, pour imposer l'image d'un système cohérent.

### B - *Connaître les variantes*

Mais parce qu'elle souhaite préserver la diversité malgré tout, cette graphie suppose la connaissance des « sous-systèmes » du poitevin-saintongeais, qu'on ne peut alors écrire sans une acculturation interne (ou externe, par le biais, le parallèle avec les autres langues romanes ou le latin). Alors que les autres systèmes graphiques n'exigent la maîtrise que du système graphique français et d'une forme locale de poitevin-saintongeais, ce système graphique impose de connaître aussi les autres formes locales du

poitevin-saintongeais. Perspective ambitieuse dans la mesure où il n'a pas été fait, préalablement à l'établissement de cette graphie, de bilan complet des réalisations possibles pour chaque cas. En fait la Commission Parlanjhe propose aussi une graphie localisée, plus maniable pour celui qui maîtrise surtout une forme de poitevin-saintongeais et veut la faire apparaître.

#### C - Apprendre la langue et la graphie

C'est surtout un autre aspect de cette graphie qui peut poser problème et en même temps marquer avec force son originalité. Car proposer un système graphique exigeant une formation signifie qu'on considère cette formation comme possible à mettre en oeuvre. Or quand on sait les difficultés auxquelles se heurtent les formateurs en langue régionale pour que soit mise en place cette formation dans l'enseignement élémentaire et secondaire, on doit avouer que les adeptes de cette graphie ne peuvent être actuellement que des autodidactes suffisamment motivés pour s'investir dans son apprentissage, auxquels s'ajoutent les étudiants formés à l'université en langue régionale. Proposer cette graphie reste au total un pari audacieux.

Mais tenir ce pari, c'est d'abord révéler pour le poitevin-saintongeais un projet, un devenir attendu, celui d'une langue reconnue à part entière. Et pour ses partisans préconiser cette graphie, c'est affirmer à travers elle la nécessité de rompre avec la situation de diglossie passée, où la langue régionale ne pouvait être lue que comme double ridicule, désuet ou pittoresque de la langue officielle.

Ajoutons pour terminer que, quel que soit le degré de réalisme et de hardiesse de chacun des systèmes graphiques proposés, tous cherchent à la fois à concilier l'élaboration d'une graphie valorisant la langue et celle d'un outil maniable. Mais les problèmes posés par l'édition des textes qui s'écrivent actuellement en poitevin-saintongeais, alors que très peu ont ou se donnent accès à un code graphique normalisé, ont pour conséquence la nécessité de « transcrire » les textes d'auteurs dans un code graphique parfois très différent du leur : les auteurs peuvent se sentir par là soit mis en valeur, soit dépossédés de leur écriture ; mais les maisons d'édition, ou plutôt les associations éditrices de textes en langue régionale, semblent bien s'orienter vers la normalisation. Celle-ci, par ailleurs, continuera d'évoluer, et on peut penser que la tendance à l'unification de ces différents systèmes, déjà présente, ira en s'accroissant, peut-être même, du moins on peut

le souhaiter, pas seulement à l'échelle du poitevin-saintongeais, mais de l'ensemble des langues d'oïl.

## Bibliographie

BONNAUD (Pierre), *Pour une graphie adaptée aux caractéristiques de notre langue, Aguiaine*, Revue de recherches ethnographiques de la S.E.F.C.O., janvier-février 1982.

CATACH (Nina), *L'orthographe*, Paris, P.U.F. (Que sais-je ?), 1978 rééd. 1982. *Pour une théorie de la langue écrite*, Actes de la Table Ronde internationale C.N.R.S.-H.E.S.O., édités par Nina Catach, Paris, Éd. du C.N.R.S., 1988. En particulier : Nina CATACH, *L'écriture en tant que pluri-système*, ou théorie de L Prime, pp. 243-259.

DUBOIS (Jean), *Grammaire structurale du français*, Larousse, 1967.

DUGUET (Jacques), *Résultats de l'enquête au sujet de la graphie*, *La tribune du parlangue*, Bulletin de la S.E.F.C.O., mars-avril 1970, pp. 229-233.

GAUTIER (Jean-Marie), *Laisser des traces, Aguiaine*, Revue de recherches ethnographiques de la S.E.F.C.O., mars-avril 1980, pp. 79-80.

GUILLOREL (Hervé), SIBILLE (Jean), *Langues, dialectes et écriture* (Les langues romanes de France), Actes du Colloque de Nanterre d'avril 1992, I.E.O. et I.P.I.E., Paris-Nanterre, 1993. En particulier : Jean-Michel ELOY, *Écrire le Picard : retournement de la diglossie et connivence*, pp. 79-84.

Henriette WALTER, *Quelle graphie pour le gallo*, pp. 219-220.

*Ine ortografe per le parlangue/parlanjhe do Poetou é de la Sintonjhe*, document réalisé et diffusé par l'Atelier Parlangue de l'U.P.C.P., octobre 1982.

PIVETEA (Vianey), *La question graphique*, Etuderies n° 2, La Roche-sur-Yon, 1988.

# Planification linguistique du romanche en suisse : création et introduction d'une langue standard

Bernard CATHOMAS

*Bernard CATHOMAS est docteur ès Lettres (études sociolinguistiques et pragmatiques sur le bilinguisme des Rétoromanches en Suisse). Il est secrétaire général de la Lia Rumantscha (Ligue romanche) depuis 1980. Il est également membre de différents groupes d'experts et de travail concernant la situation linguistique en Suisse. Il s'est particulièrement attaché à la conception et à la diffusion de la langue romanche unifiée, le rumantsch grischun.*

## Introduction

Le rétoromanche (ou romanche), langue néolatine parlée par environ 70 000 personnes en Suisse, surtout dans son territoire traditionnel du canton des Grisons, est depuis 1938 une des quatre langues nationales de la Suisse ; depuis la votation populaire du 10 mars 1996, elle est aussi langue officielle pour les contacts de la Confédération avec les institutions et personnes de langue romanche. Dans les Grisons, le romanche est langue officielle.

Le romanche est utilisé au **niveau fédéral** pour des textes importants, pour les documents personnels comme billets de banque, passeport, carte d'identité, etc., pour les explications lors de votations, pour des lois importantes, etc. Au **niveau cantonal**, tous les documents imprimés et les textes légaux sont en romanche. Au **niveau régional et communal**, le romanche fonctionne comme langue officielle principale. La langue est partiellement utilisée dans l'économie privée, dans l'armée et dans la vie professionnelle. En territoire romanche, habituellement tout est en romanche : famille, église, magasins, poste, école, médecin, secrétariat communal, correspondance privée, etc. **Médias** : Radio environ 12h par jour ; télévision : 3 fois par semaine 5 minutes vers 7 heures du soir ; toutes les deux ou trois semaines, des émissions plus longues le dimanche ; aucun quotidien, mais quatre journaux régionaux hebdomadaires ou bihebdomadaires. **École** : de la 1<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup>, enseignement en romanche (allemand comme première langue étrangère à raison de 4 à 5 leçons par semaine de la 4<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> classe) ; de la 7<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup>, enseignement en allemand avec 2 à 3

heures de romanche langue maternelle par semaine. Écoles professionnelles et lycées : 2 à 3 heures par semaine de romanche comme langue maternelle.

## Quelle est la conception de base de la planification linguistique rétoromanche ?

La Ligue romanche (Lia Rumantscha), en tant qu'organisation faitière des associations romanches, travaille dans les 3 secteurs de la planification linguistique :

Planification du corpus : standardisation de la langue, création de néologismes, etc.  
Planification du statut : renforcer la base légale du romanche au niveau des communes et des régions, du canton et de la confédération.  
Planification de l'usage : généraliser l'usage du romanche dans tous les domaines de la vie privée et publique (médias, école, administration, tribunaux, etc.).

Pour atteindre ces buts, il faut une concentration des forces, une unification et une standardisation linguistique. C'est pourquoi il y a 14 ans que la Ligue romanche a commencé un travail visant à la création, à l'introduction et à la diffusion d'une langue écrite unifiée pour les divers idiomes (variantes écrites et parlées) romanches. Cette langue standard s'appelle rumantsch grischun, c'est-à-dire romanche des Grisons ou langue romanche grisonne. Je vais me concentrer sur cet aspect de la planification linguistique.



## Quels sont les buts du rumantsch grischun ?

Augmenter la présence du romanche dans les domaines où une utilisation du romanche n'était pas possible sans un tel standard (administration centrale, étiquetage, etc.).

Assurer un traitement égalitaire du romanche et remplacer l'allemand dans la sphère quotidienne de la communication écrite.

Systématiser la planification du corpus et de la néologie par l'introduction conséquente d'innovations lexicales.

Renforcer l'identité collective romanche, l'union des Romanches (c'est l'union qui fait la force !).

Faire la preuve de la vitalité du romanche, conférer un nouveau statut et un nouveau prestige à la langue, stimuler la conscience linguistique des Romanches.

*niveaux, aussi bien pour la phonétique et la morphologie que pour la syntaxe et le lexique. Le souci de la transparence, de la simplicité du système linguistique et de la bonne compréhension générale fournit un critère ultérieur d'élaboration. Les exemples suivants donnent une illustration de la structure fondamentale du rumantsch grischun :*

## Quelles étaient les exigences de base auxquelles devait satisfaire une langue unifiée ?

Les exigences de base étaient :

- de trouver une langue commune comme équilibre entre les langues écrites existantes, basée sur toutes les variantes existantes ;
- de réaliser une langue écrite systématique, basée sur des arguments linguistiques précis ;
- d'éviter par là des discussions linguistiques et pseudolinguistiques sans fin sur les décisions prises ;
- de garantir l'intelligibilité pour tous les Romanches.

## Comment a-t-on répondu à ces exigences ?

Pour créer le rumantsch grischun, on est parti des 3 langues écrites existantes les plus répandues, à savoir le sursilvan, le surmiran et le vallader. Le rumantsch grischun correspond à ce que l'on pourrait appeler une langue de compromis. Il est élaboré suivant un principe majoritaire. *« La sélection des formes linguistiques s'effectue — sauf exceptions — dans le sens de la majorité indiquée par la comparaison des trois variantes prises en considération. Ce principe vaut à tous les*

Sursilvan	Surmiran	Vallader	Rumantsch grischun		Français
pasch	pasch	pasch	<i>pasch</i>	(3 :0)	paix
viadi	viadi	viadi	<i>viadi</i>	(3 :0)	voyage
alv	alv	alb	<i>alv</i>	(2 :1)	blanc
notg	notg	not	<i>notg</i>	(2 :1)	nuit
sempel	simpel	simpel	<i>simpel</i>	(2 :1)	simple
siat	set	set	<i>set</i>	(2 :1)	sept
ura	oura	ura	<i>ura</i>	(2 :1)	heure
fil	feil	fil	<i>fil</i>	(2 :1)	fil
sedisch	sedesch	saidesch	<i>sedesch</i>	(2 :1)	seize
cudisch	codesch	cudesch	<i>cudesch</i>	(2 :1)	livre
gie	gea, ea	sch	<i>gea</i>	*	oui
jeu	ia	eu	<i>jau</i>	*	je
aur	or	or	<i>aur</i>	*	l'or

*Le principe majoritaire n'a pas pu être respecté dans tous les cas. On a parfois (\*) pu prendre en compte les usages des autres idiomes (sursilvan : par ex. gea = oui ; putèr : par ex. maun = main) ou certaines variantes régionales ou locales (par ex. Val Müstair : jau = je). Certains traits particulièrement typiques, autrefois diffus dans l'ensemble des romanches grisons, ont été maintenus dans la koinè (telle la diphtongue d'origine ancienne AU dans aur = l'or, commune aussi bien à la Surselva, à la région du Rhin postérieur et à une partie de la Basse Engadine).*

*Le rumantsch grischun ne s'assimile donc pas à une « langue artificielle » du type de l'espéranto ; il est plutôt à comparer, de par sa structure et sa fonction, aux autres langues standard en usage en Europe (le « bon allemand », l'italien standard, etc.). Chaque élément qui le compose a une occurrence localisable dans le patrimoine linguistique romanche. Tous les Romanches sont en mesure de lire et comprendre parfaitement le rumantsch grischun, à condition qu'ils s'y montrent disposés. »*

*(cité d'après le prospectus « Rumantsch Grischun », éd. Lia Rumantscha, 1989)*

La création linguistique du rumantsch grischun s'est faite presque sans problèmes, parce qu'on dispose de personnes très compétentes dans les questions philologiques. Beaucoup plus difficile dès le commencement était la dimension sociolinguistique et sociopsychologique du projet. C'est pourquoi on a toujours essayé de trouver des arguments rationnels et une procédure très claire pour l'introduction de cette langue commune. Les directives étaient les suivantes :

La langue écrite unifiée rumantsch grischun ne veut pas remplacer les langues écrites régiolectales. Elle veut multiplier les textes qui peuvent être diffusés sous une seule forme dans toute la Rumantschia.

Le rumantsch grischun est une **langue écrite, pour lire**. Chacune et chacun peut la lire et même la prononcer à sa manière. Cette langue n'est pas destinée à devenir langue parlée en concurrence avec les variantes régionales et locales.

La langue écrite commune peut signifier un enrichissement pour tous et peut aider à introduire dans toutes les variantes des néologismes indispensables pour la vie moderne.

Le rumantsch grischun peut intégrer et considérer des mots et des structures de toutes les régions. Il faut surtout une systématisation de l'orthographe.

## Comment la diffusion du rumantsch grischun s'est-elle faite ?

La Ligue romanche a mis à disposition, ou plutôt offert, le rumantsch grischun à ceux et celles qui étaient prêts à utiliser un tel standard. Les PTT, les Chemins de fer fédéraux (CFF), les administrations centrales et les milieux économiques ont très vite réagi assez positivement. Je peux vous présenter beaucoup de publications, prospectus, modes d'emploi, formulaires, circulaires, messages publicitaires, etc. en rumantsch grischun. Avec chaque texte l'acceptabilité du rumantsch grischun a augmenté. On a aussi choisi des textes pour les enfants, dans lesquels on a indiqué le rumantsch grischun à côté des formes régiolectales (cf. p. ex. « Mes emprim cudesch da plets » et « Atlas

dals animals » de l'édition Dorling Kindersley). Quelques écrivains ont utilisé et utilisent avec pas mal de succès la langue écrite commune pour leurs textes.

## Quelle est l'acceptabilité du rumantsch grischun aujourd'hui ?

Ces dernières années, différentes enquêtes ont eu lieu concernant l'acceptabilité du rumantsch grischun. La dernière recherche représentative a été faite par le gouvernement des Grisons. Les résultats de cette enquête scientifique confirment une acceptabilité considérable. Soixante-six pour cent de la population est pour une langue écrite commune, 44 % pour le rumantsch grischun comme standard, 22 % pour l'une ou l'autre des variétés régionales, alors que 35 % des gens sont contre une langue écrite commune. Environ 70 % de la population est pour l'usage de la langue écrite commune dans les domaines de l'administration publique, des médias et de l'école !

## Quels sont les arguments des opposants au rumantsch grischun ?

Argument 1 : La langue unifiée est artificielle, une construction morte.

Réponse : Le rumantsch grischun a été créé sur la base des variantes régiolectales existantes. Tous les éléments existent dans l'une ou l'autre des variétés régionales. Dans un texte en rumantsch grischun, il y a presque 45 % des mots et des formes qui sont communes pour toutes les variétés écrites. Dans 45 % d'autres cas on a une majorité de 2 contre 1. Un petit nombre de mots seulement sont tout à fait différents d'une variante à l'autre. Le rumantsch grischun comme langue écrite commune pour le romanche n'est pas plus artificiel que n'importe quelle autre langue standardisée (français, allemand). La langue écrite unifiée est très proche des différentes variétés régionales et parlées.

Argument 2 : La langue écrite commune aura des répercussions négatives, elle va remplacer les langues écrites régiolectales.

Réponse : La situation dans les régions grisonnes elles-mêmes et en Suisse alémanique est la preuve que cet argument n'est pas juste.

Les variantes locales persistent dans les villages romanches malgré les langues écrites régionales ; le « Schwyzerdütsch » est très parlé et très présent en Suisse alémanique, malgré le « Hochdeutsch » comme langue écrite commune.

Argument 3 : La standardisation va accélérer la germanisation parce que la population romanche va plutôt accepter l'allemand qu'une nouvelle langue écrite romanche.

Réponse : La germanisation avance déjà aujourd'hui d'une manière telle qu'il faut absolument la contrecarrer. Le rumantsch grischun est une tentative sérieuse et efficace pour freiner la germanisation et augmenter la présence du romanche dans les divers domaines de l'usage linguistique. Il faut convaincre la population de la nécessité et de la chance que constitue une langue unifiée.

Argument 4 : Les enfants sont surchargés avec la variante régionale, l'allemand, les autres langues et en plus la langue écrite unifiée romanche.

Réponse : Pour les élèves, le rumantsch grischun n'est pas un problème, comme des preuves le confirment. Pour les enfants, la différence n'est pas très importante s'ils apprennent à écrire et lire le rumantsch grischun ou la langue écrite régiolectale, laquelle, souvent, n'est pas équivalente au dialecte local parlé par les enfants. Les enfants peuvent continuer à parler leur langue.

Argument 5 : Les promoteurs du rumantsch grischun ont procédé trop vite, ils ne laissent pas le temps de s'habituer au projet.

Réponse : La Ligue romanche comme organisation qui diffuse le rumantsch grischun ne le fait pas d'une manière autoritaire. Elle a délégué la compétence de diffuser le rumantsch grischun à des institutions et personnes qui peuvent — selon le principe de la liberté des langues — utiliser comme langue écrite la variante qu'ils veulent.

Chacun et chacune reste libre d'écrire le dialecte de son choix. La Ligue romanche ne peut et ne veut rien interdire et rien ordonner ; le rumantsch grischun est offert à ceux qui veulent en profiter ; personne n'est obligé à le faire.

## Pour terminer

La création et la diffusion du rumantsch grischun comme langue écrite unifiée pour le

---

rhétoromanche en Suisse a suscité des émotions, des polémiques, voire une diffamation du projet et des personnes qui le représentent. Il ne faut pas oublier qu'une innovation comme celle d'une nouvelle variété linguistique écrite provoque aussi des peurs qu'il faut prendre au sérieux : la peur d'une perte de la langue propre ; la peur d'une centralisation ; la peur d'une perte de pouvoir et d'influence régionale ; la peur d'être désavantagé. Il faut beaucoup d'information et de discussions pour vaincre ces peurs.

La tactique de l'opposition est celle qu'on peut observer un peu partout contre des innovations ; elle passe par différents stades : 1. ignorer le projet ; 2. discréditer le projet ; 3. diffamer les représentants du projet ; 4. accepter le projet et finalement 5. prétendre avoir soutenu l'idée dès le départ et avoir été contre seulement parce que les promoteurs du projet faisaient trop d'erreurs.

Chez les Romanches en Suisse — comme partout, d'ailleurs — l'opposition se manifeste quelquefois contre des personnes, des groupes de personnes ou des institutions, et pas tellement contre l'idée d'une langue écrite commune. C'est pourquoi il est très important d'accepter un débat permanent sur les questions de la création et de la diffusion de la langue standardisée. Et il ne faut pas oublier qu'un tel processus exige une réflexion collective, calme et objective. Et il faut du temps pour atteindre le but.

Le cas du romanche en Suisse est la preuve qu'il n'est jamais trop tard pour créer une langue écrite commune afin de renouveler et de renforcer une langue, afin de lui assurer une présence plus grande dans divers domaines et afin de parvenir à un statut plus élevé sur les plans social, socioculturel et sociopolitique.

Je vous remercie pour votre attention !

# L'émergence linguistique de langues minoritaires : discours et représentation

Alain VIAUT

*Alain VIAUT est un sociolinguiste chargé de recherche au CNRS (Territorialité et Identité dans le Domaine européen). Il a notamment étudié le processus de normalisation de la langue asturienne (L'asturien, une langue en quête d'officialité, dans Lengas, 1992) et de la variété aranaise de l'occitan (L'occitan gascon de catalogne ; le Val d'Aran, du vernaculaire au formel, 1987). En 1992, il a également consacré un ouvrage à la terminologie viticole gasconne du Médoc.*

En dehors de l'usage général du signifiant « langue » qui découle d'une approche spontanée, fruit autant de l'idéologie dominante que de la réalité véhiculaire de telle ou telle variété linguistique, nous rappellerons simplement ce niveau premier où la langue peut se définir comme un système cohérent de signes doublement articulés qu'un groupe humain utilise pour communiquer. Le champ d'application peut donc être large et justifier par conséquent la prise en considération d'unités que l'on pourra qualifier de « régionales », ou même aussi petites que des parlers dans leur cohérence interne, cela laissant supposer, dans tous les cas, un nombre suffisamment prégnant de caractéristiques nécessaires à leur distinction à part les unes des autres ou regroupées, pour certaines d'entre elles, à l'intérieur d'ensembles linguistiques plus vastes. On sait aussi que les contours de la « langue » résultent, à un autre niveau, tant de l'étendue d'une aire de communication et/ou d'intercompréhension que des nombreux ajustements et délinéaments, induits ou imposés, par des faits de société.

La perspective dialectologique qui participe de la description linguistique propose des regroupements à l'intérieur d'isoglosses significatives ou regroupées en faisceaux, soit des dialectes ou ensembles idiomatiques (1) dans des unités nommées « langues », séparées d'autres de même nature par des « superbourellets » isoglossiques quantitativement et qualitativement importants. Certaines des aires déterminées par les isoglosses peuvent aussi chevaucher ces bourellets et contribuer ainsi à en relativiser la fonction. Cela peut certes s'observer à l'intérieur d'un même groupe ou d'une même branche linguistique, mais parfois même à cheval sur des familles différentes de langues ; songeons par exemple au son [y] qui déborde

du domaine gallo-roman sur la partie souletine du basque.

L'approche sociolinguistique prolongera, parmi ses différentes applications, cette dernière optique « technique » pour tenir compte du vécu linguistique et des représentations qui lui sont liées autrement qu'à travers le seul prisme du discours courant, même si ce dernier est à prendre en compte comme un élément parmi d'autres de la représentation sociale de la langue. Le décryptage du stéréotype comme de la nomination et de la hiérarchisation des entités linguistiques en langues, dialectes, parlers, variétés véhiculaires et vernaculaires, standards, etc., participent de cette démarche. Or ce type d'approche, susceptible de remettre en question des classifications spontanées, voire plus formelles, en termes de subordination, pourra lui-même être investi d'une part d'intentionnalité de la part du sociolinguiste « natif » (2). Les cas de nature tout à fait différente de la Catalogne, de la Corse ou de la Wallonie, sont significatifs parmi d'autres. Ces démarches, connotatives en ce qu'elles se prévalent généralement de démocratie linguistique, peuvent en même temps remettre en question des situations, des descriptions linguistiques, voire des approches théoriques (cf. la sociolinguistique catalane et la notion de normalisation linguistique). La relativisation du modèle dominant, si elle prend le risque du contre-modèle, offre au moins l'intérêt, à cette étape de la remise en question, de ne pas tenir pour acquis ce qui est susceptible d'évoluer, de renaître ou même d'opter pour un développement différencié. La dynamique que cela suppose n'est d'ailleurs pas uniquement dirigée dans le sens de la différenciation, elle s'accompagne aussi bien de mouvements de recomposition, d'agglutination. En outre, la tendance à la

dissociation trouve ses propres limites en elle-même dans la mesure où elle va en général de pair avec un travail d'organisation interne de la langue, corrélatif de la reconnaissance attendue pour elle et à tendance standardisatrice.

À ce stade du rappel des attitudes nuancées qui doivent sans doute accompagner toute observation de l'« émergence » ou de la « naissance » à la langue, après avoir évoqué des cas de langues établies dans leur originalité par rapport à d'autres qui le sont devenues ou qui peuvent être en voie de le devenir, on ne peut manquer de renvoyer aux notions de distance et d'élaboration linguistiques mises en évidence par H. Kloss et Z. Muljagic (3). Nous pourrions en résumer les aspects qui concernent notre propos en disant que l'émergence linguistique d'une langue minorisée serait conditionnée par l'évidence ou non d'une distance linguistique minimale, réelle ou vécue comme telle, et/ou par un capital d'élaboration mettant suffisamment en relief l'engagement conscient, socialisé et productif dans un processus d'« individuation » (4). L'élaboration, qui peut compenser une faible distance linguistique, peut aussi avoir pour résultat de la créer, tout au moins de la faire croître. Elle jouera généralement un rôle central dans les différentes possibilités d'émergence auxquelles nous nous contenterons de faire allusion ici. De là, « dire la langue » pourra-t-il constituer un acte social à mettre en rapport avec celui de « dire la communauté », quelle que soit la forme d'individualisation qui caractérise cette dernière.

## Dire la langue

Dire qu'une langue existe est la poser d'emblée comme un donné qui est en réalité le résultat d'une histoire ou d'une déclaration délibérée, point de départ d'une socialisation souhaitée, voire déjà planifiée. Le fait qu'elle soit un jour apparue comme suffisamment identifiable dans son originalité par rapport à d'autres langues ne résulte pas forcément de la géographie physique ou de circonstances politiques qui auraient dressé des barrières finalement productrices de différences. La nécessité de l'échange pour des raisons économiques et démographiques peut également être à la base de l'émergence et de la promotion de nouveaux codes linguistiques qui, pour certains, finissent par se stabiliser et faire l'objet d'un développement propre. L'origine elle-même

des langues romanes autorise enfin cette relativisation de la notion de langue.

La nomination de la langue est fréquemment identique à celle de la communauté qui la parle et s'identifie comme un groupe par rapport à d'autres. Cela signale en fait la prise de possession et la valorisation d'un code de communication autrement désigné par des termes neutres ou subalternes, voire du type « patois ». Le fait, par exemple, que l'anglais des États-Unis devienne insensiblement l'américain, le portugais d'Amérique le brésilien et le français du Québec de plus en plus le français québécois, pour le moins, signe cette adéquation identitaire en même temps qu'il pose la question de la production de la différence, en l'occurrence ici sur la base de la dialectalisation de standards.

La mise en concurrence contemporaine des désignants « langue d'oc » et « occitan », aussi anciens l'un que l'autre, témoigne en diachronie de l'évolution des connotations sur une base nominative pourtant commune. D'un côté, les deux nominations peuvent être perçues comme parfaitement neutres, alors que d'un autre, certains retiendront plutôt cette impression pour la première tandis que des avis différents mettront en avant l'idée d'un passage du descriptif au projet dans le cas de la seconde. La langue est alors perçue comme un élément significatif de l'autoidentification du groupe et son signifiant, passant du statut de déterminant à celui de nom, s'entend par référence à un autre de même nature. Le signifiant « patois » est justement secondaire pour signaler la distance voulue — souvent reprise et intériorisée par les premiers intéressés — par rapport à la langue reconnue comme pouvant assumer toutes les fonctions sociales. Langue à côté d'une autre langue, mais aussi langue et non-langue par conséquent (5), en particulier si cette dernière est vue ou présentée à travers une certaine nudité pressentie, celle qui résulte de l'absence de ces habits que sont entre autres des représentations formelles et appropriées servant à l'écriture avec les règles qui peuvent en découler.

Il est un espace dans ce champ notionnel où l'imprécision signale peut-être plus qu'ailleurs un débat entre le descriptif et l'interprétatif pour cause d'inscription de la question linguistique dans le champ du socioculturel et du politique. C'est le cas du wallon, de l'asturien ou de l'aragonais, pour ne citer que ces exemples obéissant chacun à des contextes et à des configurations différents. Les cas du

provençal, du gascon ou du nord-occitan sont de même présentés ou évalués par certains dans le sens d'une indépendance linguistique qu'ils ont de toute façon, potentiellement au moins, alors qu'ils sont généralement intégrés, et ce depuis longtemps, de façon non stricte d'ailleurs, dans la dynamique de la construction ou reconstruction d'un occitan moderne en cours de normativisation et de standardisation (6). Ces composantes de l'occitan résultent de fragmentations apparues à des époques différentes, tôt pour le gascon ou le nord-occitan si l'on pense, dans le cas du premier, aux attestations remontant au XII<sup>e</sup> siècle (7), plus tard, à l'époque moderne, pour le provençal (cf. *infra*). Ce débat sur l'autonomie ou l'intégration de certaines unités linguistiques est sans doute un des lieux où la question de l'émergence linguistique peut prendre sens. Ce qui est linguistiquement « langue » pouvant céder le pas ici à ce qui l'est sociolinguistiquement, l'instrument alibi représenté par la catégorisation, traditionnellement alléguée pour légitimer la prééminence d'un code sur un autre, pourra ainsi servir à justifier une réévaluation de la notion même de classement en langues et variétés.

Une variété standardisée de langue peut émerger, soit insensiblement et sans objectif préétabli, « *in vivo* », pour reprendre l'expression de L. J. Calvet (8), du sein d'un certain nombre de variétés géographiques assez proches pour être perçues comme formant un ensemble où la communication est susceptible de fonctionner sur la base d'une intercompréhension minimale, soit de façon volontariste, lorsqu'il y a passage à la planification. Relevant de ce dernier cas et sur une base plus théorique, voire en termes de diasystème, la détermination d'un nombre de traits communs suffisant à justifier la mise en cohérence d'un ensemble, peut donc constituer un recours « technique » qui, lui, ne tiendra pas nécessairement un égal compte de la réalité d'une intercompréhension. Prenant acte de l'éventualité d'une accentuation de la fragmentation originelle de l'ensemble considéré, pour des raisons externes de type sociolinguistique ou politico-administrative, essentiellement, cette dernière approche, argumentée par exemple par P. Bec pour présenter l'occitan (9), est englobante dans la mesure où elle ne s'appuie pas uniquement sur la réalité de la langue en synchronie mais aussi en diachronie, la reliant ainsi à son histoire et à un horizon plus étendu de virtualités. Dans cette perspective, la relation langue/dialecte est

autant envisagée d'un point de vue descriptif que prospectif, dans une optique normativiste et standardisatrice, à terme, de façon d'ailleurs clairement nuancée, impliquant une relation dialectique entre une réalité des variantes et une référence superstructurelle (le diasystème et sa représentation topolocale à travers l'occitan central) (10).

Dans tous les cas, la terminologie courante se réfère aux notions de langue, dialecte, variété géographique, parler, etc. Or il convient de noter que ces différents termes, quoique d'essence dénotative, sont appelés à recevoir des sens parfois assez différents, liés au contexte dans lequel ils auront été sémantisés.

Classiquement, ainsi, le dialecte désigne un sous-ensemble, soit en amont (dialecte historique), soit en aval (variation géographique à partir d'une variété standardisée) d'une langue. Apportant une connaissance fine en synchronie de la réalité héritée des langues dans des types d'utilisation généralement vernaculaire, la dialectologie témoigne en même temps de différentes traces des stades de l'évolution d'une langue. La dialectologie structurale, avec la notion de diasystème, aura complété cette vision, censée restituer la réalité parcellisée d'une langue en une diversité d'aires, par des regroupements supposés, eux, rendre compte, de bases communes, phonologiques et autres, à un ensemble géolinguistique.

Le développement des études sur la variation linguistique apporta au signifiant « dialecte » deux autres acceptions, celle de la différenciation spatiale d'une variété déjà promue au rôle de langue véhiculaire et standardisée, que l'on pourra retrouver sous l'appellation d'« allolecte » chez J. Garmadi (11), et celle de la différenciation sociale d'origine américaine avec la mise en évidence des « dialectes sociaux ».

Le dialecte n'est point ici, comme en amont, une des composantes historiques et « naturelles » de la langue, laquelle a pu, ou peut, développer par ailleurs une variété normée selon des modalités particulières, résultat ou base d'une standardisation spontanée ou provoquée. Il serait plutôt, en aval, une des preuves *a posteriori* de l'intrinsèque tendance à la variabilité, voire à la diversification des langues.

L'appareil conceptuel censé mettre en évidence la variation topolocale a également pu faire l'objet d'autres interprétations permettant de

l'étendre ou de le réévaluer dans l'optique d'une meilleure appréhension de la réalité aussi bien linguistique que sociolinguistique ainsi que nous verrons plus avant.

En nous en tenant au couple langue-dialecte comme base de la « véhicularisation » ou de la standardisation d'une langue à partir d'une variété préalablement normée ou non, selon une procédure privilégiant le choix d'une forme localisée ou bien composite, nous ferons allusion à d'autres types de réévaluation apparus ces dernières années. Soit qu'ils soient de nature descriptive et, à des degrés divers, typologiques, ou qu'ils insistent sur les critères du « passage à la langue », ils oscillent entre le linguistique et le sociolinguistique et tiennent compte, de façon plus ou moins explicite, du facteur décisionnel dans l'émergence linguistique. Cette notion de facteur décisionnel, telle que nous l'évoquons ici et qu'elle ressortira des lignes qui suivent, se veut ouverte et représente simplement l'ensemble des implications, opinions, prises de position et décisions suffisamment socialisées et institutionnalisées pour exercer une influence sur l'identification ou non d'un code linguistique comme « langue » d'une communauté humaine.

La connivence induite par l'engagement pour l'objet pourra être à l'origine de nuances d'appréciation là où l'application d'une grille de lecture trop strictement extérieure pourrait s'avérer en partie inefficace. Cela nous apparaît non seulement vrai pour l'approche sociolinguistique — la nouvelle formulation, au départ, du concept de normalisation linguistique par L. V. Aracil (12) en domaine catalan en est un exemple — mais aussi pour cette partie de la dialectologie qui concerne en fait la représentation du parler ou du dialecte par l'utilisateur ou son évaluation des degrés de la distance linguistique (13). La propre dialectologie structurale contribuant à regrouper ou à distinguer des ensembles linguistiques ne saurait simplement s'abriter derrière une argumentation neutre, tant la représentation de la langue qu'elle permet inévitablement de justifier pourra s'avérer chargée d'un contenu marqué d'histoire et de culture à l'intérieur duquel elle s'inscrit ou à l'émergence duquel elle participera.

## Du concept large de langue

Nous plaçant à la lisière entre la langue et le « dialecte », tant d'un point de vue interne qu'externe, nous évoquerons maintenant

certaines des extensions possibles de chacune de ces deux représentations. Dans la zone interférentielle que tous deux déterminent et où se déclinent les différentes façons de nommer et, partant, de connoter la « langue minoritaire », prend place la notion de « langue régionale » (14), composée d'un substantif légitimant paré de potentialités et d'un qualificatif qui peut aussi bien correspondre à la réalité d'une langue encore peu normalisée qu'à une vision par nature subordonnée et réductrice de celle-ci. Nous rappellerons qu'en France, l'expression « langue régionale » apparaît dans la législation en 1966, lors de la mise en place des Commissions Académiques d'Études Régionales (14). Ainsi, l'espace entre langue et dialecte, qui est un lieu où se détermine le sort d'une langue minoritaire, est aussi celui où se joue l'avenir du dialecte, confirmé dans son statut de variété « originelle », en voie d'extinction, de fusion dans une langue commune ou de redéfinition, dans sa vocation à l'émergence vers la langue ou la variante marquée, possible sous-standard d'un standard.

La première position à laquelle nous nous référerons ici présente le rapport langue/dialecte selon une conformation nouvelle en proposant une extension de la notion de langue recouvrant une partie de la « zone » recouverte jusque là par le champ de celle de dialecte. Le *Répertoire mondial des langues* (15) suggère ainsi une classification universelle des langues en strates primaires et secondaires, composées, pour les premières, de zones, ensembles, réseaux et langues, et, pour les secondes, de microzones, chaînes, faisceaux et dialectes, les idiomes et les voix (équivalant aux idiolectes) apparaissant secondairement, à part de ces deux types de strate. Combinant critères génétiques et de hiérarchie socioculturelle, cette nomenclature apparaîtra plus détaillée que les répartitions générales en familles, branches, groupes, langues, dialectes, dont s'inspirèrent entre autres P. Bec (16), ou encore, comme chez L. Hjelmslev, en familles, classes, groupes, branche, sous-branches, langues (cf., par exemple, la sous-branche gallo-romane de la branche continentale du groupe italique occidental pour lequel il retient comme langues le français, le catalan et le provençal) (17). La « langue » apparaît alors comme unité de référence fondamentale, à la jonction d'un ensemble de voix individuelles tout autant basé sur la compréhension mutuelle que justifié par sa vocation à contribuer à identifier un groupe humain. Si la répartition en langues, dialectes, idiomes et voix demeure



apparemment hiérarchisée, elle est cependant conçue de façon large, plus horizontale que verticale :

« Il est donc important d'insister sur le fait que nos strates d'idiomes, de réseaux et d'ensembles sont des catégories relatives et non un système absolu, quand bien même nous avons recours à elles pour établir une architecture de référence stable. Cet apparent paradoxe doit être mis en relation avec la nature relative et les changements de forme permanents des langues elles-mêmes, ainsi qu'avec la nécessité de disposer d'un panorama cohérent des langues en tant que système global à notre propre époque. » (18),

y compris en ce qui concerne les « voix » (cf. *supra*), en accordant un intérêt particulier à leur capacité de création et à leur rôle d'un point de vue psycholinguistique :

« Il est surtout important de changer les vieilles attitudes envers la soi-disant supériorité de certains idiomes "standard", et de certaines voix privilégiées, et par contre d'encourager la créativité linguistique personnelle. Les enfants peuvent être profondément ébranlés par le mépris envers leur propre voix, et donc envers leur environnement familial. Pour cette raison, les attitudes et les politiques à l'égard de la langue doivent toujours être considérées en termes psychologiques aussi bien que linguistiques, politiques et éducatifs. » (19)

La validation de cette méthode, entre autre, par son application estimée probante au cas des langues africaines (20) dont elle est censée autoriser d'amples regroupements, sera de nature à lui conférer une légitimité dans ses propositions concernant les langues d'Europe auxquelles nous nous référons ici. D'autres linguistes, en Belgique et ailleurs, tels W. Bal, J. M. Klinkenberg ou Ph. Blanchet, s'y réfèrent de façon plus ou moins étroite pour aborder les langues romanes.

Dans son manuel *Des langues romanes : introduction aux études de linguistique romane* (21), J. M. Klinkenberg fait une synthèse des différentes acceptions du mot « dialecte » en deux grands sens. Le premier, dit général, est qualifié de géographique, le second de sociologique et correspond à la distinction en termes de diglossie entre variété haute et variété basse, cette dernière concernant également, de fait, les dialectes géographiques et certains sociolectes. Deux acceptions sont assignées au sens 1. La première fournit le sous-sens nommé « dialecte 1 », déjà évoquée

et correspondant à l'« allolecte » (cf. *supra*) auquel est adjointe, sous « 1 bis », l'idée de dialecte social (cf. *supra*). La seconde détermine le sous-sens nommé « dialecte 2 » qui reprend explicitement, à quelques nuances près dues à un certain dosage d'appréciation sociolinguistique, la définition des dialectologues :

« Au sens 2, un dialecte est le produit de la diversification d'un stade très ancien de la langue. Cette langue d'origine aboutit à un ensemble de variétés constituant un "faisceau", ensemble où aucune variété n'a, en principe, un statut supérieur aux autres » (22).

Ce terme de faisceau, proposé dans le *Répertoire mondial des langues* (cf. *supra*), également repris par W. Bal (23), présente l'avantage d'être large. Si J. M. Klinkenberg et W. Bal entendent que les composantes d'un faisceau sont des dialectes 2, soit, donc, « constitutifs » (24) d'une langue historique, ces derniers (picard, normand, wallon...), en prenant l'exemple du français, ne sont pas des dialectes de cette langue, ce que sont les français dits régionaux, « allolectes » (cf. *supra*), mais des dialectes français. Il est clair que du faisceau nord gallo-roman selon la nomenclature du *Répertoire* (25), des ensembles linguistiques ont pu rester, à travers leur propre diversité interne, à un stade, uniquement ou surtout, pluridialectal ou de « faisceau », ou encore s'instituer à travers une standardisation selon différentes procédures. Pour autant, dans la superposition des strates décalées entre elles (cf. *supra*), la strate secondaire des faisceaux précède celle des langues et, pour le cas des langues romanes, une interprétation large de la notion de langue — conforme à l'idée de faisceau — aboutit à une liste plus longue que cela ne fut le cas, par exemple, avec les notions de groupe ou de sous-branche (cf. *supra*). Le wallon est ainsi nommé langue alors qu'il était nommé dialecte autrement (26), cela répondant à l'identification d'autres langues d'oïl, « régionales », composant, ainsi que nous l'avons vu, le faisceau nord gallo-roman, langues à côté du français standard. Le provençal est, selon la même démarche, rendu lui aussi autonome, en langue régionale, dans l'ensemble d'oc (27), alors que P. Bec l'intègre à l'occitan, dans sa présentation du groupe occitano-roman, comme variante dont les caractéristiques se seraient surtout précisées à partir du XVI<sup>e</sup> siècle (28), à la suite ou en même temps que d'autres linguistes, J. Ronjat (qui, au lieu d'« occitan », d'emploi plus

actuel, utilise « provençal » avec le même contenu), R. Lafont, X. Ravier ou, même, J. M. Klinkenberg (29).

Ce qui est nommé « dialecte » par la dialectologie, qui recourt aussi aux notions de complexus dialectal et transdialectal (30), est par conséquent ici nommé « langue » par d'autres en mettant d'ailleurs sur un plan similaire des entités linguistiques ne présentant pas un même degré de distance linguistique. Les strates des dialectes et des idiomes pourront alors correspondre à celles des sous-dialectes et des parlers de l'approche traditionnelle.

On ne saurait manquer, enfin, d'évoquer la notion de « modalité linguistique » au sujet des dénominations concernant les composantes de la langue. Celle-ci apparaît en Espagne dans l'article 3 de la constitution de 1978. Elle est reprise dans une acception large incluant de façon aussi implicite qu'imprécise ce que l'on peut supposer être des langues ou des dialectes, dans les articles 7 et 35 du statut d'autonomie de l'Aragon de 1982 (31), soit le catalan de la *Franja* et l'aragonais, ce dernier assez multiforme entre un domaine conservateur au nord, encore typé, et un autre, au sud, à l'état de traces et en situation de continuum par rapport à l'espagnol dont il reste de toute façon proche, inclus ou non dans son aire selon l'appréciation, en fait, sociolinguistique, qui lui est appliquée. Cette notion est également employée de nos jours par les linguistes d'Andalousie pour caractériser l'andalou, « modalité linguistique de l'espagnol » ou encore « modalité linguistique andalouse » (32), avec, semble-t-il, deux sens. L'un, paraît le faire correspondre à une variété de castillan, dialecte « consécutif » pour reprendre le qualificatif appliqué par J. Veny au cas du catalan (33), intermédiaire entre un dialecte 1 et un dialecte 2 (cf. *supra*), tenant compte du fait que sa particularisation par rapport à l'espagnol standard est le résultat de la rencontre d'une langue en cours de standardisation, introduite au fur et à mesure de la reconquête du sud de l'Espagne par des castillanophones, avec des traces dialectales originelles, mozarabes, devenues de fait substratiques. L'autre, tend à valider la possibilité d'une autoélaboration, contribuant forcément, à l'aide d'« un registre culte standard » (34) à le distinguer de l'espagnol commun, et susceptible ainsi de le faire entrer, à son échelle, dans une configuration proche de celle du brésilien.

Une des nouveautés apportées à notre sens par le *Répertoire* réside dans l'extension de la notion de langue régionale, entité susceptible de devenir autonome à l'intérieur d'un faisceau au moyen de diverses procédures de standardisation ou de différenciation institutionnelle, tant « la strate des langues est paradoxalement la seule strate de relations proches dont la définition ne peut pas dépendre des critères uniquement linguistiques » (35). La distinction s'établit alors entre langues officielles et non officielles, éventuellement appelées « régionales » comme en France ou « régionales endogènes » (cf. *infra*) comme en Belgique, et le nombre de langues individualisées est plus important que dans le cadre des anciens groupes dépendant de branches ou sous-familles. La dialectologie structurale a pu avoir tendance à réduire, dans certains cas, le nombre potentiel de langues composant un groupe (cf. faisceau ici) en s'appuyant sur la notion de diasystème. Le normand, le poitevin-saintongeais, pour ne citer que ces exemples, pourront ainsi être perçus comme étant réductibles au diasystème du français ou comme langues, « régionales », partie intégrante d'un faisceau nord gallo-roman. L'interprétation de cette notion de faisceau, sans doute productive quant à l'émergence linguistique, est toutefois un peu nuancée selon les auteurs. Ainsi, selon J. M. Klinkenberg, qui l'emploie marginalement à côté de la terminologie de la dialectologie, parmi les dialectes 2 qui composent les faisceaux de la Romania occidentale, un certain nombre « comme le galicien et le wallon sont ainsi reconnus comme langues régionales, tandis que l'asturien et le corse revendiquent ce statut. » (36). Sans omettre la réalité de la standardisation en cours de certains de ces dialectes 2 que l'on tente de rendre véhiculaires à travers des formes unifiées, sur des aires comprenant d'autres dialectes 2 plus ou moins proches, eux-mêmes parfois aussi engagées sur les voix d'une standardisation, cette position souligne le côté conjoncturel et sociolinguistique de ce type de reconnaissance.

En fait, le corse a acquis ce statut de langue régionale en France, autant que le wallon en Belgique et ce plus tôt. Ainsi le montrent le décret n° 74-33 du 16 janvier 1974 ainsi que la création d'un CAPES exclusivement de « langue corse », même, par décret le 16 juillet 1990, alors qu'à partir de 1991-92 entraînent en vigueur des CAPES bivalents de « langue régionale » pour le catalan et l'occitan-langue d'oc et en 1992-93 pour le basque, cela étant

déjà le cas selon cette dernière configuration pour le breton depuis 1985-86.

Le wallon est, quant à lui, reconnu « langue régionale endogène » au même titre que d'autres (aucune n'étant nommée) sur le territoire de la Communauté française de Belgique, depuis le décret du 14 décembre 1990 (37). Auparavant, le décret relatif à l'apprentissage à l'école des dialectes de la Wallonie voté le 24 janvier 1983 par le Conseil de la Communauté française n'évoquait pas l'existence de langues mais de dialectes, cela jouant d'ailleurs aussi pour le francique et le luxembourgeois. Dans le même esprit fut créé en 1991 par l'Exécutif de la Communauté française de Belgique le Conseil des Langues Régionales Endogènes qui engloba l'ancienne Commission de Promotion des Lettres Dialectales de Wallonie mise en place en 1976 par cette même Communauté.

Le galicien, curieusement placé sur le même plan que le wallon, même s'il connaît encore, en pratique, un problème d'identification par rapport au portugais, n'en est pas moins langue officielle comme langue propre de la Galice, conjointement au castillan, depuis 1979.

Quant à l'asturien, sans avoir encore été à ce jour, il est vrai, déclaré langue officielle ni même langue propre, on sait qu'il a bénéficié, depuis 1980, de mesures de protection et de promotion planifiées de la part des autorités compétentes, gouvernement régional et ministère espagnol de l'Éducation et de la Culture par l'intermédiaire d'une convention passée entre ces deux organismes pour l'enseignement, toutes actions ayant favorisé sa normativisation et sa perception comme langue à part entière (38).

## Du choix identificateur

La véritable question n'est donc peut-être pas réductible à des critères « objectifs » et « techniques » en ce qui concerne l'émergence linguistique. C'est à l'appréciation d'une situation, dans sa teneur sociologique dûment mesurée, que l'on va parler de langues ou de dialectes. Mais c'est sans doute à partir du moment où l'on parle de langue que l'émergence linguistique, à savoir aussi l'identification linguistique, prend sens. Ce n'est pas une définition neutre et très large, parfois employée dans ces cas, qui justifie la naissance à la langue, celle-ci pouvant intervenir a posteriori, comme pour justifier le choix de nomination, c'est bien la décision de nommer « langue » un langage humain, aussi réellement ou potentiellement apte que

n'importe quel autre à un développement actualisé, en sous-entendant un contenu sémantique d'ordre socioculturel et identitaire. Ainsi, si la langue devient d'autant plus véhiculaire qu'elle fait l'objet d'une pression due à un besoin diffus de communication, et devient ainsi encore plus « langue » au sens social de terme, elle peut également être, de façon active et plus conjoncturelle, le résultat d'une volonté.

Or les réévaluations des notions de langue et de dialecte auxquelles nous venons de faire allusion peuvent être également suscitées par l'actualité. Certains processus peuvent s'en trouver accélérés. Ainsi, le texte de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires présenté à la signature et à la ratification des États membres du Conseil de l'Europe depuis 1992, en adoptant des conceptions restrictives (cf. article 1) à l'égard des « dialectes de la (des) langue(s) officielle(s) de l'État » (39) aura-t-il pu contribuer à encourager en leur faveur une prise en considération d'un type nouveau. Le commentaire que fit J. L. Fauconnier de l'article concerné de cette charte est, à cet égard, éclairant :

« En utilisant le mot "dialecte", les rédacteurs de la Charte introduisent une distinction lexicale linguistiquement discutable et qui pourra être utilisée par certains États pour exclure, des bénéficiaires de la Charte, des parlers qu'ils baptiseront "dialectes". C'est le danger qui guette, par exemple, les langues d'oïl qui, en France, seront considérées comme des dialectes du français. C'est déjà l'attitude qu'a adoptée la Communauté flamande qui ne veut pas que l'on considère, par exemple, le brabançon comme autre chose qu'un dialecte du néerlandais. Le même phénomène peut se produire en Italie avec le piémontais ou le vénitien, en Grande-Bretagne avec le lallan d'Écosse ou encore en Espagne avec l'aragonais ou l'asturien. » (40)

Quoique les situations évoquées ne sauraient toutes relever, à notre sens, du même niveau d'appréhension, elles évoquent bien la capacité de mobilisation dans certaines circonstances des attitudes identitaires, le wallon étant ici directement concerné par cette préoccupation suscitée par les restrictions affichées dans cet article de la Charte. Si certains dialectes ne peuvent être protégés, une solution ne pourrait-elle être qu'ils devinssent langues, fussent-elle régionales ? La notion de « langue régionale », qui se dégage de ce discours, implique au

passage soit la prise en considération d'un plus grand nombre de codes linguistiques susceptibles d'entrer dans la catégorie « langue », quitte à se distinguer des autres « langues », entre autres de celles qui sont officielles d'État, soit une extension de sens incluant *a priori* tout « dialecte 2 », constituant aussi, en tant que langue, d'un « faisceau » (cf. *supra*).

De fait, nous retiendrons que l'approche structurale de l'ensemble occitan, par exemple, que propose P. Bec est elle-même sous-tendue par des présupposés qu'il affirme être normatifs (41) et qui relèvent également des aspects externes et contextuels de la langue. Cette conscience sociale de la langue et l'image que l'on attend d'elle pour contribuer à caractériser le groupe sera à l'évidence déclinée différemment selon l'attitude du linguiste envers son objet. Cette conception s'appuie ici, nous l'avons vu précédemment, sur une approche mixte, composant entre un aspect intégrateur toutefois privilégié (rôle du diasystème et de l'occitan central) et un autre, « compositionnel » (rôle reconnu aux « dialectes consacrés dans leur spécificité », voir note n°10). La légitimation censée être ainsi apportée à la cohérence d'un ensemble d'oc intégré s'appuie alors sur cette présentation aussi interprétative que prospective, également déclinée en « idiomes » (gascon, languedocien, nord-occitan et provençal) chez X. Ravier qui tient compte de l'approche de P. Bec et de la réalité socioculturelle de faits de langue (42). Le choix du *Répertoire* d'autonomiser le provençal en langue régionale, comme une des langues d'oc, participe d'une démarche inverse qui tire argument de l'idée de faisceau. Dans ce cas, ce choix serait manifestement justifié par l'interprétation « autoglossonymique » développée par Ph. Blanchet (43). Le recours aux notions de conscience et de démocratie linguistiques, certainement incontournables, implique aussi la prise en considération — et le cas provençal est exemplaire d'une situation-type — de l'autre attitude, intégrative, ou occitaniste au sens large, point forcément « languedocienocentriste » (44) évidemment, qui est également présente en Provence. La question de la mesure de cette conscience linguistique est donc posée à travers cet exemple (45) et, avec elle, celle des bases informatives sur lesquelles elle repose pour la nomination et la représentation de la langue. Notons à ce propos que les différents sondages dont nous disposons sur l'occitan en général donnent tous des résultats minoritaires pour

« occitan » par rapport à « patois », y compris en Région Languedoc-Roussillon, sur un échantillon d'un millier de personnes, avec toutefois 32 % des réponses pour cette première dénomination, 62 % citant « patois » (46). Les résultats de Languedoc-Roussillon, mais aussi des départements des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées, confirment au moins deux choses : la faible « information » linguistique de base dont sont en général détenteurs les personnes interrogées et l'importance de la référence locale, les deux choses n'étant pas forcément sans rapport entre elles (cf., toute proportion gardée, les pourcentages sous « bigourdan » et « béarnais ») (47), sachant aussi que l'identification généralement perçue comme locale ou régionale, par exemple béarnaise ou provençale, répond certainement à une histoire, à une logique et une réalité dont il serait également vain de ne pas tenir compte.

Des linguistes, wallonnistes, aragonistes, galéguistes, ou poitevinistes impliqués, par exemple, qui ne partiront pas du même degré de distance linguistique, tâcheront de démontrer, modèle corse entre autres à l'appui, la justesse d'une interprétation conçue comme étant suffisamment plurielle du concept de langue. Ce dernier est difficilement abordable comme un objet neutre, il a acquis depuis longtemps un rapport étroit avec l'institution. Il est donc la cible de différents types d'investissements socioculturels et idéologiques qu'il convient de cerner et d'analyser. Dans tous les cas, l'aspect normatif, censé favoriser l'émergence d'une standardisation, finit en fait par être aussi prégnant dans les deux cas d'attitudes « natives » évoquées plus haut pour l'occitan. Ce qui change, c'est l'identification spatioculturelle de la langue à laquelle, bien sûr, est liée sa nomination. Ainsi, le dénombrement du *Répertoire* propose autant de rassembler que de différencier, et ce dans un but avoué de démocratie linguistique. L'assertion de D. Dalby qui contribuera à justifier le caractère « différentialiste » de sa classification peut aussi correspondre à un certain réalisme dans la mesure où, déjà, l'histoire peut montrer le réalisme de ce souci dans les processus de naissance ou d'« émergence » de « langues » :

« Le *Répertoire mondial des langues* scinde les “langues” traditionnelles en deux ou plusieurs langues de classement lorsque s'imposent suffisamment de raisons linguistiques ou socioculturelles de le faire. Cette reconnaissance plus généreuse de

langues individuelles ne devrait pas être mal interprétée comme étant l'imposition de divisions inopportunes au sein de communautés nationales ou ethniques plus larges. Elle devrait permettre au contraire le jaillissement au sein de ces communautés de nouvelles sources de liberté créatrice et d'expression. » (48)

Ainsi a-t-il fallu attendre les travaux de Ch. de Tourtoulon pour confirmer ce que la tradition littéraire et culturelle indiquait depuis longtemps, à savoir que l'ensemble linguistique d'oc constituait une entité autonome et ne se diluait pas en une suite de variantes dans le continuum des dialectes et parlers gallo-romans dont G. Paris et P. Meyer estimaient la France recouverte d'oc en oïl (49). La déclaration des linguistes catalans en 1934 sur l'indépendance du catalan par rapport à l'occitan consacrant en fait, là aussi, un état de fait tant sociolinguistique que linguistique, est un exemple supplémentaire de l'importance encore plus sociopolitique de la désignation comme langue d'une entité linguistique (50). Les cas plus récents de l'asturien, surtout, ou de l'aragonais, vont dans le même sens, la question étant également posée d'une façon encore différente pour certaines composantes de l'ensemble d'oïl.

## Du besoin ou de la condition de l'émergence

Le pourquoi de l'émergence d'une langue minorisée possédant déjà un capital reconnu de distance linguistique ou en cours d'individuation suppose un questionnement sur sa cause et le besoin qui peut la susciter. La régulation par rétroaction négative qui signale, dans le modèle cybernétique appliqué par L. V. Aracil au concept de normalisation, le rééquilibrage d'une situation de bilinguisme diglossique, n'est effectivement pas toujours la réalisation du schéma théorique de l'autorégulation homéostatique (51). Cette possibilité, évoquée par exemple par L. J. Calvet pour des situations africaines, intègre donc des tendances diffuses et spontanées au titre des fonctions linguistiques de la société (52). La faible demande concernant un nombre significatif de langues minoritaires, qualifiées de régionales ou non selon les États, n'aurait pas pour seules issues, ainsi que paraît le suggérer L. J. Calvet (cf. *infra*), la substitution pour raisons « naturelles » ou un renchérissement militant mettant en avant des alibis de type identitaire censés justifier

l'apparition d'une offre. La lecture du modèle aracilien de la normalisation n'implique-t-elle pas, au sujet de son application ici, une relecture à la lumière d'un regard jeté sur l'emploi fait de la théorie cybernétique en particulier en science politique (cf. T. Parsons, D. Easton, K. Deutsch...) (53), cela impliquant à tout le moins un retour sur la notion d'homéostat telle qu'elle est utilisée dans cette approche macrosociolinguistique ? Outre qu'une demande « identitaire » de langue est un phénomène dont la diversité des cas intègre en principe une participation sinon, au moins, une part d'initiative de la société civile, on verrait mal comment cette dernière pourrait comme par nature être passive face à des questions de langue la concernant. On sait que des langues peuvent mettre du temps à mourir et leur cantonnement dans des fonctions de plus en plus familières ou subalternes n'est pas suffisant à signaler la réalité d'une agonie fatale. Des aspects tels que la pratique linguistique, la nomination de la langue et, plus largement, son « image sociale » (54) constituent autant de lieux de repérage de possibles réactivations. Des seuils de pratique minimale et un contexte favorable sont certes généralement nécessaires. Or là, l'assertion de L. J. Calvet sur ce sujet d'apparence d'abord théorique, selon laquelle « Une langue ne répondant à aucun besoin d'aucune sorte est condamnée à disparaître » (55), pose une question essentielle. L'évocation du couple « offre/absence de besoin » qu'il développe en écho pose, elle, celle du besoin d'identité :

« le couple offre/absence de besoin : il s'agit de situations dans lesquelles il existe une langue sans fonction sociale ou dont les fonctions sont de moins en moins nombreuses, de moins en moins importantes. Cette langue peut alors disparaître en passant par des usages de plus en plus grégaires, de plus en plus limités à la communication dans des groupes minoritaires ou en famille. Mais on peut aussi lui inventer des besoins justifiant son existence, avec plus ou moins de succès : c'est par exemple la réponse de type militant (breton, occitan, basque...) consistant à proclamer une volonté identitaire, à affirmer le désir de parler une langue d'origine, réponse que l'on a couvert dans certains textes espagnols (et le plus souvent catalans) du faux concept de "normalisation" et qui consiste donc à vouloir assurer la survie de la langue en intervenant de l'extérieur sur le couple offre/besoin. » (56).

La demande de langue telle qu'elle apparaît dans les récents sondages sociolinguistiques concernant les langues régionales en France doit-elle être prise en considération au titre de cette attitude militante ? Si tel est le cas, pensera-t-on que 80 % des personnes interrogées qui estiment en Région Languedoc-Roussillon, que la possibilité d'apprendre l'occitan à l'école doit être offerte à tous les élèves ou que 75 % des mêmes qui sont favorables à l'existence de panneaux de signalisation routière bilingues (57) sont des militants ou des personnes simplement intéressées par l'avenir d'une culture qu'apparemment ils perçoivent comme étant leur ? Malgré toutes les précautions qui doivent accompagner l'examen de tels résultats, toujours susceptibles d'être influencés par la formulation des questions (58) — et tous ne présentent pas des pourcentages aussi positifs —, peut-être devrions-nous nous interroger sur la nature du « besoin » et de la « fonction sociale » auxquels il est fait allusion dans les précédentes citations. Le besoin de culture ne se mesure pas ici en instrumentalité mais il est pourtant manifesté, quand bien même il aurait été réinventé ou inventé. En imaginant qu'une majorité d'individus composant un ensemble social peut aussi se tromper sur ses propres attentes culturelles, tout au moins peut-on tenir compte du fait que tous n'émettent pas des avis sous l'effet d'une influence militante. De fait, ces chiffres optimistes seront plus radicalement modulés par la confrontation de cette demande de culture au passage à l'acte, en particulier en ce qui concerne l'enseignement où il apparaît généralement que le souci de pouvoir disposer d'une offre dans le plus possible d'endroits ne s'accompagne pas obligatoirement de pourcentages similaires lorsque cette langue, même, est mise en concurrence comme matière enseignée avec des langues vivantes étrangères de grande diffusion. Face à cette alternative quant au statut de la langue régionale dans l'enseignement en France, entre celui de langue étrangère et celui de langue de France impliquant un traitement spécifique du fait de sa minorisation historique, les possibilités « intermédiaires » et d'accompagnement ayant pour but l'initiation et la sensibilisation, importantes dans un processus de récupération d'une langue dont la pratique a énormément reculé au cours du XXe siècle, sont très réduites, surtout dans le secondaire maintenant. Le souci d'instrumentalité peut reprendre là de l'importance, même s'il faut l'envisager dans son contexte global de conception et d'organisation de l'enseignement. Ainsi, parmi

les résultats du sondage *Pratiques et représentations de l'occitan* réalisé en 1994 dans le département français des Pyrénées Atlantiques, à la question « Aimeriez-vous ou auriez-vous aimé que vos enfants apprennent cette langue ? » 57,60 % des interrogés répondirent oui, ce chiffre se décomposant en 23,60 % au titre de l'histoire et de la culture d'oc et 22,20 % à celui de l'initiation à la langue. À côté, 7,20 % des sondés attendraient un apprentissage complet de l'occitan et seulement 1,20 % que la scolarité fût entièrement accomplie dans cette langue (59). Ce dernier point, il faut bien le reconnaître, constitue une question extrême et l'éventualité à laquelle il peut être fait allusion là, en France tout au moins, est plutôt celle d'un emploi dans des proportions appréciables ou importantes de l'occitan comme langue d'enseignement en plus de l'être comme matière, chose qui se rencontre pourtant, quoique de façon moins importante encore que pour le basque et le breton notamment, principalement dans le primaire, dans les quelques écoles privées du type *calandreta* et les sections bilingues de l'enseignement public qui existent.

## Argumenter l'émergence

Les approches que nous venons d'évoquer se placent sur le terrain de la taxinomie et des présupposés théoriques. Nous pensons pouvoir les compléter, particulièrement pour les langues en cours d'individuation, par les concepts de reconnaissance-naissance et de polynomie proposés par les sociolinguistes corses et ceux de standardisation polycentrique (W. A. Stewart) et de polyélaboration (Z. Muljagic), comme extension de celui d'élaboration déjà mentionné.

Nous retiendrons pour définition des deux premiers les formulations suivantes proposées par J. B. Marcellesi :

« Le procès de reconnaissance-naissance s'entendrait des décisions glottopolitiques symboliques qui s'appliquent à un système qu'on classerait autrement comme dépendant d'un autre, les différences linguistiques étant minimisées, et qui érigent ces différences en écarts significatifs, procédant ainsi à la reconnaissance de ce qui existait déjà sur le terrain et donnant naissance par déclaration solennelle à une nouvelle langue » (60) ;

et la langue polynomique serait :

« une langue à l'unité abstraite, à laquelle les utilisateurs reconnaissent plusieurs modalités d'existence, toutes également tolérées sans qu'il y ait entre elles hiérarchisation ou spécialisation de fonction. » (61), ou encore une « langue dont l'unité est abstraite et résulte d'un mouvement dialectique et non de la simple ossification d'une norme unique et dont l'existence est fondée sur la décision massive de ceux qui la parlent de lui donner un nom particulier et de la déclarer autonome des autres langues reconnues. » (62)

La référence à une construction de type dialectique et volontairement non dirigiste de la norme renvoie en fait au type de procédure causale à l'origine de l'émergence de variétés standardisées de grandes langues « majoritaires » (63). Or, dans ce cas de figure, on s'attendrait généralement à voir évoquer des procédures de type téléologiques rendant compte d'un volontarisme considéré comme nécessaire dans des situations de langues minoritaires où la codification devance plutôt la standardisation. Dans un cas (causal), cette codification consacre le standard et en résulte, dans l'autre (téléologique), elle est davantage censée contribuer à la susciter. On retrouve, dans cet autre exemple du souci de démocratie linguistique, la formulation du volontarisme en matière de « naissance » de langue. L'individuation linguistique — ici par rapport à l'italien — ne résulte pas d'un processus à plus ou moins long terme, elle est délibérément proposée comme la mise en évidence de ce qui se serait développé de façon spontanée, comme un révélateur de tendances, déterminées et interprétées au besoin à l'aide d'enquêtes (64).

Au regard des apports de H. Kloss sur les concepts de distance et d'élaboration et aux développements qu'en fait Z. Muljagic, le cas du corse est ainsi exemplaire d'un « idiome exposé » (65), pour reprendre la formulation klossienne. Cette situation, due sans doute à la géographie et à l'histoire, structurellement comparable à celle de l'islandais, durée de séparation par rapport à la langue commune initiale, italienne ou norvégienne, mise à part. Le wallon est d'ailleurs présenté comme un « idiome » également exposé mais moins que le corse (66).

De cette façon, dans la classification que propose Z. Muljagic, le corse apparaît comme une langue en cours d'élaboration en train de passer d'un stade de LEAL (Langue par

Élaboration Apparemment « Linguifiée ») à un stade abouti de LDLE (Langue par Distanciation en même temps que Langue par Élaboration) (67), dans la mesure où un des propres de l'élaboration est justement de créer subjectivement, sinon objectivement à la longue, de la distance. Face à cette large possibilité de classement de langues concernées par des procès d'émergence, la question de la limite ne peut manquer d'être posée. Présenter, par exemple, l'aranais comme une « micro-langue en voie d'élaboration », tout en le reliant à l'ensemble occitan gascon (68) est mettre le doigt sur une situation particulière dont la spécificité peut faire penser à une telle orientation. En même temps, celle-ci n'est pas forcément univoque et l'indiquer ainsi signale que cet aspect pourrait être celui qui ressort le plus, ce qui est aussi une façon de poser indirectement la question de la frontière entre le prospectif et l'interrogatif. D'hypothèse qu'elle pourrait être, l'assertion se pose en interprétation. Sans évidemment dénier la possibilité intrinsèque de l'occitan aranais, voire de l'aranais tout court, à l'élaboration autonome — ce qu'il fait au moins en partie ne serait-ce que par nécessité conjoncturelle — nous nous demanderons d'abord comment les intéressés se représentent leur langue et quels contours, étroits, larges ou « à étages », ils lui attribuent, maintenant mieux informés qu'ils sont de ses caractéristiques que la majorité des autres locuteurs, réels ou potentiels, concernés par l'occitan en France. On pourrait même dire par boutade que la langue propre du Val d'Aran fonctionne davantage de façon autonome que ses usagers et responsables ne la définissent comme telle, le besoin de référence à une aire plus vaste et légitimante ainsi que d'accès à une production nécessairement plus importante et connue que celle qu'offre un pays qui a la superficie d'une vallée y étant sans doute pour quelque chose. Ainsi peut-on incliner par conséquent dans un certain sens, nécessaire souci de catégorisation aidant, face à ces situations d'équilibre particulier où, si les paramètres locaux peuvent être mis en avant, on ne saurait oublier qu'il est des cas où ils ont aussi pour corollaires des indications et attitudes suffisamment précises émanant de la société civile et de ses représentations formelles qui relient la langue du lieu à des ensembles plus vastes et, dans l'exemple du Val d'Aran, au domaine linguistique d'oc (69), cela restant alors à observer et à apprécier, d'abord, dans le détail.

La tendance à l'individuation peut être en revanche plus évidente, et l'asturien, le wallon,

certaines des autres langues d'oïl, pour ne citer que ces cas, nous paraissent illustrer ce type de processus. Se pose bien sûr la question de la limite à partir de laquelle un idiome est susceptible d'entamer un procès à la faveur duquel il pourra devenir LEAL, s'il émerge aussi comme langue réellement pratiquée. Il convient là de rappeler la grille proposée par H. Kloss et Z. Muljadic dont se servirent par exemple les linguistes corses entre autres pour évaluer le niveau de standardisation et, partant, l'indépendance d'une variante par rapport à une langue établie (70).

Le corse est nommé langue régionale dans les textes légaux français à partir des années 1970 (cf. *supra*). Il en va de même du wallon à partir de la fin des années 1980. Ce type de facteur contextuel, politico-institutionnel, aura été, avec d'autres, un des catalyseurs de l'« idée » de langue, l'emploi du terme dans le texte disant le droit n'ayant été, après tout, en bonne logique juridique, que la sanction d'un état de fait, d'un état de la mentalité de la société à un moment donné, tout cela prenant bien place dans ce procès de reconnaissance-naissance indiqué plus haut. Le constat de prémices d'une normalisation, au sens catalan du terme (71), peut-être activée depuis juillet 1993 du fait de la fédéralisation officielle de la Belgique, aura pu aller de pair avec une prise de conscience et un désir d'affirmation face à une Flandre devenue économiquement dominante. Une référence française doublement éloignée aura également pu jouer, étant donné, d'une part, l'histoire du caractère francophone de Bruxelles, en bonne partie due à des raisons politico-administratives mais attaché à un territoire enclavé en Flandre et désormais « européenisé », et, d'autre part, la nature moins « couvrante », pour reprendre la terminologie klossienne, de l'épicentre linguistique français qu'en France même, différence d'appartenance étatique aidant.

Mais, à côté de cela, le concept de standardisation polycentrique proposé par W. A. Stewart avec des degrés divers (voir cas du serbo-croate, du roumain et du moldave...) (72) et que l'on retrouvera en fait dans celui de polyélaboration (73) suggéré par Z. Muljadic pour désigner par exemple l'ensemble formé par le portugais, le galicien et le brésilien, découle d'un constat en synchronie de l'individualité, sentie ou aboutie, de langues qui, tout en étant très proches les unes des autres, sont amenées à gérer leur destinée de façon autonome ou indépendante.

Le wallon pourrait, à ce titre, constituer un des cas significatifs, à côté d'autres langues d'oïl autodéfinies comme telles, entre l'émergence comme langue distincte ou participant d'un ensemble, d'oïl ou français, polyélaboré, en quête d'une nouvelle identité au sein d'un système qui comprendrait un standard national et international et des langues « régionales » d'oïl pour lesquelles se poserait la question de codifications particulières. Les cas du poitevin-saintongeais, du gallo, du normand ou du picard peuvent de cette façon être rappelés. Celui du wallon, voisin, en outre, à l'intérieur de l'Etat belge d'autres entités linguistiques à implantation territoriale telles que le picard et le luxembourgeois dont les configurations, quoique différentes par certains côtés (entre autres, autoidentification par rapport à l'ensemble de l'aire considérée devant intégrer la variable constituée par la frontière d'État), n'en présentent pas moins des traits fondamentalement communs avec lui, pourrait réunir de nombreuses conditions favorables, à la fois internes et externes, à une émergence. Celles-ci, que notre propos n'est pas d'examiner plus avant ici, tiennent au moins à une distance relativement marquée par rapport au reste du domaine d'oïl du fait de la situation périphérique et de la plus grande influence qu'ailleurs du voisinage germanique. Cette position excentrée étant en outre propre à favoriser certains conservatismes, elle a également été caractérisée par une configuration politico-administrative mettant autant en relief la référence valorisante au meilleur standard français qu'un éloignement du centre francophone. Les représentations mentales de la centralité politique, culturelle et linguistique, purent en être moins prégnantes qu'en France, autonomisme flamand aidant. Ce qui reste de pratique du wallon, en cours d'évaluation encore microsociolinguistique actuellement (74), tout en suivant le même mouvement de baisse que pour l'ensemble des langues dites régionales en France en tout cas, donne l'impression d'être plus important que ce qui concerne les autres langues d'oïl s'affirmant comme telles, en l'absence, jusqu'à présent, de sondages significatifs côté français. Sachant la prudence qu'il faut mettre dans la lecture de résultats de sondages concernant ladite pratique ou plus largement la compétence, passive ou active, la recherche de signes extérieurs d'identité dont peut se prévaloir la Région de Wallonie dans le nouveau cadre fédéral belge peut donc rencontrer une langue propre s'interrogeant sur les contours à donner à une personnalité que le contexte politique et économique des ces



dernières décennies contribue fortement à interroger.

Les notions et approches que nous avons signalées rencontrent nécessairement des échos dans ce cas wallon. Si, au-delà des reconnaissances symboliques, la prise en charge institutionnelle est encore faible, le processus de planification et de standardisation dans lequel ses promoteurs l'engagent de nos jours confirment une attitude volontariste allant dans le sens de l'individuation. Ce cheminement, auquel s'associent des linguistes reconnus (M. Francard, W. Bal...), présente en outre l'intérêt d'être développé dans le cadre d'un débat socialement large, ouvert aux autres pratiques linguistiques minorisées de la Communauté française de Belgique, et vise consciemment à agir de façon si possible planifiée tant sur le *corpus* que sur le *status* de la langue (75). L'implication de la société civile, singulièrement à travers le réseau associatif, dans la socialisation de la langue à travers la création littéraire et, particulièrement, le théâtre en wallon, riche et toujours vivant, fournit déjà des possibilités de rebondissement pour les résultats des démarches actuellement entreprises et confirme ainsi des potentialités en matière d'émergence linguistique.

## Notes

- 1) Expression, moins réductrice que « dialecte », utilisée par le linguiste dialectologue X. Ravier, par exemple in : Jean Ségué et la traversée du langage gascon. Réflexions sur une topogénèse géolinguistique. *Revue de Linguistique Romane*, n°159-160, 1976, p. 394 s.
- 2) Reprenant l'expression utilisée par L.J. Calvet dans son ouvrage *Les politiques linguistiques*. Paris : PUF, 1996, p. 20-23.
- 3) Voir, l'origine de la notion d'individuation : MARCELLESI, J.B. et GARDIN, B. *Introduction à la sociolinguistique : la linguistique sociale*. Paris : Librairie Larousse, 1974, p. 231-247.
- 4) Cf. KLOSS, H. Bilingualism and nationalism. *Journal of Social Issues*, vol. XXIII, n°2, 1967, p. 46-47 ; et : MULJACIC, Z. L'enseignement de Heinz Kloss (modifications, implications, perspectives). *Langages*, n°84, 1986, p. 53-63.
- 5) Cf, à ce sujet le chapitre intitulé « Concepts explicatifs ou obscurcissants », in : GARDY, Ph. et LAFONT, R. La diglossie comme

conflit : l'exemple occitan. *Langages*, n°61, 1981, p. 82-84.

6) Cf. sur le sujet les publications de P. Bec (en particulier : *Per una dinamica novèla de la lenga de referèncià : dialectalitat de basa e diasistèma occitan*. *Annales de l'Institut d'Études Occitanes*, 4e série, tome II, n°6, 1972, p. 39-61, et *Manuel pratique d'occitan moderne*. Paris : A. & J. Picard, 1973, p. 1-58) ; RAVIER, X. (Occitan : les aires linguistiques. In : *Lexikon der Romanistischen Linguistik*, vol. V, 2. Tübingen : M. Niemeyer, 1991, p. 80-105) ; SAUZET, P. (Dotze thèses sus la nòrma e l'estandard. *Lengas revue de sociolinguistique*, 25, 1989, p. 157-162). Au sujet de la conception souple de la standardisation de l'occitan, voir X. Ravier (ci-dessus), et : BEC, P. Le gascon : dialecte occitan ? In : *Langues, dialectes et écriture : les langues romanes de France*. Actes du colloque de Nanterre (16-18/04/1992), sous la direction de H. Guillourel et J. Sibille. Paris : IEO Paris, Université de Paris X, 1993, p. 150-155).

7) Cf., de BEC, P. : *Manuel pratique de philologie romane*. Tome I. Paris : A. & J. Picard, 1970, p. 515-516 ; Le gascon dialecte occitan ? *Op. cit.*, p. 151-153.

8) Cf. la distinction entre les types de gestion *in vivo*, correspondant à la standardisation spontanée, et *in vitro*, correspondant à la standardisation provoquée, des situations linguistiques développée in : CALVET, L.J. *La sociolinguistique*. Paris : PUF, 1993, p. 112-113, et, du même, *Les politiques linguistiques*. Paris : PUF, 1996, p. 49-57.

9) Cf. BEC, P. in : *Manuel pratique d'occitan moderne*. *Op. cit.*, p. 20-28.

10) Cf. BEC, P. Les tâches d'une section de philologie du Conseil d'Études de l'I.E.O. *Annales de l'Institut d'Études Occitanes*, n°11, 15/05/1952, où il préconise la mise au point d'un gascon littéraire ainsi que des adaptations orthographiques pour le gascon et le nord-occitan ; ou encore, du même : *Per una dinamica novèla de la lenga de referèncià : dialectalitat de basa e diasistèma occitan*. *Annales de l'Institut d'Études Occitanes*, 4e série, tome II, n°6, 1972, p. 39-61, où, p. 45-48, en particulier, il propose des règles d'adaptation de la graphie commune aux dialectes périphériques d'oc. Dans ce même article nous extrayons : « En d'autres mots, chaque dialecte, chaque parler, dès qu'il sort du champ étroit de la micro-structure sociologique qui le consacre, est naturellement imbriqué dans un mouvement de va-et-vient qui hésite entre les structures maximales du diasystème et les structures minimales de sa

réalisation effective : la variante implique le diasystème et réciproquement. Lorsque ce double mouvement n'est plus vraiment sensible, l'intercompréhension devient difficile, peut-être impossible, les variantes se figeant à leur tour en systèmes autonomes. Il se produit là un procès de fragmentation qui peut mener à la décomposition d'une communauté linguistique » (p. 46) ; « Assumer son occitanité c'est assumer naturellement sa *totale dialectalité* : sans oublier cependant que cette dialectalité n'a de sens que si l'on se réfère, à son tour, à une *totale occitanité* » (p.50) ; note 27 : « Unité dans la diversité menant à une véritable démocratie, sinon de tous les parlars, au moins des grands dialectes consacrés dans leur spécificité » (p. 53) (trad. A. Viaut). Nous citerons encore Bec, en ce qui concerne précisément le gascon et prenant la mesure de sa particularité (dont diasystème original), lui-même, il est vrai, étant gasconophone : « La consécration d'un gascon littéraire standard, aisément accessible à l'ensemble des occitanophones, me paraît, à côté de celle d'un occitan de référence, s'imposer de plus en plus [...] Quelle que soit sa spécificité linguistique et son originalité fondamentale, uniques dans l'ensemble roman, le gascon est *volens nolens*, ne serait-ce que par sa situation socioculturelle dans l'hexagone français, entraîné impérativement dans le sillage et le dynamisme de la reconquête occitane dans son ensemble. Un repliement frileux ou agressif sur lui-même, ou encore le rêve d'une Vasconia mythique, euskaro-gasconne, malgré l'antique parenté, ne doit pas nous le faire oublier. » (Le gascon, dialecte occitan ? In : *Langues dialectes et écriture (les langues romanes de France)*. Actes du colloque de Nanterre des 16, 17 et 18 avril 1992, sous la direction de H. Guillorel et J. Sibille. Paris : IEO Antenne Parisienne, Institut de Politique Internationale et Européenne (Université de Paris X - Nanterre), 1993, p. 155).

11) In : GARMADI, J. *La sociolinguistique*. Paris : PUF, 1981, p. 36-40, 58-61.

12) Cf. ARACIL, L.V. *Conflit linguistique et normalisation linguistique dans l'Europe nouvelle*. Nancy, C. E. U., 1965, p. 10-12. Repris en catalan in : ARACIL, L.V. *Papers de sociolingüística*. Barcelona : La Magrana, 1982, p. 31-34.

13) Cf., sur la perception par les locuteurs naturels de la distance linguistique : RAVIER, X. L'incidence maximale du fait dialectal. In : *Les dialectes romans de France à la lumière des Atlas régionaux* (actes du colloque de Strasbourg 24-28/05/1971). Paris : CNRS, 1973, p. 43-59, en particulier : p. 48-52.

- 14) Cf. circulaire n° 66-361 du 24 octobre 1966.
- 15) Cf. DALBY, D. *Le Répertoire mondial des langues : théorie et pratique*. *Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain*, 18, 1-2, 1992, p. 141-182.
- 16) Classification utilisée par exemple in BEC, P. *Manuel pratique de philologie romane*. 2 tomes. *Op. cit.*
- 17) Cf. HJELMSLEV, L. *Le langage. Une introduction augmentée de Degrés linguistiques*. Paris : Gallimard, 1991 [1966], p. 99-100, par exemple pour la classe italique. Il ne retient d'ailleurs dans la branche italique continentale de cette classe, que le catalan, le provençal et le français au titre d'une sous-branche gallo-romane.
- 18) In : DALBY, D. *Op. cit.*, p. 170.
- 19) *Ibidem*, p. 168.
- 20) *Ibidem*, p. 147.
- 21) KLINKENBERG, J. M. *Des langues romanes : introduction aux études de linguistique romane*. Louvain-la-Neuve : Duculot, 1994, p. 34-38.
- 22) *Ibidem*, p. 35.
- 23) Dans la *Notice terminologique à propos des « langues régionales »* qu'il rédigea en mars 1993 à l'attention du Conseil des langues régionales endogènes de la Communauté française de Belgique. Texte également publié dans : Union Culturelle Wallonne. *Projet Culturel Global*, sous la direction de P. Lefin. Liège : Union Culturelle Wallonne, s.d., p. 6-12 ; & *Èl Bourdon*, n°454, mars 1993, p. 4-7. La justification de l'emploi par D. Dalby de cette notion de faisceau appliquée à la question linguistique apparaît en particulier dans ce passage auquel W. Bal se réfère manifestement : « L'héritage linguistique et culturel de nombreuses sociétés complexes pourrait souvent être mieux exprimé en termes d'un faisceau de langues étroitement reliées, au sein desquelles une langue officielle ne serait que la « première » parmi ses pairs. Cette présentation est plus juste que le traitement habituel de langues cachées comme des soi-disant « dialectes » défavorisés d'une langue nationale ou internationale. » (DALBY, D. *Op. cit.*, p. 163).
- 24) Qualificatif emprunté à : VENY, J. (*Els parlars*. Barcelona : Dopesa, 1978, p. 13) qui l'emploie pour caractériser les dialectes du catalan, les uns étant « constitutifs », soit correspondant à l'évolution du latin sur place, les autres « consécutifs » parce que résultant de la transplantation du catalan sur des terres reconquises, en l'occurrence dans ce cas, sur l'Espagne musulmane, au cours du moyen âge.

- 25) Cf. DALBY, D. *Op. cit.*, p. 149. Par rapport à cela, nous rappelons que P. Bec propose une répartition différente en groupes italo-roman, gallo-roman, ibéro-roman et occitano-roman (in *Manuel pratique de philologie romane*, cf. *supra* note n°5).
- 26) Dans le *Manuel pratique de philologie romane*. Tome 1, de P. Bec et, en fait, généralement jusqu'à présent.
- 27) Cf. ainsi D. Dalby, qui justifie le classement du provençal comme langue dans le Répertoire mondial des langues : « Par contraste (par rapport au wallon reconnu officiellement « langue régionale endogène » à côté du français), le statut séparé du provençal a du être défendu non seulement contre le français mais aussi contre les tentatives de l'assimiler à un « dialecte » d'une grande « langue » occitane.. » (in : DALBY, D. *Le Répertoire mondial des langues : théorie et pratique. Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain*, 18, 1-2, 1992, p. 164.
- 28) Si l'on s'en rapporte à l'opinion exposée en particulier par X. Ravier (*Op. cit.*, p. 92) ou P. Bec (*Manuel pratique de philologie romane. Op. cit.*, p. 402). De ce dernier : « le provençal que sa fortune littéraire a particulièrement servi au siècle dernier. A la différence du nord-occitan et du gascon, dont la spécificité remonte aux origines de la langue, c'est en fait une *surévolution* relativement récente (à partir du XVI<sup>e</sup> siècle) qui a donné, ou achevé de donner, son visage actuel au provençal. »
- 29) Cf. KLINKENBERG, J.M. *Op. cit.*, p. 223-229.
- 30) Cf. BEC, P. *Manuel pratique d'occitan moderne. Op. cit.*, p. 16-23.
- 31) Cf. article 7 : « *Las diversas modalidades lingüísticas de Aragón gozarán de protección, como elementos integrantes de su patrimonio cultural e histórica.* », et article 35 al. 23, parmi les les compétences exclusives de la Communauté autonome d'Aragon : « *Cultura, con especial referencia a las manifestaciones peculiares de Aragón y a sus modalidades lingüísticas, velando por su conservación y promoviendo su estudio.* »
- 32) Cf. ROPERO NUÑEZ, M. Identidad sociolingüística del andaluz. *Sociolingüística andaluza*, n°59, 1985, p. 38 : « *Desde una perspectiva sincrónica, el andaluz en el momento actual es una variedad, una modalidad lingüística del español, considerando que este español es un sistema abstracto y colectivo, que pertenece a todos los hispanohablantes y no a unos hablantes o a una región concreta. Desde este enfoque, el andaluz es una modalidad del español, como también lo es el español hablado en Castilla, en Extremadura o en Canarias* » ; et, du même, in *La modalidad lingüística andaluza*. Sevilla : Grazalema, 1993, p. 7 : « *En cuanto a la terminología más adecuada para denominar el uso diferente del español en Andalucía, la expresión preferida por muchos especialistas y por la misma administración es la modalidad lingüística andaluza.* »
- 33) Cf *supra* note n° 23 : VENY, J. *Op. cit.*, p. 13.
- 34) *Ibidem*, p. 7 : « *La mejor solución sería, a mi entender, el poder contar con una norma lingüística andaluza culta, que recogiera los rasgos comunes aceptados por todos y que, al mismo tiempo, respetara y protegiera la riqueza lingüística de las hablas locales : que todo hablante andaluz tenga la posibilidad de adoptar un registro culto estándar junto a la posibilidad de usar registros más locales y familiares.* »
- 35) Cf. DALBY, D. *Op. cit.*, p. 163.
- 36) Cf. KLINKENBERG, J.M. *Op. cit.*, p. 35.
- 37) Cf. article 2 : « Les langues régionales endogènes font partie du patrimoine culturel de la Communauté. Cette dernière a donc le devoir de les préserver, d'en favoriser l'usage et l'étude scientifique, soit comme outil de communication, soit comme moyen d'expression. »
- 38) Cf. BADIA i MARGARIT, A. Llengua i nacionalisme : dos comentaris. *Treballs de Sociolingüística Catalana*, N°7, 1988, p. 20-21, ainsi que : VIAUT, A. L'asturien : une langue en quête d'officialité. *Lengas revue de sociolinguistique*, n°32, 1992, p. 7-34.
- 39) Cf. art. 1 a) « par l'expression « langues régionales ou minoritaires », on entend les langues i) pratiquées traditionnellement sur un territoire d'un État par des personnes — ressortissantes de cet État — qui constituent un groupe numériquement inférieur au reste de la population de l'État, et ii) différentes de la (des) langue(s) officielle(s) de cet État ; elle n'inclut ni les dialectes de la (des) langue(s) officielle(s) de l'État ni les langues des migrants ».
- 40) Extrait de : FAUCONNIER, J. L. La Charte européenne des langues régionales et minoritaires. *Èl Bourdon*, n°450, 1992, p. 5.
- 41) Cf. BEC, P. *Manuel pratique d'occitan moderne. Op. cit.*, p. 16-17 : « Notre division de l'ensemble occitan, aujourd'hui, si elle continue de s'appuyer, de toute évidence, sur les données de la ségrégation réelle, répond davantage à une dynamique de normalisation, qui est le postulat même de ce *Manuel* : d'où une classification des dialectes différemment appréhendée, dont nous avons d'ailleurs déjà

posé les bases dans notre chapitre sur la *Structuration supradialectale de l'occitan..* »

42) RAVIER, X. *Op. cit.*, p. 103.

43) Cf. BLANCHET, Ph. Pour la reconnaissance du droit des locuteurs à disposer de leur idiome. *Langage et société*, n°55, 1991, p. 89, & BLANCHET, Ph. Langue, linguistique et démocratie : plaider pour une sociolinguistique appliquée. *Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain*, 18 1-2, 1992, p. 21.

44) Cf. BLANCHET, Ph. *Les mots d'ici : petit guide des vérités bonnes à dire sur les langues de Provence et d'ailleurs*. Aix-en-Provence : Edisud, 1995, p. 48. Préfère une orthographe phonographique, éventuellement utile pour noter les textes de tradition orale par exemple — mais une graphie morphographique peut également être adaptée pour cet usage spécifique — déniait ainsi la possibilité au provençal d'accéder à un usage plus véhiculaire grâce à l'emploi de morphogrammes. Notons au passage que « l'épouvantablement savante et complexe graphie « occitane » (languedocienne) que certains ont proposée, sans succès, pour le provençal », reprend simplement les principes d'une orthographe ancienne (jusqu'au XVIe s.) largement utilisée en domaine d'oc en particulier dans les écrits formels, y compris gascon (cf., par exemple, sur ce sujet : les *Cahiers critiques du patrimoine*, n°3, 1987 : *Graphies, idéologies linguistiques du XVIe au XXe siècle (Provence, Dauphiné, Vallées occitanes d'Italie)*, ainsi que : NACQ, G. Introduction du français et disparition du gascon dans la pratique notariale à Bordeaux et dans le Bordelais (1450-1539). *Lengas revue de sociolinguistique*, n°5, 1979, p. 77-121).

45) Cf., pour cela, les résultats d'enquêtes sur ce sujet in : BLANCHET, Ph. Langue, linguistique et démocratie. *Op. cit.*, p. 13.

46) Cf. le sondage effectué sur un échantillon de 998 personnes : MÉDIA PLURIEL. *Rapport d'étude : occitan pratiques et représentations dans la région Languedoc-Roussillon. Sondage. Livre 1 résultats et analyses*, 1991, p. 36-37.

47) L'enquête sociolinguistique *Pratique, présence et représentation de l'Occitan dans les Hautes-Pyrénées* réalisée en 1995 sur un échantillon de 522 personnes à l'initiative du Conseil général de ce département révèle là aussi que 80 % des interrogés répondent « patois » à cette même question alors que 1,3 % seulement répondent « gascon » (9,2 % « bigourdan », 6,1 % « occitan » et 1,9 % « langue d'oc »). Par rapport à cela, le sondage *Pratiques et représentations de l'occitan*

réalisé par Média-Pluriel en 1994 à la demande du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques fournit la réponse « béarnais » en tête (24,93 %), devant « patois » (15,24 %), « occitan » (4,71 %) et « gascon » (3,21 %).

48) Cf. DALBY, D. *Op. cit.*, p. 164.

49) Cf. BERGOUGNIOUX, G. *Aux origines de la linguistique française*, textes choisis et présentés par G. Bergougnoux. Paris : Pocket, 1994, p. 301-308.

50) In : ALQUÉZAR i MONTAÑÉS, M. *La correspondència entre Lois Alibert i Josep Carbonell i Gener (materials per a l'estudi de la codificació de la llengua occitana)*. Barcelona : Institut d'Estudis Catalans, 1992, p. 642-645.

51) Cf. CALVET, L.J. *L'Europe et ses langues*. Paris : Plon, 1993, p. 178-180, 192-199.

52) *Ibidem*, p. 180 et 195.

53) Cf. SCHWARTZENBERG, R.-G. *Sociologie politique : éléments de science politique*. Paris : Montchrestien, 1974, p. 99-128, 155-163. et : EASTON, D. *Analyse du système politique*. Paris : Armand Colin, 1974 [1965 *A Systems Analysis of Political Life*], 492 p.

54) Notion développée in : NINYOLES, L.R. *Idioma y poder social*. Madrid : Tecnos, 1972, p. 57-58. Elle trouvera un équivalent plus détaillé dans celles de fonctionnement et de représentation de la diglossie proposées ensuite par Ph. Gardy et R. Lafont, in : La diglossie comme conflit : l'exemple occitan. *Langages*, n°61, mars 1981, p. 75-78.

55) Cf. CALVET, L.J. *L'Europe et ses langues. Op. cit.*, p. 193.

56) *Ibidem*, p. 194-195.

57) Cf. MÉDIA PLURIEL. *Op. cit.*, p. 27 & 42. La formulation de la question concernant l'enseignement (p. 27) était : « À l'école, souhaiteriez-vous que tout le monde ait la possibilité d'apprendre l'occitan ? »

58) Cf. au sujet de la conception et de l'interprétation des résultats de ce type de sondages : HAMMEL, E. et GARDY Ph. *L'occitan en Languedoc-Roussillon 1991*. Perpignan : El Trabucaire, 1994, 204 p.

59) Cf. MÉDIA PLURIEL. *Pratiques et représentations de l'occitan. Pyrénées Atlantiques octobre 1994*, p. 36-37, pour résultats globaux et tris à plat pour le détail.

60) Cf. GUESPIN, L. & MARCELLES, J.B. Sur l'enseignement des langues de France et les problèmes de normalisation. In : *Per Robert Lafont : estudis ofèrts a Robert Lafont per sos collègas e amics*. Montpelhièr, Nîmes : Centre d'Estudis Occitans, Vila de Nîmes, 1990, p. 144.

- 61) *Ibidem*, p. 144.
- 62) Cf. MARCELLESI, J.B. Korsisch : soziolinguistik. Sociolinguistique. A lingua corsa è a so situazioni sociolinguistica. In : *Lexikon der Romanistischen linguistik*, vol. IV. Tübingen : M. Niemeyer, 1988, p. 809.
- 63) Cf., par exemple, BAÑERES, J. et ROMANÍ, J.M. L'exhortation à la « normalisation » ou *Ho volem tot en català* (Nous voulons tout en catalan). *Lengas revue de sociolinguistique*, n°35, 1994, p. 36-37.
- 64) Cf. MARCELLESI, J.B. *Op. cit.*, p. 811-812, ainsi que : THIERS, J. Épilinguisme, élaboration linguistique et volonté populaire, trois supports de l'individuation sociolinguistique corse. *Langages*, n°84, 1986, p. 65-74.
- 65) Cf. MULJACIC, Z. *Op. cit.*, p. 56 ; ainsi que, du même : Tipi di « lingue in elaborazione » romanze. *Incontri linguistici*, 7, 1983, p. 75-79.
- 66) *Ibidem*, p. 79
- 67) Cf. MULJACIC, Z. L'enseignement de Heinz Kloss... *Op. cit.*, p. 56-57 ; et, du même : Le « paradoxe élaborationnel » et les deux espèces de dialectes dans l'étude de la constitution des langues romanes. *Lletres asturianas*, n°331, 1988, p. 45-48.
- 68) Cf. MULJACIC, Z. A estandarización do galego á luz de procesos análogos noutras linguas « minorizadas » europeas. In : *Estudios de sociolingüística galega : sobre a norma do galego culto*, sous la direction de H. Monteagudo. Vigo : Galaxia, 1995, p. 27-28. Il est vrai que des présentations, beaucoup moins nuancées d'ailleurs, apparaissent avec, même, une différence qui peut être faite sans nuance entre « aranais et « occitan d'Italie ». Après tout la récurrence de nominations contribue à l'émergence de réalités, linguistiques ici. Sans oublier le poids symbolique et, partant, la portée globalisante et justificatrice de la nomination de langue, on ne peut s'empêcher de poser la question de la frontière entre les « vérités », linguistique interne d'une part, et identitaire d'autre part, admettant que c'est cette dernière qui a vocation à prendre le pas sur la première, sous réserve de compter aussi avec d'autres « vérités », superstructurelles, elles, évidemment surdéterminantes. Comme exemple de cette présentation de l'occitan hors France, voir : VERDOOT, A. Les langues régionales d'Europe occidentale : Relevé de leur usage écrit. In *Per Robert Lafont : estudis oferts a Robert Lafont per sos collègas e amics*. Montpelhièr, Nimes : Centre d'Estudis Occitans, Vila de Nimes, 1990, p. 290-291, où, après avoir précisé « (Nous avons noté entre parenthèses le pays quand la langue se rencontre dans plus d'un) », on obtient : « aranais (4500) (locuteurs)... occitan (en Italie) (800) ». À côté de cela, le rapport *Euromosaic : reproduction des groupes linguistiques minoritaires au sein de l'Union européenne* (Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes, 1996, 66p. + figures) utilise la seule nomination « occitan » pour les parties française, italienne et espagnole de cet ensemble linguistique, en ajoutant simplement l'initiale de l'État concerné.
- 69) Même si la plupart des textes régissant l'emploi de l'occitan gascon d'Aran ont jusque là employé presque exclusivement la dénomination « aranais », la loi sur le régime spécial du Val d'Aran du 13/07/1990, qui, parmi ses dispositions, prévoit l'officialisation de cette langue, précise toutefois à cet effet dans son article 2 : « *Er aranés, varietat dera lengua occitana e pròpia d'Aran, ei oficiu ena Val d'Aran.* » (L'aranais, variété de la langue occitane et propre du Val d'Aran, est officielle dans la vallée). De même, la référence à l'occitan ou le fait d'associer l'aranais à cet ensemble linguistique y devient chose de plus en plus courante, même si cela relève encore d'une impression personnelle qu'une enquête devrait permettre de préciser.
- 70) Cf. KLOSS, H. *Die Entwicklung neuer germanischer Kultur sprachen seit 1800*, 2e éd. Düsseldorf : Schwann, 1978, p. 48-49. & MULJACIC, Z. Tipi di « Lingue in Elaborazione » romanze. *Op. cit.*, p. 69-71.
- 71) Cf., pour une approche globale : BOYER, H. « Diglossie » : un concept à l'épreuve du terrain : l'élaboration d'une sociolinguistique du conflit en domaines catalan et occitan. *Lengas revue de sociolinguistique*, n°20, 1986, p. 21-54 ; et : VALLVERDÚ, El concepte de « normalització lingüística » en els estudis sociolingüístics catalans. In : *Per Robert Lafont : estudis oferts a Robert Lafont per sos collègas e amics*. *Op. cit.*, p. 275-284.
- 72) Cf. STEWART, W.A. Sociolinguistic Typology of Multilingualism. In : *Readings in the Sociology of Language*, éd. par J.A. Fishman. The Hague, Paris : Mouton, 1968, p. 534-535.
- 73) MULJACIC, Z. L'enseignement de Heinz Kloss... *Op. cit.*, p. 57.
- 74) Cf., par exemple, de M. Francard : Comment évaluer la vitalité des dialectes wallons ? : analyse de quelques études sociolinguistiques récentes. *Les Dialectes de Wallonie*. Tome 16, 1988, p. 6-22 ; Fragments du discours épilinguistique sur la diglossie franco-wallonne. *Présence francophone*, n°37, 1990, p. 67-79 ; La perception des langues

---

régionales de la Wallonie chez les jeunes. In : *L'imaginaire wallon : jalons pour une identité qui se construit*, sous la direction de L. Courtois et J. Pirotte. Louvain-La-Neuve : Fondation Wallonne P.-M. et J.-Fr. Humblet, 1994, p. 223-234 ; également, de Y. Nys : La vitalité du dialecte wallon à Purnode [D9] : une approche sociolinguistique. *Les Dialectes de Wallonie*. Tome 16, 1988, p. 23-32 ; ou de E. Marckx : La vitalité du dialecte wallon à Neuvillers (Recogne [NE33]). *Les Dialectes de Wallonie*. Tome 16, 1988, p. 33-43.

75) Voir en particulier les travaux et débats à la base menés par l'Union Culturelle Wallonne. Cf., par exemple, le *Projet Culturel Wallon* (sous la direction de P. Lefin. Liège : Union Culturelle Wallonne, 1994, 50 p) présentée par ce collectif associatif, ainsi que : *Walo + : lexique de référence du wallon dans ses composantes majeures*. Réalisé par le collectif de la Commission de normalisation du wallon et rédigé par Laurent HENDSCHEL avec un avant-propos de W. BAL. Namur : Commission de normalisation du wallon de l'Union Culturelle Wallonne, 1992, 85 p., qui propose des premiers éléments de norme orthographique à partir de la graphie Feller et de tri morphologique dans la notation d'un lexique de base.

# Ne tirez pas sur le pianiste ou le wallon à l'aube de la planification linguistique

Michel FRANCARD

*Michel FRANCARD est professeur de linguistique française et de sociolinguistique à l'Université catholique de Louvain (Louvain-la-Neuve). Il anime le groupe de recherche VALIBEL, qui étudie les usages linguistiques des Belges francophones, particulièrement dans les pratiques orales. Ces recherches s'appuient sur une banque de données qui est la plus riche de la francophonie. Son intérêt pour les langues régionales de Wallonie s'est affirmé dès sa thèse de doctorat publiée en 1980 : « Le parler de Tenneville. Introduction à l'étude linguistique des parlers wallo-lorrains ». Depuis, il a édité de nombreux textes wallons produits par des auteurs ardennais et il anime l'asbl « Musée de la parole au pays de Bastogne », dont l'objectif majeur est la mise en évidence du patrimoine linguistique et ethnographique de sa région. Son récent « Dictionnaire des parlers wallons du pays de Bastogne » (1994) a reçu des prix octroyés par la Fondation Charles Plisnier et la Communauté française de Belgique.*

La première invitation qui a été adressée par Paul Lefin aux participants à ce colloque débutait ainsi : «Le mouvement culturel wallon se trouve depuis quelques années engagé dans un débat sur l'avenir de la langue wallonne : face à la baisse du nombre de locuteurs, plusieurs pistes de réflexion ont été proposées. La planification linguistique est l'une d'entre elles.»

Ma contribution voudrait proposer quelques réflexions critiques pour alimenter ce débat, et qui porteront sur l'objet du débat et les enjeux de celui-ci.

Le temps me manquera pour détailler devant vous les multiples facettes de ces questions, que l'on a intérêt à ne pas simplifier à outrance. Une langue vivante ne se réduit ni à un système linguistique, ni à une investigation philologique, ni à une anthologie littéraire.

Une langue vivante, comme le sont toujours le wallon et le picard aujourd'hui, échappe aux réductions en tous genres parce qu'elle épouse l'extraordinaire diversité des locuteurs qui assurent sa vitalité. Même si l'on peut prétendre planifier une langue, je trouverais assez suspect de vouloir planifier des locuteurs.

## 1. L'objet du débat

Est-ce à dire — j'entre ici dans le premier point de mon intervention -, est-ce à dire qu'une langue échappe à toute intervention qui dépasse le plan des locuteurs individuels ? Est-

ce à dire qu'une langue connaît, à l'instar d'un organisme vivant, un développement autonome, qui suivrait une logique interne sur laquelle aucune prise ne serait possible ? Certes non. Nous savons que toutes les langues de culture et de grande diffusion subissent en permanence des interventions émanant généralement d'autorités reconnues. On réforme l'orthographe (tout au moins, on tente de le faire, en francophonie) ; on féminise les noms de métier et de profession ; on décourage le recours exclusif à l'anglais dans des communications entre francophones ; on crée des terminologies liées aux activités nouvelles... Bref, les interventions institutionnelles tentent de mieux ajuster la langue aux usages sociaux.

À ceux qui contestent la légitimité de cet interventionnisme linguistique, je voudrais brièvement en rappeler deux des caractéristiques principales.

- La première, c'est que cet interventionnisme est d'application dans le domaine public (administration, enseignement, etc.) mais n'est jamais contraignant pour les pratiques individuelles. Je dois, si je suis journaliste à la R.T.B.F, féminiser les noms de métier, comme mon administration le recommande, mais en privé je puis continuer à parler de Madame le Juge si ce genre d'incongruité grammaticale me séduit.

- La seconde, c'est que cet interventionnisme est l'exercice d'une démocratie responsable. À partir du moment où des évolutions linguistiques seraient exclusivement liées aux intérêts économiques (p. ex. l'usage d'une langue unique pour économiser des frais de

traduction ou d'interprétariat), à partir du moment où l'avenir d'une langue serait exclusivement déterminé par des considérations politiques (l'épuration linguistique peut être une des formes de l'épuration ethnique), à partir du moment où une sorte de loi de la jungle serait d'application dans le domaine linguistique, c'est la démocratie qui abdique. Tous les locuteurs auront-ils demain le droit à communiquer dans leur langue maternelle ? Tous les locuteurs auront-ils demain la possibilité de se reconnaître dans une langue qui dit, mieux que toute autre, leur identité ? L'interventionnisme linguistique a notamment pour objectif d'apporter une réponse positive à de telles questions.

Mais, diront certains, vous envisagez là des langues comme le français ou l'anglais, et non des «patois» comme le wallon ou le picard. Le pari du Mouvement culturel wallon est que, au-delà des multiples différences qui empêchent tout amalgame entre des langues de grande diffusion et des langues minoritaires, l'avenir passe, pour les unes comme pour les autres, par une planification linguistique dont Laurent Hendschel vous présentera dans quelques minutes les options essentielles.

C'est précisément ce pari qui n'est pas partagé par une partie de ceux que leur fonction ou leurs préoccupations désignent pourtant comme attachés aux langues régionales de la Wallonie. Comme l'a clairement déclaré un de leurs porte parole, A. Maquet : «elle se meurt, cette langue (...) Elle se meurt et ils [=les militants renaissantistes] le savent, mais évitent d'en parler. (p. 4) Ce n'est plus un sauvetage qu'il convient d'opérer, c'est une perpétuation [par la littérature] qu'il importe de réussir. » (p. 7) (*Wallonnes* 4, 1994 [extraits du Rapport d'Orimiel]). Une telle position, en soi éminemment respectable, n'est pas spécifiquement liée aux activités littéraires ; elle me paraît partagée par de nombreux dialectologues wallons à travers leurs activités philologiques.

J'aimerais rappeler, pour éclairer cette attitude «frileuse» à l'égard d'un wallon qui devrait connaître de profondes mutations pour assurer sa survie, que la dialectologie telle qu'elle est toujours pratiquée dans notre pays reste profondément marquée par l'épistémologie qui a prévalu lors de son émergence au XIX<sup>e</sup> siècle. Les dialectologues s'inscrivent dans une linguistique historique où chaque mot, chaque tournure fournit un témoignage singulier sur

l'histoire de la langue. La précision dans l'identification, la notation et la localisation des formes linguistiques, la recherche des mots rares et anciens, tout cela s'inscrit dans une perspective de filiation linguistique (du latin vulgaire aux langues romanes) qui n'accorde que peu d'importance au fonctionnement synchronique des langues, et encore moins à leur dynamique sociale.

Le «purisme» des dialectologues wallons trouve ses racines dans cette archéologie linguistique qui répugne à reconnaître comme sien un objet d'étude variable et évolutif.

Aujourd'hui, vous le savez, plusieurs disciplines linguistiques s'intéressent aux langues endogènes de Wallonie. Mais à la différence d'autres langues minoritaires, étudiées par des sociolinguistes depuis des décennies, le wallon et le picard ont dû attendre la fin des années 80 pour susciter les premières descriptions fondées, non plus sur l'histoire, mais sur le fonctionnement social de ces langues qui occupent une position inférieure dans le fonctionnement diglossique de nos communautés wallonnes. Aujourd'hui, ce courant d'études a largement conquis ses lettres de noblesse, mais reste occulté par les dialectologues «officiels». Ainsi, dans la description de la recherche portant sur les langues régionales, le rapport intégré dans le *Projet Culturel Global* réussit à ne pas mentionner une seule fois les études d'inspiration sociolinguistique qui, dans nos universités, deviennent plus fréquentes que les classiques «mémoires de dialectologie wallonne». Pas une seule allusion à des travaux qui ont largement contribué à accroître l'intérêt des chercheurs étrangers pour nos langues minoritaires. Cette occultation me paraît cohérente avec la volonté de figer les dialectes dans un état stable, en dehors du temps, en dehors des locuteurs, comme vestige linguistique légitimé par son historicité.

J'ajouterai que la raréfaction des enquêtes linguistiques de terrain a certainement contribué à renforcer cette acceptation d'un wallon ou d'un picard embaumé dans les études philologiques ou les anthologies. Inversement, ce n'est pas un hasard si les linguistes les plus ouverts aux perspectives actuelles dans le domaine de la planification linguistique sont ceux que leur expérience de terrain a mis en contact, non avec des formes archivées, mais avec des locuteurs en chair et en os.



Parmi ceux dont l'attachement pour les langues régionales ne peut être mis en doute, le clivage entre les partisans d'une planification linguistique et ses détracteurs repose donc, fondamentalement, sur une différence de pronostic quant aux chances de survie de ces langues régionales. Le pronostic pessimiste est aujourd'hui majoritairement observé chez ceux qui perpétuent les choix épistémologiques des dialectologues du XIXe siècle. Le pronostic optimiste est répandu chez d'autres, plus en contact par leur profession ou leurs engagements avec les locuteurs perpétuant la langue, ou pratiquant eux-mêmes cette langue.

## 2. Les enjeux du débat

L'enjeu central du débat a été clairement identifié par les organisateurs de ce colloque : la planification linguistique doit permettre «de faire mieux vivre le wallon en l'an 2000 et au-delà». Reste à savoir de quel wallon il s'agit et par quels locuteurs il pourrait être pratiqué.

Le groupe de recherche que je dirige à l'U.C.L., VALIBEL, a mené plusieurs enquêtes sociolinguistiques touchant des publics diversifiés en Wallonie. Nous avons noté une large concordance dans les chiffres relatifs aux pratiques linguistiques des jeunes wallons : 10 % d'entre eux prétendent être familiarisés avec une langue régionale. 10 % de jeunes pour qui le wallon est une réalité quotidienne, c'est peu par rapport à la pratique linguistique d'il y a un siècle : c'est beaucoup pour une langue que l'on prétend moribonde. C'est trop peu pour espérer voir surgir, à court terme, une pléiade de romanciers, de poètes ou d'auteurs dramatiques de qualité ; c'est assez pour constituer progressivement une relève capable de reprendre le flambeau de brillants devanciers.

Il ne fait pas de doute que tous ces efforts du Mouvement culturel wallon visent une langue qui sera au mieux, durant le prochain millénaire, une langue minoritaire du point de vue du nombre des locuteurs. Elle sera en outre fondamentalement différente du wallon ou du picard tels qu'ils sont pratiqués à l'heure actuelle. Une enquête longitudinale portant sur les 20 dernières années permet d'observer, d'une génération à l'autre, d'importantes transformations dont les plus spectaculaires sont les suivantes :

- suite au brassage des populations et aux déplacements fréquents, l'abandon des traits identitaires, c'est-à-dire la perte progressive de

- ces différences autrefois exhibées par les communautés locales pour affirmer leur «esprit de clocher» ;

- suite au déclin des modes de vie traditionnels, une modification fondamentale du lexique disponible, amputé de nombreux termes techniques liés aux mots et aux choses d'autrefois ;

- suite au bilinguisme français-wallon généralisé (sans compter l'influence de l'anglais), une perméabilité de plus en plus grande entre les langues en contact, avec des conséquences au plan du lexique et de la syntaxe pour l'essentiel.

À ces différences dans les pratiques linguistiques, il faut ajouter une modification dans les représentations. On observe aujourd'hui en Wallonie un renversement des mentalités à l'égard des langues régionales. Jusqu'à présent, les locuteurs dialectophones vivaient une situation de diglossie où la pratique du dialecte s'accompagnait d'un sentiment très net de culpabilité. L'exposition aux langues régionales allait donc de pair avec des représentations très négatives de celles-ci.

Pour la frange minoritaire des jeunes wallons qui disent aujourd'hui pratiquer une langue régionale (environ 10 %), le choix de celle-ci est devenu une option globalement positive : à l'opposé de leurs aînés, ces jeunes se construisent des représentations positives du wallon. La minorité dialectophone est devenue consciente de ce que la pratique d'une langue régionale n'est plus uniquement cette fatalité qui accable les plus défavorisés socialement et/ou au plan de la scolarité, mais un lieu possible d'identité sociale à renouveler, parfois même à créer.

Lorsqu'on associe ces représentations positives aux observations relatives aux pratiques, il apparaît que la perspective d'une planification linguistique pourrait s'imposer avec plus d'efficacité dans le contexte actuel qu'il y a une dizaine d'années. En effet, la perte des traits identitaires lève beaucoup d'obstacles à une standardisation de type koinè ; la disparition de pans entiers du lexique rend d'autant plus nécessaire une activité néologique et terminologique ; quant aux contacts entre langues, ils favorisent la prise de conscience d'une nécessaire adaptation, d'une nécessaire variation. Si, en outre, ces interventions planifiées portent sur une langue véhiculant des représentations positives, elles seront prises au sérieux par les locuteurs eux-mêmes, qui comprendront que cette

planification crédibilise leurs pratiques linguistiques, traitées de ce point de vue comme des langues majeures.

### 3. Conclusion

Il serait séduisant de terminer cette intervention par une sorte de diagnostic sur les chances de réussite des propositions de planification linguistique. Mais je ne céderai pas à cette tentation, pour la simple raison qu'un linguiste doit éviter de jouer à Mme Soleil. Vous apprécierez, dans quelques instants, la qualité et la pertinence des propositions que présentera Laurent Hendschel. Mais il ne suffit pas de prôner d'excellentes idées. Il faut encore qu'elles soient reçues, comprises et concrétisées.

Aussi banale que puisse paraître cette réflexion, je crois qu'il faudra compter avec le temps, d'une part pour que les locuteurs wallonophones soient majoritairement à l'image de ces jeunes dont j'ai évoqué les représentations positives ; d'autre part pour que certaines réticences intellectuelles s'estompent.

Il faudra également du temps pour que les propositions de planification subissent une certaine décantation. Les produits conçus dans des laboratoires linguistiques répondent à une logique, à une cohérence interne qu'aucune langue vivante n'actualise. Et pour cause : le wallon, quelles que soient les formes qu'il prendra dans les prochaines années, ne se transformera que graduellement ; il continuera de vivre au sein même de son système linguistique l'inévitable tension entre l'héritage du passé et les réformes projetées.

Mais, me direz-vous, si l'on attend trop longtemps cette décantation, ces changements de mentalité, le wallon risque de mourir dans l'ambulance. Je vous accorde bien volontiers qu'il y a urgence, et que nous devons trouver les moyens d'accélérer les réactions attendues. Je plaide, dans la ligne d'une récente rencontre à Louvain-la-Neuve, pour la mise en chantier rapide d'études sociolinguistiques ciblées qui permettraient de tester la faisabilité des mesures proposées et l'accueil qu'elles recevraient auprès des locuteurs concernés. Je plaide pour la poursuite d'une collaboration étroite entre les animateurs de train, les concepteurs de mesures de planification et les chercheurs spécialisés, sans nous limiter à l'espace de la Wallonie.

Sans doute est-il vain de chercher une adhésion unanime sur le processus en cours. Mais la qualité des actions envisagées peut éviter que l'on tire sur le pianiste. Sur LES pianistes, plutôt, dont l'un d'entre eux va nous faire découvrir toutes les portées de sa partition. Je lui souhaite, je nous souhaite de voir les efforts récompensés de la plus belle manière qui soit : *avèr jusk' à coron dol vicarîe dès-afants et dès camarâdes qui pâlrant walon avou nos-ôtes.*

# Choisir notre partition pour chanter d'une seule voix ?

## Vers une norme écrite commune pour la langue wallonne

Lorint HENDSCHEL

*Lorint HENDSCHEL est traducteur dans l'industrie pharmaceutique. Il est également animateur du Walon è scole de Namur, avec qui il donne des cours du soir de wallon. Ses oeuvres littéraires (poèmes, nouvelles, romans) lui ont valu le Prix biennal de la ville de Liège (1993) et le Prix biennal de la Communauté française de Belgique (1996). Il est un des acteurs du mouvement de promotion de l'aménagement linguistique pour la langue wallonne, notamment en tant que secrétaire de la Commission Langue de l'Union culturelle wallonne.*

### 1. La Commission Langue de l'Union culturelle wallonne

1.1 La Commission Langue a été créée en 1990 pour répondre à une demande précise : quelques animateurs avaient en effet lancé l'idée d'essayer d'établir une langue wallonne écrite unifiée comme une des manières possibles de contribuer à l'épanouissement de notre langue. Comme cette proposition soulevait des questions complexes et risquait de ne pas être bien comprise, l'Union a décidé, lors de son Congrès d'Ottignies, de créer une commission pour étudier la question.

1.2 Le premier travail de la Commission a été la publication du petit dictionnaire français-wallon *Walo*<sup>22</sup>, dont le but premier, et le but avoué, était de tâter le terrain en matière de normalisation, de savoir comment le public réagissait à la confrontation sur une même page de nos différents dialectes. Le moins qu'on puisse dire est que l'accueil du public a été favorable puisque cet ouvrage, malgré ses défauts, s'est vendu à près de 6 000 exemplaires. La commission s'est alors attelée à son but essentiel, étudier si et comment on

<sup>22</sup> *Walo* +, Commission de normalisation du wallon, Union culturelle wallonne, Namur, 1992.

pourrait envisager de lancer un processus menant à l'établissement d'une langue wallonne écrite commune.

### 2. Des koinès anciennes aux recherches récentes

2.1 Une telle langue n'a jamais existé dans notre pays — on peut tout juste évoquer des langues composites régionales, telles celles utilisées par des écrivains comme Michel RENARD<sup>23</sup> dans le Brabant ou dans certains documents administratifs de la fin du XV<sup>e</sup> s. en province de Liège<sup>24</sup>. Des philologues de la fin du XIX<sup>e</sup> ou du début du XX<sup>e</sup> s. avaient joué avec cette idée, comme Jules FELLER, ou lui avaient même donné une forme plus concrète, comme Adelin GRIGNARD, mais ces tentatives sont restées sans lendemain.

<sup>23</sup> Michel RENARD (1829-1904), *Les Aventures de Djan d' Nivele, el fi dè s' père* (1857).

<sup>24</sup> Louis REMACLE (*Le Problème de l'ancien wallon*, Liège, 1948), analysant des textes malmédiens de 1493 et 1496, montre que « les faits français sont moins nombreux que les faits wallons. » Ces faits wallons caractérisent tantôt l'est-wallon au sens large, tantôt les régions verviétoises ou ardennaises. « Il s'agit donc de wallonismes régionaux, non locaux. » (p. 204).

En 1956, un écrivain, Paul BAY, lançait une proposition plus concrète<sup>25</sup> : il s'agissait de fonder une langue écrite commune sur des parlors centraux et archaïques ; centraux afin qu'ils soient acceptables par le plus de monde possible ; et archaïques par souci d'isoler le wallon d'une trop grande influence du français. Ce projet peu et mal argumenté n'a jamais été appliqué.

2.2 C'est à partir de 1989 que les choses s'accélérent. Cette année-là, Jean GERMAIN publiait dans la revue TOUDI un article solidement argumenté<sup>26</sup>. « À terme, concluait Jean GERMAIN, il n'y a de salut pour le wallon que dans une certaine standardisation organisée. » L'auteur présentait des propositions concrètes largement inspirées de l'exemple du rumantsch grischun, c.-à-d. une langue composite, construite surtout en choisissant les formes majoritaires par la comparaison des quatre dialectes qui forment la langue wallonne.

Depuis, des articles sur ce sujet ont été publiés dans de nombreuses revues ; des débats ont eu lieu (p. ex. lors d'un précédent colloque à Huy ou dans certaines fédérations provinciales de l'Union culturelle wallonne), plusieurs animateurs, écrivains, journalistes, ont apporté des idées, ont continué à construire cet outil, voire se sont mis à l'utiliser<sup>27</sup>.

### 3. Les axes de travail de la Commission Langue

La Commission, se basant sur tous ces travaux récents, a d'abord tâché de définir quelques principes de travail théoriques.

3.1 Nous avons d'abord jugé qu'une langue *commune* devait se construire dans la *communauté*, et non seulement dans des laboratoires ou des académies. C'est pourquoi nous essayons de faire connaître le mieux possible nos travaux, avec *Walo+*, avec ce colloque, des articles dans nos revues, des discussions dans les fédérations qui constituent l'UCW, etc.

<sup>25</sup> Paul BAY, *Trésor dialectal et dialecte unique*, Spa, 1956.

<sup>26</sup> Jean GERMAIN, « Quel avenir pour nos dialectes ? L'exemple du Rumantsch-Grischun », *Toudi*, Quenast, 1989.

<sup>27</sup> Voir bibliographie du document *Quelle planification linguistique pour le wallon*, présenté ici.

Si une langue normalisée prétend au statut de norme, étalon par rapport auquel les autres usages se situent, cela n'implique pas nécessairement que cette norme doive être fixée et imposée de manière autoritaire : elle peut être construite démocratiquement — donc aussi par la contestation et le débat —, résulter d'un choix le mieux informé et le plus large possible.

Remarquons au passage qu'il ne s'agit pas de créer la notion même de norme pour le wallon<sup>28</sup> mais de remplacer la norme existante par une autre, qui nous semble plus efficace, plus ouverte, plus prometteuse.

3.2 Nous avons aussi estimé qu'il fallait surtout tenter, au moins dans un premier temps, de dégager une forme purement écrite, que chacun pourrait prononcer comme il le veut, comme il l'a appris.

Nous voulons en effet éviter d'opposer la dynamique unificatrice et l'attachement à des dialectes particuliers. Il est évident, ou il devrait être évident, qu'on peut être à la fois très attaché à la prononciation d'un village bien particulier, et fier de disposer, comme outil complémentaire, d'une langue écrite qui s'avérerait bien utile quand on désire communiquer des choses dont l'intérêt dépasse le niveau local. De fait, une langue écrite unifiée a un intérêt non pas comme substitut mais comme relais de la vie dialectale — qui est et restera la substance même de la langue — là où, quand et si le dialecte ne suffit plus. Une langue normalisée n'est pas essentiellement destinée à être parlée dans la vie quotidienne ; on peut admettre qu'un wallon commun sera plus ou moins artificiel, de même que le français de Proust ou d'un article de journal, ou que l'anglais d'un livre d'informatique sont, dans une certaine mesure, des langues artificielles, puisque personne dans la vie courante ne parle comme ça.

3.3 Chacun connaît l'adage : « la fonction crée l'organe » ; donc, à fonction dépassant le cadre local, langue wallonne dépassant le cadre local. Dans ce cas là, entrent en considération des éléments qui, par définition, n'ont rien à voir avec l'attachement à un dialecte. Par contre,

<sup>28</sup> Il en existe une, et très contraignante, depuis 50 ans. On pourrait la formuler par cette règle simple : « Chacun à le devoir, dans tout acte d'écriture, de décrire la prononciation, la morphologie, la syntaxe et le lexique d'un lieu précis en 1930 sans s'en écarter. »

entrent en jeu des paramètres tels que les gains possibles en facilité de communication, en temps, en argent, en forces (déjà si peu nombreuses), etc. Sans oublier la puissance symbolique d'une langue unifiée.

Quelles sont ces fonctions ? Il faut admettre qu'elles sont, pour le moment, plus potentielles que réelles. Nous voulons dégager une norme purement écrite ; or, quelles sont les utilisations du wallon écrit en cette fin de XX<sup>e</sup> s. ? Essentiellement deux : une littérature florissante et le journalisme local ou régional. Dans le cas du journalisme local, l'orthographe Feller, mise en forme de la prononciation du lieu, convient bien pour des textes qui ne sont pas censés connaître une diffusion régionale. Dans le cas de la littérature, on sait que beaucoup d'auteurs tiennent à transcrire le plus fidèlement possible leur prononciation. L'orthographe Feller classique est alors évidemment beaucoup mieux adaptée qu'une langue commune qui, ayant un autre rôle à jouer, tend à effacer les particularités locales pour mettre en évidence les particularités du wallon en général. Dans ces conditions, quels seraient les utilisateurs d'un wallon écrit commun ? On peut citer les journalistes nationaux (à l'échelle de la Wallonie linguistique) qui disposeraient d'un outil adapté. Ce journalisme non local est (encore ?) peu développé mais bien réel. On peut citer également le cas des écrivains qui ne désirent pas décrire leur prononciation mais simplement transmettre un message au lecteur. Enfin, et surtout, l'établissement d'une norme écrite commune est un pari sur l'avenir. Il existe une demande encore confuse pour une extension des fonctions écrites du wallon (littérature et journalisme, mais aussi, peut-être pédagogie, textes plus formels, correspondance, publicité ?) dans un cadre qui ne serait plus strictement local mais au moins régional sinon interrégional. Il existe aussi une demande encore confuse de mieux refléter l'évolution récente des dialectes wallons, dont les limites locales tendent à se confondre, à se faire plus mouvantes, au profit de normes régionales. La mise au point d'une langue écrite commune peut venir donner une forme plus précise à ces tendances, voire donner un nouvel élan à la langue en favorisant une plus large utilisation et une multiplication de ses fonctions, en lui ouvrant des possibilités fonctionnelles et symboliques qu'elle n'avait pas jusqu'alors.

3.4 Le problème de la définition des utilisateurs mène tout naturellement au problème de la définition du lectorat, c.-à-d., concrètement, de la formation des lecteurs. Un lecteur éduqué en

français — c'est le cas de tous les Wallons — ne sait pas lire le wallon «naturellement». Grâce au phonétisme de l'orthographe Feller, un autodidacte motivé peut parvenir à lire rapidement *son* dialecte<sup>29</sup>. Une forme commune pose des problèmes plus complexes : il existe un rapport direct entre l'orthographe Feller et un dialecte précis — à chaque dialecte son orthographe, ce qui a pour inconvénient que l'autodidacte doit réapprendre à lire à chaque fois qu'il lit un autre dialecte que le sien, ce qui est presque toujours le cas, sauf dans les grandes villes ; la langue commune unifiée cherche à établir un rapport entre la langue wallonne (donc une entité beaucoup plus abstraite) et une norme écrite qui sera forcément, elle aussi, plus abstraite. L'expérience manque pour savoir si le même locuteur idéal « autodidacte motivé » auquel je faisais allusion plus haut sera à même de décoder sans trop d'effort des formes comme **batea** ou **do lård** dans son propre dialecte. Les premiers textes en wallon commun parus en revues ne semblent pas avoir posé problème au lectorat habituel ; toutefois, de petites enquêtes (des exercices de lecture, p. ex.) seraient nécessaires afin de rassembler des informations plus complètes à cet égard.

Ainsi, la commission table sur l'existence, dans une génération, d'une langue wallonne bien vivante — c'est un autre défi à relever — et exerçant des fonctions plus larges. Dans ce cadre, nous pensons que les dialectes (*parlés et écrits*) continueraient à jouer un rôle crucial<sup>30</sup>. De fait nous ne cherchons pas à remplacer les dialectes écrits, mais bien à offrir un instrument auxiliaire à ceux qui estiment en avoir besoin. Le wallon commun est, dans notre esprit, un

<sup>29</sup> Les textes écrits dans des régions autres deviennent facilement ésotériques à cause de la variété morphologique et surtout à cause de l'accumulation de signes phonétiques incompréhensibles pour les personnes ne parlant pas le dialecte en question (p. ex. *ö, ô<sup>n</sup>, ë, î-n*, etc.). Seule une petite minorité de philologues ou d'amateurs éclairés ont accès à des textes écrits dans d'autres dialectes que le leur.

<sup>30</sup> Dans la double éventualité où le wallon gagnerait la place qui lui revient dans l'enseignement et où une langue écrite commune recueillerait un certain consensus, il serait évidemment utile d'étudier quels seraient les rôles et les possibilités respectives pour le dialecte local et la langue unifiée. Ici encore, il ne s'agit pas de rejeter l'un ou l'autre des aspects de la langue, mais plutôt d'aménager une complémentarité fructueuse.

*service offert à la population. S'en sert qui le désire. Nous ne pouvons et ne voulons rien imposer.*

3.5 Enfin, faut-il le dire, il n'entre pas dans nos intentions de rompre l'unité linguistique des domaines picards et gaumais de Wallonie. Notre projet concerne donc bien le wallon au sens strict.

3.6 Tenant compte de tous ces éléments et des travaux embryonnaires ou poussés dont nous avons eu connaissance, la commission ne conçoit une telle langue wallonne normalisée que dans la diversité ; concrètement, cela signifie que nous ne voulons pas bâtir une langue commune à partir d'une seule région ou d'une seule ville mais plutôt comme un amalgame le plus cohérent et le plus harmonieux possible, de traits issus de nos quatre dialectes afin de refléter au mieux et de transcender nos diversités et la vie culturelle de chaque province. De même, une symphonie comprend des instruments différents, voire des mélodies différentes, mais elle ne vit dans toute sa beauté que si les instruments chantent ensemble. La symphonie ne vit que par et pour les différences, mais les différences doivent, à un niveau supérieur, se fondre en un tout pour devenir une oeuvre, pour prendre un sens nouveau.

## 4. Un embryon pratique

4.1 Pour passer maintenant à un aspect plus pratique, le dernier principe a pour corollaire que la langue écrite ne pourra plus être le reflet exact de la prononciation d'un lieu précis, contrairement à ce qui se pratiquait le plus souvent jusqu'ici avec l'orthographe Feller phonétique communément utilisée.

Nous allons voir ce que cela signifie concrètement en parcourant ensemble l'invitation à ce colloque, que vous avez tous et toutes reçue et lue.

Mais avant de commencer, il faut souligner le fait que la Commission n'a encore fait qu'aborder quelques points isolés. Une fois de plus, nous n'avons pas voulu affiner notre travail avant d'avoir informé le mieux possible sur nos propositions.

Il faut donc garder à l'esprit, j'insiste, que rien n'est fait, rien n'est fixé en ce moment, d'une part parce qu'il reste beaucoup de points non discutés et d'autre part parce que le cours futur

de nos travaux dépend, dans une large mesure de la réaction aux travaux déjà réalisés. Ceci est un petit échantillon de quelques unes des solutions que nous prôtons, et non pas une langue définitivement momifiée. De fait, d'autres propositions seront étudiées, p. ex. celle de réduire de manière drastique le nombre de signes diacritiques.

4.2 Ce qui frappe tout d'abord, quand on parcourt le texte de l'invitation à ce colloque (présenté en introduction au présent ouvrage), c'est que nos propositions ne constituent pas une révolution de but en blanc ; il s'agit plutôt d'une évolution de l'orthographe Feller classique, dont les grands principes sont respectés. Une personne sachant déjà lire le wallon ne devrait pas éprouver de problèmes particuliers à déchiffrer ce texte.

Le deuxième point, c'est que les lettres ne décrivent plus exactement la prononciation précise de tel ou tel endroit mais sont plutôt des supports qui, idéalement, devraient permettre à chacun de prononcer comme il le souhaite. Pour reprendre ma métaphore musicale de tout à l'heure, il n'existe qu'une partition de *Tchant des Walons* mais chaque instrumentiste, chaque chanteur, selon sa voix, son timbre, l'instrument qu'il utilise, sa sensibilité, l'interprétera de manière unique — et c'est heureux. C'est un peu ce que nous essayons de faire dans le wallon commun. Le texte que vous avez sous les yeux peut se prononcer de plusieurs manières.

Dans certains cas, on utilise des graphies qui existaient déjà mais seulement dans une ou deux régions.

P. ex., dans le titre, le mot **planificâcion** peut se lire *planificâcion* (Charleroi, Namur, Ardenne) ou *planificâcion* (Liège). Donc : **â = ô, au, â**

À l'avant-dernière ligne du deuxième paragraphe, le mot **nén** peut se lire, entre autres, *nin* (Liège, Namur, Ardenne), *né* ou *nén* (Charleroi). Donc : **én = in, é, én, etc.**

Ces deux graphies sont en plus des « symboles » visuels de la fusion des dialectes et, nous l'espérons, de la représentativité du wallon normalisé, puisque l'une est considérée comme typique du dialecte est (Liège) et l'autre du dialecte ouest (Charleroi).

La deuxième manière d'autoriser plusieurs prononciations pour un seul signe écrit est d'utiliser des graphies nouvelles.

Elles peuvent être, simplement, des signes diacritiques. P. ex., dans le titre, le mot **lingädje** peut se lire *lingadje* (Namur, Liège, Ardenne), *lingâdje* (Charleroi) ou *linguèdje* (Liège, Ardenne). Donc : **ä = a, â ou è.**

Mais tout cela, le lecteur n'est même pas obligé de le savoir si ça ne l'intéresse pas ; il doit simplement connaître la prononciation de son propre wallon, comment ce mot se prononce pour lui.

Parmi ces signes « nouveaux », nous utilisons aussi des lettres récupérées de l'écriture ancienne du wallon

À l'avant-dernière ligne du 2e paragraphe, le mot **baxhî** peut se prononcer *bachî* (Charleroi, Namur, Ardenne) ou *bahî* (Liège). Donc : **xh = ch, h.**

On notera que ces signes sont relativement rares : cette graphie n'apparaît pour la première fois qu'à la 9e ligne.

Ce digraphe existe encore dans de très nombreux noms de lieu et de personnes ; il a été utilisé pour écrire le wallon au moins jusqu'au XIX<sup>e</sup> s.

D'autres graphies nouvelles sont proposées permettant de recouvrir des séries comme :

**novea** = *novia* (Namur, Charleroi), *novê* (Ardenne, Liège), **batea** = *batia*, *batê*, **pourcea** = *pourcia*, *pourcê*

**dischinde** = *dichinde* (Namur, Ardenne), *diskinde* (Charleroi), *dihinde* (Liège)

Mais ces graphies n'apparaissent même pas dans le texte de l'invitation ; c'est dire si elles ne sont pas très fréquentes et ne devraient pas désarçonner outre mesure les personnes ayant déjà appris à lire l'orthographe Feller.

Un tel système combinant langue écrite unifiée et prononciations diverses n'a rien d'étrange ni même d'original. Toutes les langues écrites sont déjà fondées sur ce système (et même, dans une moindre mesure, le wallon écrit en orthographe Feller) car il est impossible de rendre exactement la prononciation réelle, infiniment variable, par des signes graphiques, figés par nature. Ainsi, chacun sait qu'il existe des différences très marquées dans la prononciation de l'anglais, selon que le locuteur est américain, écossais ou anglais. Pourtant, les langues écrites dans ces trois pays sont pratiquement identiques. La traduction de l'invitation à ce colloque est en français, et serait perçue comme telle au Québec, en Suisse, en Wallonie ou en Gascogne. Pourtant, si l'on fait lire ce texte à un Montréalais, une Genevoise, un Carolo ou une

Bordelaise, il est évident que les prononciations seront très différentes et très reconnaissables.

4.3. Lexicalement parlant, le wallon commun devrait être constitué par une accumulation des richesses de tous nos dialectes : nous ne voyons pas pourquoi un auteur, un locuteur, un journaliste devrait se priver d'une partie du vocabulaire qu'il a appris par la lecture ou ses contacts avec des locuteurs d'autres régions. Ce serait maintenir le mythe de la pureté dialectale de chaque microrégion, qui pouvait, à la rigueur, être plus ou moins fondé il y a une centaine d'années, mais est tout à fait artificiel à l'heure de la télévision, de la radio et des autoroutes. Il y a belle lurette que la Wallonie n'est plus constituée d'îlots linguistiques.

Concrètement, dans un texte tel que celui-ci, il est clair que presque tous les mots utilisés existent partout, même s'ils se présentent dans certains cas sous des formes dialectales, des prononciations différentes. Néanmoins, nous avons volontairement utilisé le mot **ènute** (avant-dernier paragraphe), particulier au dialecte sud-wallon, comme synonyme de la forme **âdjôurdu** connue dans les dialectes centre et ouest ou de la forme **ouÿ**, utilisée dans le dialecte est.

4.4 Enfin, au point de vue morphologique, c.-à-d. p. ex. les possessifs, les articles, les conjugaisons, rien n'a encore été décidé.

Rien, si ce n'est un grand principe de travail. Quand il n'est pas possible de recouvrir la diversité linguistique de nos dialectes par des graphies permettant de prononcer comme on veut, nous proposons de choisir les formes les plus fréquentes, comme cela s'est fait dans le cas du romanche. D'autres critères peuvent entrer en ligne de compte, p. ex. le désir d'obtenir un système le plus simple et le plus cohérent possible, le désir de tenir compte de l'évolution actuelle de la langue réellement parlée en 1996, même si elle est parfois méprisée par des puristes.

Nous sommes conscients que ces propositions sont encore relativement vagues ; le texte que vous avez sous les yeux n'est qu'une indication de la direction dans laquelle nous pensons qu'il est souhaitable de se diriger. Il est clair que dans les années à venir, la Commission devra donner à ses travaux un contour mieux défini, p. ex. par la publication d'une grammaire et d'un lexique de base. En attendant, on peut déjà remarquer que cette forme d'écriture normalisée remporte déjà un certain succès auprès d'un public pour

qui l'attachement à la Wallonie et à la langue wallonne veut transcender sans le renier l'attachement à tel lieu de la Wallonie ou à tel dialecte.

## 5. La place de la standardisation

5.1 Enfin, et pour conclure, je voudrais replacer la standardisation à sa vraie place : la deuxième. Il existe quelque chose de plus fondamental que les colloques, le théâtre, les demandes d'argent à des autorités sur lesquelles nous n'avons strictement aucune prise, les médias, ou même l'école. L'essentiel ne coûte presque rien, sinon un changement d'attitude, et dépend entièrement de nous : avons-nous la volonté d'utiliser le wallon dans notre vie quotidienne, dans les fonctions les plus simples de la vie quotidienne, comme dire *Bondjoû — Dji v' veu voltî — Cobin-ce qui dji vos deu ? — Ê, va t' fé couraredjî ! — Alèz, vinoz droci ! — Passez-me ene miete li sé, va, s'i vos plêt — Est-ce qui ci bus ci va bén a Djilî ?* C'est de savoir si nous avons encore la volonté d'éduquer nos enfants en wallon, de leur offrir la culture de leur pays. Et ça, ce ne sont pas les autorités qui le feront pour nous, ni la télévision, ni l'école, ni même l'établissement d'une langue wallonne commune, qui n'est qu'un outil parmi d'autres pour servir le wallon, un service parmi d'autres à mettre à la disposition de la population. Tous ces éléments sont certainement vitaux, mais ils ne pourront porter des fruits qu'à une condition. Cette condition, le sociolinguiste Joshua FISHMAN<sup>31</sup> l'a exprimée sous forme de métaphore. Toutes les actions citées ci-dessus, c'est un peu l'air que l'on souffle dans un pneu crevé pour le regonfler. Ça fait illusion pendant quelque temps. Mais à un moment, on se rend compte que pour que le pneu gonfle, il faut d'abord réparer la crevaison. Et la crevaison, dans notre cas, c'est probablement que, depuis quarante ans, nous avons à peu près totalement cessé d'apprendre le wallon à nos enfants. Et que nous parlons beaucoup trop de notre langue, au lieu de la parler.

5.2 Po fini, mes djins, dji v' vôleu co bén dire qu'i gn a branmint des vôleys po vey voltî on lingädje eyèt pol disfinde. Èt c'est fwärt bén insi, ca nosse walon a dandjî di branmint des efwärts, di tot plin des ideyes si nos volans qu'i s' recresteye. Totes les vôleys sont bones eyèt

nos les dvans sûre, nos les dvans disfinde tertotes, sins è rovyî yene, pasqu'elle ont tchäke ene pitite saqwè a-z apwârter.

Ça fwêt qui si nos n' volans nin fé berwete, nos dvans bouter tchäke a nosse manîre, tchäke a nosse môde : teyâte, walon è scole, littérature, politike, syinces do lingädje, rivuwes, rifondädje do walon, èt vos nn âroz. Mins çu qu'i n' fât nén rovyî, c'est qu' i gn a pont d'avance di nos apougnî inte di nos-ôtes, ça sereut li pès di tot. Minme si nos vôleys ni sont nén todi les minmes, nos boutans tertos èt tertotes al minme tcherete eyèt nos alans al minme plâce : ene Waloneye eyu-ce qui nosse lingädje a co todi on role a djower, por nos n' nén esse on payis sins odeur, sins gos' eyèt sins couleur, por nos apwârter nosse pitite brike di Walons al mājhon europeyinne.

<sup>31</sup> Joshua FISHMAN, *Reversing language shift*, Multilingual Matters Ltd, Clevedon, 1991.



# Conclusions

*Voici les conclusions du colloque, rédigées par les membres de la Commission « Langue » de l'Union culturelle wallonne, à l'issue des exposés et des débats.*

L'établissement d'une langue écrite commune peut constituer un outil essentiel pour la promotion du wallon, comme le montrent les exemples de nombreuses autres langues en Europe et ailleurs.

L'existence d'une langue écrite unifiée peut avoir d'importantes conséquences bénéfiques, surtout parce qu'elle permettrait, quand nous en avons besoin, de regrouper nos forces et nos atouts. Cependant, si nous voulons négocier le mieux possible ce tournant dans la vie de notre langue, nous devons être conscients des pièges à éviter.

Une langue écrite unifiée n'est pas une baguette magique capable à elle seule de sauver une langue menacée. Une langue écrite unifiée n'est pas une fin en soi mais un outil parmi d'autres, dont les modes d'utilisation devront être soigneusement étudiés. Elle est l'un des moyens à mettre en oeuvre pour atteindre des buts plus essentiels : lutter pour que la langue wallonne continue à exprimer et à illustrer notre culture, lutter pour affermir et développer la base de ses locuteurs, lutter pour que le wallon reste ou redevienne une langue de communication normale, surtout au sein des familles.

Un autre piège serait de croire que le travail est terminé parce qu'une commission a défini dans son laboratoire les normes d'une langue écrite, quelle qu'en soit la forme. Une fois ce volet technique bien avancé, le plus important, le plus difficile reste à faire. La langue unifiée ne peut jouer un rôle que si elle sort des tiroirs et qu'on la fait connaître, qu'on la promeut, qu'on encourage son utilisation dans la société wallonne grâce à un effort délibéré, commun, sérieux, concerté et enthousiaste. Cet effort est à fournir par toutes les composantes de notre société, notamment les composantes politiques et économiques.

Enfin, il est vain de croire qu'il y a opposition entre langue écrite unifiée et diversité des parlers. Une langue commune doit être capable de refléter la diversité ; elle doit être conçue comme un complément aux modalités régionales vivantes, dépassant celles-ci dans les fonctions où elles ne peuvent suffire pour des raisons pratiques, économiques, pédagogiques

ou symboliques, c.-à-d. pour la communication au-delà des sous-régions.

## Mode de construction

En tenant compte des travaux antérieurs de la commission présentés dans la brochure *Quelle planification linguistique pour le wallon ?*, des exposés d'aujourd'hui, des débats qui ont eu lieu lors de ce colloque, dans les fédérations et ailleurs, des articles publiés à ce sujet, la commission se propose de continuer à travailler sur une langue commune plurielle et non centralisatrice, une langue reflétant autant que possible la diversité, l'évolution et le dynamisme du wallon tel qu'il est parlé aujourd'hui plutôt qu'un ensemble fermé de règles strictes et figées.

Ainsi, nous continuerons à privilégier un projet prenant en compte toutes les variétés du wallon, grâce entre autres à une orthographe permettant à chacun de prononcer comme il le souhaite ; grâce aussi à l'intégration des ressources lexicales et syntaxiques de chaque région. Il faudra refléter à la fois la tradition de la langue écrite, ancienne et moderne, et les évolutions actuelles de la langue parlée.

## Missions futures

À l'avenir, la Commission Langue se propose de continuer à préciser, à donner une forme plus concrète au wallon commun. Le travail devra continuer à se fonder sur un aller-retour entre la commission, l'Union culturelle wallonne, ses militants et la société wallonne en général, sans oublier les apports essentiels des milieux universitaires partageant notre vision volontariste.

À ce sujet, il faut souligner l'importance cruciale des études sociolinguistiques dans la phase actuelle de la vie de la langue wallonne, comme des autres langues endogènes de Wallonie, alors que les cinquante dernières années ont été marquées par la richesse des études dialectologiques. Des études sociolinguistiques pourraient nous aider à faire

le point sur la situation *réelle*, et non plus fantasmée (dans un sens optimiste ou pessimiste) de notre langue dans la société wallonne ; elles pourraient nous aider à évaluer le nombre de locuteurs, à savoir dans quelles circonstances le wallon est utilisé, quelles sont les attitudes des locuteurs, les éventuelles variations de ces paramètres suivant les régions et les tranches d'âge, etc. Ces données devraient ensuite nous aider à définir les meilleurs moyens d'action afin de parvenir à nos objectifs.

La commission est donc intéressée au premier chef par la mise sur pied et l'utilisation pratique de ce type d'études.

La troisième tâche future de la commission devrait être d'étudier comment gérer la complémentarité entre la langue écrite unifiée et les différentes variétés régionales, quels pourraient être leurs rôles respectifs dans la vie culturelle wallonne.

Enfin, la commission devrait aussi continuer à définir la manière dont la normalisation prend sa place à l'intérieur d'un projet culturel plus global.

Car l'établissement d'une langue wallonne commune n'est qu'une petite partie d'un projet plus vaste pour le wallon, marqué par une attitude nettement plus volontariste envers la langue, moins passive, moins passéiste et moins complexée. Ce projet plus vaste entre dans le cadre de la planification linguistique et trouve sa première expression dans le Projet culturel global de l'Union culturelle wallonne.

# Index

## —A—

andalou, 21, 49  
 aranais, 20, 54, 61  
 asturien, 3, 11, 17, 44, 46, 50, 51, 52, 55, 59

## —B—

basque, 18, 20, 21, 22, 44, 50, 53, 54  
 bilinguisme, 20, 21, 39, 52, 53, 54, 64  
 breton, 19, 20, 22, 50, 53, 54

## —C—

catalan, 20, 22, 47, 48, 49, 50, 52, 55, 57, 58, 60, 61  
 corpus (planification), 2, 3, 6, 9, 40, 56  
 corse, 50, 51, 54, 55, 60

## —D—

dialectalité, 57  
 dialecte, 1, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 18, 19, 20, 23, 24, 27, 38, 42, 44, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 63, 64, 66, 67, 68, 69, 70, 71  
 dialecte consécutif, 49, 58  
 dialecte constitutif, 48, 58  
 dialecte historique, 46  
 dialectologie, 6, 7, 8, 46, 47, 48, 49, 56, 63, 64  
 diasystème, 12, 46, 49, 51, 57  
 diglossie, 8, 30, 37, 38, 48, 52, 56, 60, 61, 63, 64  
 distance linguistique et distanciation, 36, 45, 47, 49, 51, 52, 54, 56, 57

## —E—

élaboration linguistique, 45, 54, 55  
 émergence linguistique, 3, 7, 18, 44, 45, 46, 47, 49, 50, 52, 54, 55, 56, 63  
 enseignement, 1, 2, 4, 5, 18, 19, 20, 22, 26, 28, 29, 30, 38, 39, 42, 50, 53, 56, 60, 61, 62, 68, 71

## —F—

faisceaux, 44, 47, 48, 49, 51, 58  
 fonctions des langues, 2, 4, 5, 31, 36, 41, 45, 52, 53, 54, 63, 68, 71, 72

## —G—

galicien, 20, 22, 49, 50, 55  
 gallo, 21, 22, 31, 35, 38, 44, 48, 49, 52, 55, 58  
 gallois, 19, 20  
*gascon*, 44, 46, 51, 54, 56, 57, 58, 59, 61

## —I—

identité, 39, 40, 45, 50, 51, 52, 53, 55, 60, 61, 63, 64, 65  
 image de la langue, 4, 29, 37, 45, 51, 52  
 interventionnisme, 62

## —K—

koinè, 3, 9, 16, 18, 24, 25, 41, 65, 66

## —L—

langue commune, 3, 7, 9, 11, 12, 18, 19, 20, 36, 40, 41, 47, 54, 67, 68, 69, 72  
 langue d'oc, 20, 21, 31, 45, 50, 51, 60  
 langue écrite commune, 4, 5, 11, 41, 42, 43, 67, 68, 72  
 langue endogène, 49, 50, 58, 59, 63, 72  
 langue nationale, 21, 27, 28, 39, 58  
 langue officielle, 2, 19, 20, 21, 25, 27, 31, 36, 38, 39, 50, 58, 59, 61  
 langue régionale, 5, 19, 20, 21, 26, 29, 31, 35, 36, 37, 38, 47, 49, 50, 51, 53, 55, 56, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64  
 langue standardisée, 2, 3, 5, 9, 20, 25, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 52, 54, 55, 56, 57, 65, 67, 71  
 langue(s) d'oïl, 31, 37, 38, 49, 51, 52, 55  
 langues minoritaires, 44, 47, 52, 54, 63, 64  
 littérature, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 16, 17, 20, 25, 28, 29, 30, 52, 56, 57, 58, 62, 63, 66, 68  
 lorrain et gaumais, 1, 4, 11, 69  
 luxembourgeois, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 50, 56

## —M—

médias, 1, 2, 26, 27, 28, 30, 39, 42, 71  
 modalité linguistique, 49

## —N—

néologie, 2, 6, 7, 12, 16, 25, 40, 41, 65  
 normalisation linguistique, 1, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 17, 20, 26, 29, 30, 38, 44, 47, 52, 53, 55, 57, 59, 60, 61, 66, 73  
 normand, 19, 48, 49, 56  
 normativisation, 46, 50  
 norme, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 16, 29, 30, 54, 61, 66, 67, 68, 72

## —O—

occitan, 3, 16, 20, 21, 31, 44, 45, 46, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 56, 57, 58, 59, 60, 61  
 occitanité, 57

orthographe, graphie, 2, 3, 6, 8, 10, 12, 13, 14, 15,  
20, 21, 26, 29, 30, 31, 35, 36, 37, 38, 57, 59, 61,  
62, 68, 69, 70, 72

—P—

patois, 16, 24, 45, 51, 59, 63  
picard, 1, 4, 11, 30, 37, 48, 56, 62, 63, 64  
planification linguistique, 1, 2, 3, 4, 6, 7, 25, 26, 39,  
40, 46, 56, 62, 63, 64, 65, 67, 72, 73  
poitevin-saintongeais, 3, 16, 29, 30, 31, 34, 35, 37,  
38, 49, 55  
politique linguistique, 16, 17, 25, 56, 57  
polyélaboration, 54, 55  
polynomie, 54  
provençal, 21, 22, 46, 48, 49, 51, 58, 59  
psychologie, 41, 48  
purisme, 14, 19, 25, 63, 71

—R—

romanche, 16, 39, 40, 41, 42, 43, 67, 70

—S—

sociolinguistique, 4, 6, 9, 17, 23, 30, 39, 41, 44, 46,  
47, 48, 49, 50, 52, 53, 54, 56, 57, 59, 60, 61, 62,  
63, 64, 65, 71, 72

standardisation, 2, 5, 39, 42, 45, 46, 47, 48, 49, 52,  
54, 55, 56, 57, 65, 67, 71  
standardisation polycentrique, 54, 55  
standardisation spontanée, 46, 47, 57  
statut, status (planification), 2, 3, 4, 6, 7, 8, 19, 20,  
21, 23, 29, 31, 39, 40, 43, 45, 47, 48, 49, 50, 53,  
56, 58, 67

—T—

théâtre, 11, 56, 71

—U—

unification linguistique, 7, 10, 18, 20, 38, 39

—W—

wallon (dialecte), 11, 61  
wallon (dialectes), 7, 9, 10, 12, 14, 27, 61, 68  
wallon (langue), 3, 5, 7, 8, 9, 11, 12, 14, 16, 62, 66,  
67, 68, 69, 71, 72, 73  
Wallonie, 3, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 44,  
50, 56, 61, 62, 63, 64, 65, 68, 69, 70, 71, 72  
wallonitude, 10

---

## Table des matières

<i>Quéne planificâcion po nosse lingädje walon ?</i> _____	1
<i>Quelle planification linguistique pour le wallon ?</i> _____	2
Commission « Langue » de l'Union culturelle wallonne	
<i>L'émergence des langues et leurs divers statuts en Europe</i> _____	18
Henriette WALTER	
<i>Le luxembourgeois : langue transfrontalière non planifiée et en évolution permanente</i> _	23
Nicolas BACH	
<i>Ecrire en langue régionale : la normalisation graphique du poitevin-saintongeais.</i> _____	29
Liliane JAGUENEAU	
<i>Planification linguistique du romanche en suisse : création et introduction d'une langue standard</i> _____	39
Bernard CATHOMAS	
<i>L'émergence linguistique de langues minoritaires : discours et représentation</i> _____	44
Alain VIAUT	
<i>Ne tirez pas sur le pianiste ou le wallon à l'aube de la planification linguistique</i> _____	62
Michel FRANCARD	
<i>Choisir notre partition pour chanter d'une seule voix ? Vers une norme écrite commune pour la langue wallonne</i> _____	66
Lorint HENDSCHEL	
<i>Conclusions</i> _____	72
Commission « Langue » de l'Union culturelle wallonne	
<i>Index</i> _____	74